



# REDEVABILITÉ PUBLIQUE

## Des initiatives qui changent le quotidien des populations

## Sommaire

---

Avant-propos.....	ii
Sigles et abréviations.....	iii
Introduction.....	5
I. Le processus de capitalisation.....	6
II. Le cadre juridico-administratif de lutte contre le corruption au Burkina Faso.....	11
III. Huit (08) bonnes pratiques qui changent le quotidien le quotidien des populations .....	22
Fiche 1 : DÉLÉGATION DES TÂCHES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION Comment les acteurs locaux s'organisent pour garantir une gestion optimale des ressources transférées.....	23
Fiche 2 : GOUVERNANCE LOCALE ET PARTICIPATION CITOYENNE Un coaching taillé sur mesure au profit des acteurs de l'éducation.....	29
Fiche 3 : COMMUNE URBAINE DE HOUNDÉ Un exemple de redevabilité publique en parfaite intelligence avec la société civile .....	35
Fiche 4 : VEILLE CITOYENNE Des lanceurs d'alertes traquent et mettent à nu les dysfonctionnements des formations sanitaires dans la région du Centre-Sud.....	41
Fiche 5 : ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ AU BURKINA FASO Le RAME scrute tous les districts sanitaires à travers une loupe communautaire.....	47
Fiche 6 : GOUVERNANCE LOCALE Des panels d'usagers pour contrôler l'action publique.....	53
Fiche 7 : CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE BANFORA Un exemple de service public transparent.....	59
Fiche 8 : CONTRÔLE CITOYEN DANS L'ÉDUCATION ET LA SANTÉ Syndicats, société civile et agents publics identifient, documentent et dénoncent ensemble les mauvaises prestations.....	65
Conclusion.....	71
Références bibliographiques.....	72
Annexes.....	iv
Table des matières.....	xvii

## Avant-propos

Le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC) a été créé en 1997 par une vingtaine d'organisations de la Société civile. Cette création résultait d'une volonté manifeste de ces organisations de se doter d'un puissant outil commun de lutte contre la corruption au Burkina Faso. De sa création à nos jours, le Réseau a mené des actions multiformes pour contribuer à la transparence dans la gestion de la chose publique. Toutes ces actions, visant à promouvoir la bonne gouvernance à travers une meilleure redevabilité pour améliorer significativement la qualité des prestations des services publics, lui valent d'être aujourd'hui reconnu comme l'une des organisations les plus crédibles de la société civile au Burkina Faso.

Une gouvernance ne peut être considérée comme bonne que lorsque le fonctionnement des mécanismes mis en place respecte les droits et les intérêts des parties prenantes dans un esprit démocratique. Ainsi, la bonne gouvernance suppose la prise en compte de principes clés que sont la primauté du droit, la participation, l'équité, la transparence, la lutte contre la corruption, la performance de l'administration et la redevabilité.

De ce fait, il est indispensable pour les acteurs de développement de marquer un arrêt par moment pour passer en revue nos interventions quotidiennes, afin d'en déga-

ger des connaissances susceptibles d'être partagées, à travers notamment la capitalisation des expériences. C'est ce que le Réseau a voulu faire à travers la présente étude qui s'inscrit dans le cadre du projet « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité à travers une plateforme d'information anti-corruption », financé par l'Union européenne et mis en œuvre en consortium avec le CIFOEB.

En matière de capitalisation des expériences, deux options s'offrent aux acteurs, à savoir, la capitalisation au quotidien conduite par les acteurs de mise en œuvre et la capitalisation ponctuelle, sous forme d'étude, qui peut être confiée à des personnes ressources externes. Ayant l'ambition de couvrir des interventions multiformes réalisées par divers acteurs, le REN-LAC a préféré la seconde option.

L'étude a été réalisée avec l'appui technique de Jaunasse YARO, expert en communication et gestion des savoirs et Idrissa BALBONE, juriste, spécialiste en légistique à qui le REN-LAC témoigne, ici, toute sa reconnaissance. Le Réseau voudrait également remercier l'ensemble des acteurs rencontrés qui ont accepté fournir les informations nécessaires aux consultants.

Le produit fini obtenu est la propriété de tous. Chacun pourra, à travers sa lecture, apprendre de ses propres interventions ■



## Sigles et abréviations

- ACCED** : Association pour l'Accès à l'Éducation et à la Formation
- AFAFSI** : Association Femme africaine face au Sida
- AFW** : Association Fraternité Wendbenedo
- AG** : Assemblée générale
- AJB** : Association des Journalistes burkinabè
- AJPO** : Association des Jeunes pour la Promotion des Orphelins
- AJSK** : Association des Jeunes solidaires de Kombissiri
- AME** : Association des Mères éducatrices
- AMR** : Association Monde rural
- ANSA-Africa** : Affiliated Network for Social Accountability in Africa
- APE** : Association des Parents d'Élèves
- ARV** : Anti rétroviral
- CAGES** : Conseil d'Administration et de Gestion
- CCCO** : Cadre de Concertation communale
- CCEB** : Conseil de Circonscription d'Éducation de Base
- CCD** : Cadre de Concertation et de Dialogue
- CEB** : Circonscription d'Éducation de Base
- CHR** : Centre hospitalier régional
- CIFOEB** : Centre d'Information, de Formation et d'Éducation sur le Budget
- CNOSC** : Conseil national des Organisations de la Société civile
- COGES** : Comité de Gestion
- COPEGOL** : Compétition pour la Gouvernance locale
- CORAB** : Coalition des Réseaux et Associations burkinabè de lutte contre le VIH/Sida
- CRD** : Cadre régional de Dialogue
- CSC-PS** : Cadre de Suivi citoyen des Prestations de Services
- CSD** : Cadre sectoriel de Dialogue
- CSPS** : Centre de Santé et de Promotion sociale
- CVD** : Conseil villageois de Développement
- DPAC** : Démocratie participative et Implication citoyenne
- ECD** : Equipe cadre de District
- EDIC** : Espace de Dialogue et d'Interpellation citoyenne
- ENP** : Etude nationale prospective
- ICP** : Infirmier Chef de Poste
- JICA** : Agence internationale de Coopération japonaise
- LC** : Laboratoire Citoyenneté
- MATDS** : Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et de la Sécurité
- MCD** : Médecin Chef de District
- MCS** : Mission conjointe de Suivi
- MEG** : Médicament essentiel et générique
- MENAPLN** : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
- MESRSI** : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation
- MFPTPS** : Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale
- MINEFID** : Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement
- MUH** : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- OCASS** : Observatoire citoyen de l'Accès aux Soins de Santé
- ODJ** : Organisation démocratique de la Jeunesse
- ONG** : Organisation non gouvernementale
- ORCADE** : Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement
- PADEV** : Prix africain de Développement
- OSC** : Organisation de la Société civile
- PGO** : Partenariat pour un Gouvernement ouvert
- PGEPC** : Programme de Gouvernance économique et de Participation citoyenne
- PNADES** : Plan national d'Action de Développement de l'Enseignement supérieur
- PNDES** : Programme national de Développement économique et social
- PNDS** : Plan national de Développement sanitaire
- PSE** : Politique sectorielle de l'Éducation
- PVVIH** : Personne vivant avec le VIH
- RAME** : Réseau d'Accès aux Médicaments essentiels
- REN-LAC** : Réseau national de Lutte anti-corruption
- SP/CNLS-IST** : Secrétariat permanent du Conseil national de Lutte contre le Sida et les Infections sexuellement transmissibles
- SYNTSHA** : Syndicat national des Travailleurs de la Santé humaine et animale
- UNALFA** : Union nationale de l'Audiovisuel libre du Faso
- VIH** : Virus de l'Immunodéficience humaine

## Introduction

---

Le processus démocratique entamé, dans les années 1990, au Burkina Faso, a permis de placer la société civile parmi les partenaires de développement de l'Etat. Depuis lors, celle-ci s'est engagée à accompagner les gouvernants pour une nette amélioration des prestations de services publics au profit des populations, à travers le suivi citoyen des politiques publiques.

Le contexte particulier de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 a entraîné une forte demande de redevabilité de la part du citoyen à l'égard des gouvernants et des élus locaux. L'accroissement de cette forte exigence citoyenne oblige de plus en plus les organisations de la société civile à jouer pleinement leur rôle de contre-pouvoir par des actions d'interpellation des dirigeants, ainsi que de plaider et de lobbying, pour des services publics de qualité.

Au REN-LAC, l'une des actions phares menée, depuis 2017, conformément au plan stratégique 2017-2020, consiste en l'accroissement de la participation citoyenne à la lutte contre la corruption dans le but de parvenir à des services publics de qualité au bénéfice des citoyens. Avec l'appui financier de l'Union européenne et en consortium avec le CIFOEB, le Réseau met

en œuvre un projet dénommé « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption ». Ce projet a permis de mettre en œuvre des initiatives de lutte contre la corruption et de conduire la présente étude sur les expériences en matière de redevabilité publique.

Ce document qui se veut le principal livrable de l'étude est composé de trois parties :

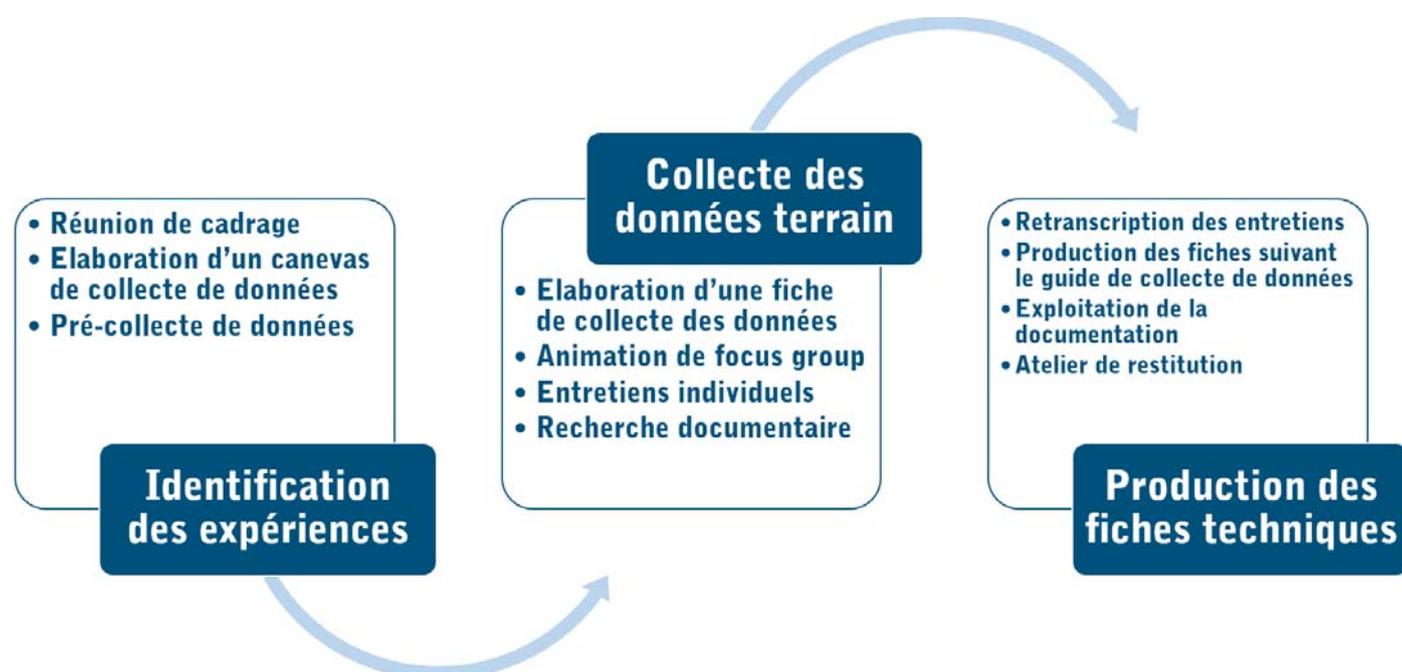
- le processus de capitalisation qui rappelle les choix méthodologiques et les étapes de l'étude ;
- le cadre juridico-administratif de lutte contre la corruption au Burkina qui décrit les textes de loi et les politiques qui encadrent la lutte contre la corruption et la redevabilité publique ;
- une série de sept fiches de capitalisation qui présentent les pratiques les plus porteuses, identifiées sur l'ensemble du territoire national ■

## I. Le processus de capitalisation

« Capitaliser c'est le passage de l'expérience à la connaissance partageable »<sup>1</sup>. La mission commanditée par le REN-LAC s'est voulue très précise : produire de la connaissance partageable sur les expériences d'implication citoyenne, de redevabilité et de lutte contre la corruption. Pour y parvenir, il fallait répondre principale-

ment à trois questions :

- quelles sont les expériences menées ou en cours de mise en œuvre correspondant à la demande du commanditaire ;
- quelle est leur validité ;
- comment ont-elles été mises en œuvre avec quels enseignements.



*Le processus de capitalisation*

### 1.1. L'identification des expériences de participation citoyenne et de redevabilité

Les débuts de réponse à la première question ont été avancés dans les termes de référence<sup>2</sup> de la mission puis au cours de la rencontre de cadrage de la mission, tenue le 23 avril 2020 au REN-LAC.

Après avoir présenté la méthodologie envisagée pour la mise en œuvre de la mission, les consultants avaient obtenu des représentants du REN-LAC à la réunion de précieuses orientations sur l'identification des expériences à capitaliser. Bien que le ré-

seau s'intéresse à un large éventail de thématiques, ces représentants avaient, au cours des échanges, recentrer la mission sur les services sociaux de base, principalement l'éducation et la santé. Cette première indication a permis de délimiter le champ des investigations.

Ceci étant, il était plus simple d'identifier les structures porteuses d'expériences pertinentes. Quelques-unes ont été suggérées par le REN-LAC au regard de leurs activités sur le terrain. C'est tout d'abord le Conseil national des organisations de la société civile (CNOSC) qui est la structure

<sup>1</sup>Pierre Zutter, 1994

<sup>2</sup>Voir annexe

faitière des organisations de la société civile au Burkina Faso, le Réseau d'accès aux médicaments essentiels (RAME) qui se veut un mécanisme de veille sur l'accès aux soins de santé mis en place par la société civile, le Centre d'information, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB) pour son travail sur la transparence budgétaire ou encore les journalistes pour leur mission de collecte, de traitement et de diffusion de l'information au quotidien.

Les échanges avec certains acteurs suggérés, sur la base d'un canevas de collecte d'expériences pertinentes, ont été fructueux. C'est le cas avec le Coordonnateur des programmes du CNOSC, M. Zio Babou. Les échanges avec ce dernier ont permis de faire la liste des organisations qui ont conduit ou conduisent des expériences de bonne gouvernance, de redevabilité publique ou de participation citoyenne dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la gouvernance locale. Des échanges ont eu lieu également avec le Président de l'Association des journalistes burkinabè (AJB), M. Guezouma Sanogo, et ont mis les consultants sur la piste de la Coalition nationale pour l'éducation pour tous, dont le Coordonnateur a été rencontré. Par ailleurs, des correspondances téléphoniques ou par mails ont été effectuées avec d'autres acteurs intervenant sur les questions de lutte anticorruption, de transparence et de contrôle citoyen. Il s'agit du Directeur exécutif du Centre de Recherche et d'Actions sur les Finances publiques (CERA-FP), M. Hermann Doannio, le Chargé de capitalisation du même centre M. Yacouba Zongo et le Directeur exécutif du CIFOEB, M. Youssouf Ouattara. Ces concertations ont permis d'identifier huit (08) expériences pertinentes en matière de contrôle citoyen, de lutte contre la corruption et de transparence. Il s'agit de :

➤ l'Observatoire citoyen de l'Accès aux Soins de Santé (OCASS) mis en œuvre

par le RAME avec l'appui de soixante-quinze (75) associations dans l'ensemble des soixante-dix (70) districts sanitaires du Burkina Faso ;

➤ les actions de renforcement de l'assurance qualité des soins de santé au Centre hospitalier régional (CHR) de Banfora ;

➤ les panels des usagers mis en œuvre par le Laboratoire citoyenneté (LC) avec l'appui de 58 associations ;

➤ les cellules de veille sur la gestion des ressources transférées dans le domaine de l'éducation de base mises en œuvre avec les cellules de base de la Coalition nationale pour l'Éducation Pour Tous dans le Centre Sud du Burkina Faso ;

➤ les lanceurs d'alertes sur les dysfonctionnements du système de santé mis en place par l'Association des Jeunes pour la Promotion des Orphelins (AJPO) dans le Centre-Sud du Burkina Faso ;

➤ l'appui à l'animation des cadres de concertation dans le domaine de l'éducation par l'Association Monde rural dans les régions du Nord, du Centre-Ouest et de l'Est du Burkina Faso ;

➤ les innovations en matière de redevabilité à la Mairie de Houndé, dans la région des Hauts-Bassins;

➤ les Cadres de Suivi citoyen des Prestations de Services (CSC-PS), mis en œuvre par le REN-LAC dans le cadre de son projet «Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption ».

Chacune de ces expériences a fait l'objet de collecte de données à travers des focus group, entretiens individuels ou exploitation documentaire.

## 1.2. La collecte des données

« La capitalisation d'expériences est un processus systématique, itératif et participatif par lequel une expérience est analysée et documentée, et au travers duquel des connaissances sont générées -enseignements tirés, innovations et bonnes pratiques- et peuvent être partagées »<sup>3</sup>.

Autrement, le processus de production de connaissances partageables à partir d'expériences vécues nécessitent des va-et-vient entre les porteurs de l'initiative, les bénéficiaires et les autres acteurs concernés. Pour ce qui est des expériences ci-dessus citées, il s'agissait surtout de nouer et de maintenir les interactions entre les acteurs de mise en œuvre au niveau local et les structures de coordination au niveau central. Ce flux ininterrompu a été maintenu à travers des sorties sur le terrain, des échanges formels et informels au niveau central, des appels téléphoniques et des échanges de mails. Pour la collecte des données auprès des partenaires de mise en œuvre, il faut retenir l'entretien mené le 14 mai 2020 au CHR de Banfora avec son Directeur général sur les innovations introduites en matière d'assurance qualité des services de santé. A la suite de cet entretien, des échanges avaient eu lieu notamment avec un représentant des partenaires



Entretien avec la cellule de veille sur la gestion des ressources transférées dans le domaine de l'éducation à Kombissiri

<sup>3</sup>FAO, Module de E-learning, <http://www.fao.org/elearning/#/elc/fr/course/EXCAP>

sociaux, en l'occurrence le Secrétaire général du Syndicat national des Travailleurs de la Santé humaine et animale (SYNTSHA) et un journaliste de *Radio Munyu*.

Au retour de Banfora, deux focus group ont été menés le 6 juin 2020 à Kombissiri avec l'équipe de la Cellule de veille sur la gestion des ressources transférées dans le domaine de l'éducation et avec l'équipe de lanceurs d'alerte de l'Association des Jeunes solidaires de Kombissiri (AJSK). La Cellule de veille a mis en œuvre jusqu'en 2018 une initiative de la Coalition nationale pour l'Éducation Pour Tous visant à assurer une gestion saine des ressources transférées aux communes dans le cadre de la délégation des tâches. La Cellule est composée de l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'éducation et intervient à travers la collecte des dysfonctionnements dans le domaine de l'éducation de base et le plaidoyer au niveau local. Quant aux lanceurs d'alertes, leur intervention s'inscrit dans le cadre d'une initiative de l'Association des Jeunes pour la Promotion des Orphelins (AJPO) qui, elle aussi, s'intéresse à la gestion saine des ressources transférées dans le domaine de la santé.

Un autre focus group a été mené le 13 juin 2020 à Gourcy, où l'Association Monde rural (AMR) met en œuvre, dans le cadre d'un projet de renforcement de la gouvernance locale, des appuis aux collectivités territoriales pour la dynamisation des cadres de concertation au niveau local. Le 20 juin 2020, c'était le tour de Koudougou où deux focus group ont été réalisés. Le premier avait pour objet de comprendre davantage le panel des usagers supporté par le Laboratoire citoyenneté et porté sur place par une diversité d'acteurs de la société civile. Le second focus group a réuni l'équipe des collecteurs de l'Association



*Entretien avec les collecteurs de l'OCASS à Koudougou*

Fraternité *Wendbenedo* (AFW), point focal de l'OCASS dans la région du Centre-Ouest. La dernière sortie terrain a eu lieu à Tanghin-Dassouri le 19 juin 2020 avec le Comité de suivi du budget communal qui assure le suivi citoyen du budget de la Commune avec le soutien du CIFOEB.

Au niveau central, c'est-à-dire à Ouagadougou, les entretiens individuels ont été préférés au focus group, excepté le cas du RAME, initiateur de l'OCASS, où le 26 juin 2020, le Directeur exécutif national, M. Hamidou Ouédraogo s'est fait assister par le Chargé de Communication, M. Jean de Dieu Somé et le Coordonnateur des programmes nationaux M. Lamine Gnissien pour l'entretien. Pour le Labo Citoyenneté, c'est la Chargée de Projet Renforcement de la Gouvernance locale, Mme Yvette Badini qui a fourni les informations nécessaires à la compréhension de la mise en place des panels des usagers. Pour les cellules de veille, c'est respectivement le Chargé de Suivi-Evaluation de l'AJPO, M. Relwendé Nikiema, et le Coordonnateur de la Coalition Education Pour Tous, M. Traoré Tahirou qui ont été rencontrés pour parler de la gestion transparente des ressources transférées dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Quant à la gestion de la redevabilité dans la

<sup>4</sup>Voir guide d'entretien en annexe

Commune de Houndé, c'est le Maire M. Disan Boureima Gnomou qui a été rencontré le 11 juin 2020 à Ouagadougou où il était en mission. Les informations collectées au cours de l'entretien ont été complétées au cours d'échanges téléphoniques avec son Directeur de Cabinet, M. Moumouni Dabré.

Les questions formulées à l'endroit des acteurs de mise en œuvre sur le terrain visaient à décrire les activités et les tâches spécifiques mises en œuvre dans le cadre de l'initiative, les difficultés rencontrées, les mesures adoptées pour mitiger ces difficultés, les enseignements tirés et les résultats obtenus au niveau local. Pour les acteurs au niveau central, il était question de comprendre les étapes de mise en œuvre de l'initiative, les actions de renforcement des capacités ou de coordination, les conditions de pérennisation et de mise à l'échelle. Pour ce faire un guide d'entretien<sup>4</sup> a été élaboré et soumis à la validation du Chargé de l'Information et de la Communication du REN-LAC.

Les différentes rencontres ont été également des occasions pour collecter des rapports d'activités des différentes expériences.

### **1.3. La production des connaissances partageables**

La réunion de cadrage avait été l'occasion de lever l'équivoque sur les produits de capitalisation attendus de la mission. Entre policy brief et fiche technique de capitalisation, la seconde avait été retenue en ce sens que c'est cet outil scriptovisuel qui facilite le partage de connaissances entre acteurs de terrain. Le policy brief étant un document d'orientation adressé aux décideurs politiques.

Sur la base du guide d'entretien élaboré pour collecter les informations, les fiches

ont été produites. En plus des informations recueillies lors des focus group et des entretiens individuels, l'exploitation des rapports d'activités a permis d'avoir des données pertinentes pour compléter les fiches.

Chaque fiche comporte les informations suivantes : une titraille et un chapeau (journalistique) permettant de présenter rapidement l'initiative et sa validité, la zone de couverture, le contexte de mise en œuvre, les objectifs, les bénéficiaires, le processus de mise en œuvre, les résultats obtenus, les effets ou impacts, les difficultés rencontrées, les enseignements tirés, les conditions de pérennisation et de mise à l'échelle, des témoignages et des sources de vérification.

L'exploitation documentaire a également permis de rappeler le cadre juridico-institutionnel de la lutte anti-corruption, de la redevabilité et du contrôle citoyen et qui constitue le fondement des interventions des acteurs rencontrés.

#### **1.4. L'atelier de restitution**

Cette rencontre, tenue le 21 août 2020 au REN-LAC, a été l'occasion de rendre compte des résultats de la mission au commanditaire. Initialement, sept (07) expériences avaient été identifiées et capitalisées. A l'issue de la restitution, il a été

convenu de s'intéresser à une huitième expérience, en l'occurrence, les Cadres de Suivi citoyen des Prestations de Services (CSC-PS) mis en œuvre par le REN-LAC et ses partenaires dans le cadre du projet « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption ». Des corrections de forme ont également été apportées au document, afin d'aboutir à la présente version.

#### **1.5. Les difficultés rencontrées**

La principale difficulté rencontrée est l'indisponibilité des acteurs identifiés surtout au niveau central. La plupart étant des acteurs du terrain, il n'était pas aisé de les rencontrer. Plusieurs tentatives ont été parfois nécessaires avant d'obtenir un rendez-vous. En raison de cette difficulté, il n'a pas été possible d'organiser partout des focus group, alors que cette méthode présente plus d'avantages que les entretiens individuels organisés à défaut. Les focus group permettent, en effet, d'avoir des retours d'expériences beaucoup plus variés et des ressentis tout aussi différents. Néanmoins cette faiblesse a été comblée, un tant soit peu, par les focus group organisés au niveau local.

## II. Le cadre juridico-administratif de lutte contre la corruption au Burkina Faso

La redevabilité est l'essence même de la bonne gouvernance. C'est l'obligation qu'ont les détenteurs du pouvoir d'être responsables de leurs actes et d'en rendre compte. Toute personne détentrice d'une parcelle de pouvoir (gouvernants, élus, fonctionnaires) a le devoir d'imputabilité de sa gestion. D'autant que ce pouvoir lui a été simplement délégué par le citoyen qui en reste le véritable détenteur. La redevabilité exige aussi la notion de transparence dans la gestion de la chose publique. C'est une condition sine qua non pour passer d'une administration de commandement, héritage colonial, à une administration de service, soucieuse du bien-être du citoyen. La redevabilité permet d'améliorer le fonctionnement de l'Administration publique grâce à une meilleure implication des citoyens dans le processus de prise de décisions. Processus qui va de pair avec la demande de reddition des comptes aux gouvernants. De ce fait, il existe deux forces motrices de la redevabilité :

- les citoyens, bénéficiaires des services publics ;
- l'Etat, responsable de la délivrance des biens publics. C'est lui qui construit l'espace pour que les citoyens participent à la gouvernance.

Le Affiliated Network for Social Accountability (ANSA-Africa) identifie, quant à lui, quatre piliers de la redevabilité :

- la capacité et l'organisation des groupes citoyens car l'habileté des acteurs de la société civile à mobiliser les ressources, utiliser les médias effectivement, renforcer leur légitimité ainsi que la qua-

lité de leurs actions sont autant de facteurs importants pour une redevabilité effective ;

- un Etat qui s'engage dans la mise en place de lois, règles et pratiques qui élargissent l'espace nécessaire pour que les citoyens participent dans les institutions de gouvernance. En bref, des gouvernements réceptifs à la participation d'une pluralité d'acteurs de la société et de l'économie ;
- un contexte culturel approprié. La réussite de pratiques transparentes est également déterminée par les conditions socio-culturelles. Les techniques et outils de redevabilité doivent être adaptés aux réalités sociales et politiques, afin d'identifier les obstacles à la promotion d'une culture de transparence et de redevabilité ;
- l'accès à l'information est un aspect très important de la redevabilité. La disponibilité et la qualité de l'information publique permettent aux citoyens de s'impliquer dans la vie civique et aux acteurs étatiques de dialoguer avec les bénéficiaires des services publics.

Ces considérations liminaires conduisent à étudier le cadre normatif et les référentiels de la prévention de la corruption au Burkina Faso car il serait fastidieux de faire une analyse-critique du dispositif juridique de lutte anti-corruption dans le cadre de cette étude. Il s'agira de présenter le cadre normatif et les référentiels de la redevabilité avec un accent sur le domaine de la santé et de l'éducation d'une part, et les instances de la redevabilité dans le domaine

de la santé et de l'éducation d'autre part. Ces deux domaines ne sont, certes, pas les plus corrompus mais les méfaits des malversations et autres mauvaises pratiques y sont plus ressentis par les populations.

## **2.1. Le cadre normatif et les référentiels de la redevabilité au Burkina Faso**

La notion de cadre normatif renvoie à l'ensemble des textes législatifs et réglementaires de la redevabilité. Par référentiel, il faut entendre l'ensemble des programmes et politiques publiques. A l'analyse, l'on peut dire que le Burkina Faso dispose d'un cadre normatif ainsi que des programmes et politiques publiques favorables à la redevabilité.

### **2.1.1. Un cadre normatif favorable à la redevabilité**

Au Burkina Faso, le cadre normatif de la redevabilité est assez fourni et détaillé. En tant que norme fondamentale, la Constitution apparaît comme le fondement le plus important de la redevabilité. A côté d'elle, il existe une panoplie de textes législatifs et réglementaires qui promeuvent la culture de la redevabilité.

#### *2.1.1.1. La Constitution du Burkina Faso du 02 juin 1991*

La notion de redevabilité est mise en exergue dans la Constitution du 02 juin 1991 dès son préambule qui réaffirme « *la détermination du peuple à promouvoir l'intégrité, la probité, la transparence, l'impartialité et l'obligation de rendre compte comme des valeurs républicaines et éthiques propres à moraliser la vie de la Nation.* » Outre le préambule, on peut notamment relever deux catégories de dispositions constitutionnelles : celles qui visent à promouvoir la participation et le contrôle citoyens d'une part, et celles qui sont relatives à la reddition de comptes des gou-

vernants d'autre part.

En ce qui concerne la première catégorie, on peut citer les articles 12 et 30. L'article 12 dispose à son alinéa 2 que « *tous les burkinabè sans distinction aucune ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la société.* ». Quant à l'article 30, elle précise que « *Tout citoyen a le droit d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes :*

➤ *lésant le patrimoine public ;*

➤ *lésant les intérêts de communautés sociales ;*

➤ *portant atteinte à l'environnement ou au patrimoine culturel ou historique.* »

Relativement à la deuxième catégorie, elles sont constituées de dispositions permettant aux membres de l'Assemblée nationale en tant que représentants du peuple de contrôler les actions menées par le gouvernement. C'est donc dire que les membres de l'Exécutif sont redevables devant le peuple à travers ses représentants. On peut relever plusieurs dispositions relatives à la redevabilité des membres du gouvernement devant le parlement. Il s'agit notamment des articles 62, 105, 109, 113, 115, 116 et 117. L'article 62 dispose que « *le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale dans les conditions et suivant les procédures prévues par la présente Constitution* ». Les conditions et procédures dont il est question dans cet article sont prévues aux articles 115 et 116 de la Constitution. L'article 115 dispose que « *L'Assemblée nationale peut présenter une motion de censure à l'égard du Gouvernement. La motion de censure est signée par au moins un tiers des Députés. Pour être adoptée, elle doit être votée à la*

*majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale. En cas de rejet de la motion de censure, ses signataires ne peuvent en présenter une autre avant le délai d'un an. »*

Quant à l'article 116, il dispose que « *Le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur un programme ou sur une déclaration de politique générale. La confiance est refusée au Gouvernement si le texte présenté ne recueille pas la majorité absolue des voix des membres composant l'Assemblée. Le vote sur la question de confiance ne peut intervenir moins de quarante-huit heures après le dépôt du texte. Le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée sur le vote d'un texte. Dans ce cas, ce texte est considéré comme adopté sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues aux alinéas ci-dessus* ». Les deux mécanismes prévus dans les deux articles ci-dessus à savoir la motion de censure et la question de confiance résultent du pouvoir de contrôle conféré à l'Assemblée nationale en vertu de l'article 84 de la Constitution et peuvent aboutir au renversement du gouvernement et à la nomination d'un nouveau Premier ministre si la motion est votée et la confiance refusée et ce, dans les conditions prévues à l'article 117.

Toujours dans le cadre du contrôle, l'article 109 alinéa 2 fait obligation au Premier ministre d'exposer « *directement aux députés la situation de la Nation lors de l'ouverture de la première session de l'Assemblée nationale.* » Les députés tiennent par cet exercice, une occasion par excellence pour faire le tour de nombreuses questions

concernant la vie de la nation avec le chef du gouvernement et surtout le questionner sur les engagements pris lors du dernier discours sur la situation de la nation. L'article 113 d'ajouter que « *le Gouvernement est tenu de fournir à l'Assemblée nationale toutes explications qui lui sont demandées sur sa gestion et sur ses actes. L'Assemblée nationale peut constituer des commissions d'enquêtes.* »

La mise en œuvre de la cette disposition se fait essentiellement par le biais des questions au gouvernement et des commissions d'enquêtes parlementaires. Les questions aux gouvernements constituent de véritables moments de redevabilité en ce sens que les ministres sont tenus de répondre aux questions qui leur sont posées par les députés sur leurs gestions. L'article 111 de la constitution prévoit que « *durant les sessions, au moins une séance par semaine est réservée aux questions des députés et aux réponses du Gouvernement.*

*L'Assemblée nationale peut adresser au Gouvernement des questions d'actualité, des questions écrites, des questions orales, avec ou sans débat.*

*Les questions orales ou d'actualité qui portent sur la politique générale du Gouvernement sont posées au Premier ministre qui y répond. Il ne peut se faire représenter.* »

Les commissions d'enquêtes parlementaires quant à elles sont destinées exclusivement au contrôle, sous forme d'investigation sur des affaires, soit scandaleuses, soit préoccupantes pour l'opinion ou pour les élus. Ainsi, le parlement peut investiguer sur la gestion de services publics ou d'entreprises nationales à travers des commissions d'enquêtes parlementaires. Dans ce cadre, plusieurs commissions d'enquêtes ont été mises en place dont deux respectivement sur la santé et

l'éducation à travers :

➤ la résolution n°005-2017/AN du 06 avril 2017 portant création de la commission d'enquête parlementaire sur le système de santé au Burkina Faso.

➤ la résolution n°006-2017/AN du 06 avril 2017 portant création de la commission d'enquête parlementaire sur le système d'enseignement au Burkina Faso.

A ces dispositions constitutionnelles particulièrement riches, il faut ajouter la panoplie de textes législatifs et réglementaires.

#### 2.1.1.2. Le cadre législatif et réglementaire

En matière de redevabilité, le champ législatif et réglementaire offre aux citoyens un large éventail à exploiter. A ce niveau, le citoyen peut se référer à de nombreux textes législatifs et réglementaires. Sans prétendre à l'exhaustivité, les textes ci-dessous peuvent être évoqués.

○ *La loi N° 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso*

Cette loi est appelée loi anti-corruption dans le langage courant et comporte des dispositions en rapport avec la redevabilité et la transparence notamment dans son titre II intitulée « *des mesures préventives dans les secteurs privé et public* ». Ce titre comprend 11 chapitres. Le chapitre I (articles 4, 5 et 6) est relatif aux codes de conduite des agents publics. L'article 4 fait obligation à tout employeur « *...de tenir compte et de faire apparaître clairement dans l'appel à candidature les principes d'intégrité, d'honnêteté, de responsabilité, d'efficacité, de transparence et de redevabilité et les critères objectifs tels que le mérite, l'équité et l'aptitude à occuper l'emploi postulé...* » dans le système de recrutement des agents de la fonction pu-

blique et de gestion.

Le chapitre II intitulé « *de l'institution de la déclaration d'intérêt et de patrimoine* » (articles 7, 8, 9, 10, 11, 12) fixe la finalité de la déclaration à l'article 6 en ces termes : « *il est institué une obligation de déclaration périodique d'intérêt et de patrimoine pour certaines catégories de hautes personnalités et de hauts fonctionnaires dans le but de promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, de garantir l'intégrité des serviteurs de l'Etat et d'affermir la confiance du public envers les institutions.* »

Le chapitre 3 (article 7) fixe la liste des personnes assujetties à la déclaration d'intérêt et de patrimoine.

Le chapitre 4 (articles 14, 15, 16, 17, 18 et 19) fixe le délai pour faire la déclaration d'intérêt et de patrimoine et leur mise à jour. Elle se fait au début et à la fin d'entrée en fonctions pour presque toutes les personnes assujetties.

Le chapitre 5 (articles 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28) prescrit la forme et le contenu de la déclaration.

Le chapitre 6 (articles 29 et 30) sanctionne à l'article 29 le défaut de déclaration d'intérêt et de patrimoine par la perte « *d'un quart de ses émoluments jusqu'à ce qu'elle fournisse la preuve de l'accomplissement de cette formalité* ». Il sanctionne aussi « *la déclaration incomplète, inexacte ou fautive par la privation du tiers de ses émoluments avec poursuites judiciaires.* » Le chapitre 7 (articles 31, 32 et 33) fait obligation aux agents publics de déclarer les dons, cadeaux et autres avantages en nature reçus dans l'exercice des fonctions. Le chapitre 8 (article 34) relatif à la transparence dans les relations avec le public fait obligations aux institutions, administrations et organismes publics de : « ...

➤ rendre publiques et accessibles aux usagers les informations sur l'organisation et le fonctionnement des processus décisionnels de l'administration publique ;

➤ organiser l'accès effectif des médias et du public à l'information concernant les dossiers dont ils ont la charge sous réserve de la protection de la vie privée, de l'honneur, de la dignité des personnes et des raisons de sécurité nationale, d'ordre public ainsi que du secret de l'instruction ;

➤ répondre aux requêtes et doléances des citoyens dans des délais raisonnables... »

Le chapitre 10 (article 40) traite de la participation du public dans la prévention et la lutte contre la corruption à travers notamment des actions en vue de « la transparence des processus de décision et la promotion de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques ».

Cette loi est précisée par trois décrets d'application dont deux prônent la redevabilité et la transparence. Il s'agit du décret :

➤ N°2016-470/PRES/PM/MJDHPC portant procédure et délai de transmission de déclarations d'intérêt et de patrimoine à l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption et ;

➤ N°2016-514/PRES/PM/MJDHPC portant fixation du seuil des dons, cadeaux et autres avantages en nature non soumis à la déclaration et modalités de remise à l'autorité publique des dons, cadeaux et autres avantages en nature soumis à déclaration.

○ La loi N°055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso

Des dispositions du code général promeuvent la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne dans les actions des collectivités territoriales. Il s'agit des articles 11, 12, 222 et 223.

L'article 11 dispose : « les habitants de la collectivité territoriale ont droit à l'information sur la gestion des affaires locales. Ce droit s'exerce par : 1) une animation de débats publics sur les projets et programmes locaux de développement et sur les grandes orientations du budget local ; 2) la mise à la disposition des personnes physiques ou morales du budget et des comptes des collectivités territoriales ; 3) l'accès du public aux séances des conseils des collectivités territoriales, à l'exception de celles tenues à huit-clos ; 4) la publication des délibérations du conseil et des actes des autorités locales relatives au budget, à la création des établissements publics locaux, aux emprunts, à la coopération décentralisée, aux accords passés avec l'Etat ou avec des partenaires extérieurs, à l'acceptation des dons et legs et à la prise de participation dans toute société ; toute personne peut obtenir à ses frais, copies desdits documents auprès du président du conseil de la collectivité ou de tout service public habilité... ».

L'article 12 quant à lui dispose que « le conseil de la collectivité territoriale peut créer des organes de concertation sur toute question d'intérêt local. Ces organes de concertation comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales, des notabilités locales, des personnalités compétentes dans les domaines traités... ».

Les articles 222 et 223 du code consacrent la participation citoyenne à la gestion des communes rurales. Ainsi, l'article 222 dis-

pose que « Dans les communes rurales, il est institué dans chaque village autre que le chef-lieu un conseil villageois de développement (CVD). Le conseil de la collectivité territoriale supervise la mise en place des conseils villageois de développement (CVD) dans les villages. »

L'article 223 quant à lui définit le rôle des CVD en ces termes « Le conseil villageois de développement est chargé sous l'autorité du conseil municipal de : 1) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communaux de développement ; 2) contribuer à la promotion du développement local dans le village ; 3) participer aux activités des différentes commissions mises en place par le conseil municipal pour la gestion et la promotion du développement local. Les membres du conseil municipal ne peuvent être membres dirigeants des conseils villageois de développement... ».

○ La loi organique N°073-2015/CNT relative aux lois de finances

Cette loi prévoit que le gouvernement à travers le ministre en charge des finances est tenu de justifier l'exécution du budget à travers l'élaboration du projet de loi de règlement. Il rend ainsi compte chaque année devant l'Assemblée nationale de l'exécution du budget (voir article 51 à 53).

○ Le décret N°2008-236/PRES/PM/MEBA/MESSRS/MASSN/MATD du 08 mai 2008 portant organisation de l'enseignement au primaire

Ce décret prévoit à son article 31 la création d'une instance de redevabilité au sein de chaque établissement d'enseignement primaire en l'occurrence le Comité de Gestion de l'Ecole (COGES). La composition du COGES prend en compte tous les acteurs intervenant dans l'éducation à savoir :

- un représentant du maire ;
- le président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) ;
- le président de l'Association des Mères éducatrices (AME) ;
- le directeur de l'école ;
- un représentant des enseignants
- un représentant des ONG et association intervenant dans l'école ;
- un représentant des organisations syndicales ». (article 31).

Le COGES a pour mission :

- la gestion des ressources financières et matérielles de l'école ;
- la mobilisation des ressources au profit de l'école ;
- la conception et la mise en œuvre de projets de développement de l'école (article 32).

○ L'arrêté n°2018-318/MENA/SG portant réglementation du fonctionnement de l'établissement public d'enseignement secondaire général

Cet arrêté crée plusieurs structures de gestion de l'établissement auxquelles participent des acteurs de l'éducation dont des représentants des parents d'élèves. Il s'agit :

- du Conseil de Gestion de l'Ecole (COGES) qui est l'instance de délibération sur la gestion de l'établissement public d'enseignement secondaire général. Il est notamment chargé d'adopter le budget prévisionnel annuel de l'établissement, de contrôler son exécution et d'assurer le suivi et le contrôle de la gestion

des ressources humaines, financières et matériels de l'établissement (article 4) ;

➤ du Conseil d'Administration et de Gestion (CAGES) qui est l'instance de délibération sur la gestion de l'établissement public d'enseignement et de formation technique et professionnelle et de l'établissement public professionnel. Il est notamment chargé d'adopter et de suivre l'exécution du budget, d'approuver le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et aux résultats obtenus en matière de formation... (article 8).

#### ○ *L'arrêté portant création des comités de gestion (COGES) dans la santé*

Les COGES ont été mis en place au Burkina par arrêté interministériel en 1999. L'arrêté dispose que le COGES est un organe de gestion participatif Etat-Communauté à but non lucratif et d'utilité publique. Il est placé sous tutelle technique du district sanitaire et sous tutelle administrative et financière de la commune.

Les COGES ont été mis en place pour encourager l'implication de la communauté dans la gouvernance de la santé aux côtés des agents de santé. Une de ses principales fonctions est d'avoir un regard sur la gestion financière des formations sanitaires. Les COGES sont aussi impliqués dans l'achat et la vente des médicaments essentiels génériques (MEG) et dans le recrutement de personnel d'appui.

Les COGES ont pour attributions :

- d'assurer le fonctionnement efficace des formations sanitaires ;,
- de promouvoir la pleine participation des communautés aux activités sanitaires ;
- de participer à l'élaboration du plan

d'action annuel de la formation sanitaire ;

- d'assurer la mobilisation locale des ressources ;
- d'assurer l'accessibilité de tous aux soins de santé ;
- de gérer les fonds générés par les activités des formations sanitaires et par les activités initiées par le COGES.

#### ○ *Le décret n°2016-598/PRES/PM/MINE-FID du 08 juillet 2016 portant Règlement général sur la Comptabilité publique*

Il est fait obligation de produire un compte de gestion qui fait le point des mouvements en termes de recettes et de dépenses au cours de l'année. Ainsi, les comptes publics, les agents comptables des Etablissements publics de l'Etat sont soumis à cet exercice chaque année.

#### ○ *Le décret N°2017-0004/PRES/PM/MINE-FID portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du Plan national de développement économique et social (PNDES)*

Il prévoit plusieurs structures chargées de suivre la mise en œuvre du PNDES que sont :

- les Cadres sectoriels de Dialogue (CSD) dont le rôle est de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES dans le secteur de planification concerné à travers la politique sectorielle en vigueur, d'apprécier la mise en œuvre de la politique sectorielle à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, de donner des directives aux acteurs ministériels pour la conduite des actions qui leur incombent et l'élaboration des produits nécessaires à en apprécier l'impact, d'assurer le dialogue sur la poli-

tique sectorielle, les appuis budgétaires sectoriels et l'efficacité de la coopération au développement ;

➤ des Cadres régionaux de Dialogue (CRD) correspondent aux Cadres de concertation régionaux (CCR) élargis aux communes. Ils jouent le même rôle que les CSD au niveau régional.

○ *Le décret n°2014-592/PRES/PM/MATS/MEF du 10 juillet 2014 portant création, attributions et fonctionnement d'un Cadre de Concertation et de Dialogue entre l'Etat et les Organisations de la Société Civile du Burkina (C.C.D- Etat/O.S.C)*

Aux termes de l'article 3 du décret, « *Le CCD-Etat/O.S. est un espace d'échanges entre l'Etat et les organisations de la société civile autour des grandes questions qui intéressent l'une ou l'autre des deux parties* ».

Le C.C.D- Etat/O.S.C a pour objectif de promouvoir et de renforcer le partenariat entre l'Etat et les organisations de la société civile. Il vise spécifiquement à :

➤ renforcer le dialogue et la concertation entre l'Etat et les organisations de la société civile ;

➤ dynamiser les cadres de concertation sectoriels ;

➤ améliorer la participation des organisations de la société civile au processus de développement du Burkina Faso ;

➤ permettre une meilleure visibilité et lisibilité des actions citoyennes menées par les organisations de la société civile ;

➤ promouvoir les bonnes pratiques au niveau des deux (02) parties Etat/OSC (article 4).

Au-delà du cadre juridique et institutionnel, le Burkina Faso dispose de nombreux programmes et politiques au niveau national qui favorisent la redevabilité et la transparence.

## **2.1.2. Des programmes et politiques publiques valorisant la redevabilité**

Tout comme le cadre normatif, il existe une multitude de programmes et politiques publiques prônant la culture de la redevabilité. Il serait prétentieux de vouloir les citer toutes dans le cadre de cette étude, d'où l'intérêt porté sur les plus importants.

### *2.1.2.1. L'étude nationale prospective (ENP) « Burkina 2025 »*

Cette étude préconise la culture d'initiative et de responsabilité nationale.

### *2.1.2.2. Le Plan national de Développement économique et social (PNDES)*

Adopté en juillet 2016, le PNDES fait du développement du système de redevabilité, à tous les niveaux, un des effets attendus de l'objectif stratégique intitulé « Promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative ». Ainsi, les actions consistent, d'une part, à renforcer le système interne et externe de contrôle de l'État et d'autre part, à promouvoir le contrôle citoyen à tous les niveaux et à améliorer la transparence de l'administration publique.

### *2.1.2.3. La Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance 2018-2027*

Elle fait de la redevabilité un des principes fondamentaux en matière de gouvernance. Des actions visant le renforcement de la redevabilité des acteurs de la gouvernance y sont définies.

### *2.1.2.4. Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)*

A travers les engagements du Plan d'actions national, le PGO vise la promotion de la redevabilité en améliorant la culture de la réédition des comptes par l'administration publique, l'accès à l'information publique et aux documents administratifs pour tous les citoyens, l'ouverture et l'accessibilité des données publiques, l'accroissement de la transparence par la reddition des comptes aux communautés et une implication des citoyens dans le processus budgétaire.

#### 2.1.2.5. *La politique nationale de santé*

Adoptée en 2011, elle cite l'obligation de rendre le droit des populations à l'information sur la santé des citoyens ainsi que la bonne gouvernance comme des valeurs qui la sous-tendent.

#### 2.1.2.6. *La politique sectorielle de l'éducation du Burkina Faso (PSE/BF)2014-2023*

Adoptée en 2013, elle énonce la bonne gouvernance dans le pilotage et la gestion des ressources comme un de ses principes directeurs.

#### 2.1.2.7. *Le Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES) 2014-2023*

Tout comme la politique sectorielle de l'éducation du Burkina Faso, ce plan a été adopté en 2013. Il fait également de la bonne gouvernance dans le pilotage et la gestion des ressources un des principes directeurs.

Comme on peut s'en apercevoir à travers les développements ci-dessus, le cadre normatif de la redevabilité au Burkina Faso est très riche. Aussi les programmes et politiques publiques qu'elles soient sectorielles ou non sont tout aussi nombreux à promouvoir la culture de la redevabilité. Cela explique sans nul doute l'existence d'une diversité d'instances de redevabilité dans beaucoup secteurs dont l'éducation et la

santé.

## 2.2. Les instances de redevabilité dans les secteurs de la santé et de l'éducation

Théoriquement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, l'environnement est favorable à la demande de redevabilité sociale des acteurs. Dans le cadre par exemple du PNDES, plusieurs cadres de concertation ont été créés et mis en place dans les deux ministères. La difficulté majeure réside notamment au niveau de leur fonctionnement.

### 2.2.1. *Dans le secteur de la santé*

A chaque niveau du système de santé, il existe théoriquement des cadres qui fonctionnent en collaboration avec les autorités administratives, les partenaires au développement et des représentants des communautés. Il s'agit entre autres des cadres suivants :

#### 2.2.1.1. *Le Conseil de santé de district/Conseil provincial de santé*

Placé sous la présidence du Haut-commissaire de la province, ce Conseil est chargé de :

- coordonner les interventions des différents acteurs de santé au niveau périphérique ;
- participer aux sorties régionales de suivi du PNDS ;
- approuver les rapports de progrès du PNDS et adopter les différents plans d'action ;
- contribuer à la prise en compte des interventions de santé dans les plans de développement communal et régional des collectivités territoriales.

#### 2.2.1.2. *Les Assemblées générales des Comités de gestion (COGES)*

Elles réunissent les acteurs intervenants dans la santé au niveau communautaire pour faire la situation du fonctionnement des formations sanitaires. Ces rencontres sont présidées par les présidents des COGES (Comité de Gestion) qui sont membres de la communauté locale.

### *2.2.1.3. Les rencontres périodiques*

La promotion de la redevabilité dans le secteur de la santé se traduit enfin par la tenue des rencontres périodiques qui constituent aussi des instances de redevabilité. On note ainsi les rencontres trimestrielles ou semestrielles des équipes cadre de district (ECD), des infirmiers chefs de poste (ICP), des comités de gestion (COGES) et des associations intervenant dans le domaine de la santé, les sessions du CASEM qui examinent, adoptent les instruments de planification du département et font des propositions concrètes en vue d'une amélioration de la mise en œuvre des actions des ministères, les Assemblées générales et les revues à mi-parcours et annuelles du Cadre sectoriel de dialogue (CSD) de la santé.

## **2.2.2. Au niveau de l'éducation**

Tout comme le secteur de la santé, la redevabilité au niveau de l'éducation peut être appréciée à travers certains cadres, instances et outils mis en place par les acteurs.

### *2.2.2.1. La Mission conjointe de suivi de la politique éducative (MCS)*

La MCS se tient une fois dans l'année pour évaluer et rendre compte de la mise en œuvre de la politique éducative au cours d'une année donnée. Elle regroupe le MENAPL et les ministères partenaires (MFPTPS, MINEFID, MATD, MUH, MESRSI...), les syndicats de l'éducation, les PTF, les ONG et associations en éducation, les Associations des Parents d'Elèves et les

Mères Educatrices. Elle est co-présidée par le Ministre (MENAPL) et le Chef de file des PTF.

### *2.2.2.2. Le Cadre partenarial*

Il se réunit tous les deux mois. Coprésidé par le Secrétaire général du MENAPL et le représentant du chef de file des PTF, il regroupe les représentants des acteurs de la MCS pour s'assurer de la mise en œuvre des recommandations de cette instance et traiter de toutes les questions importantes au niveau du secteur.

### *2.2.2.3. Diverses rencontres sectorielles*

En plus des sessions du CASEM, des revues à mi-parcours et annuelles, du Cadre sectoriel de dialogue (CSD) éducation et formation présidé par le MENAPLN et impliquant l'ensemble des acteurs et partenaires techniques du secteur, les travaux des groupes thématiques, on peut citer les Conseils de département et les Assemblées générales des différentes structures en charge de l'éducation, etc. qui peuvent constituer des espaces de redevabilité et de transparence.

En définitive, la redevabilité sociale et la bonne gouvernance sont intimement liées. Au Burkina Faso, les actions de la Société civile ont largement contribué à la création de cadre, et d'espace, de redevabilité au triple plan politique, administratif et social. Ces actions ont donc favorisé l'émergence de la notion de redevabilité dans la mise en œuvre des politiques publiques. De fait, dans les secteurs de la santé et de l'éducation, il existe aussi plusieurs cadres, organes et instances chargés de promouvoir la redevabilité (CASEM, CSD, COGES, assemblées générales, rencontres de direction, etc.)

Toutefois, pour l'accroissement d'une véritable culture de redevabilité qui doit rester

une quête permanente pour la Société civile et le citoyen, il convient d'aller au-delà des aspects théoriques en identifiant sur le terrain au niveau local ou national des exemples de bonnes pratiques qui marchent. L'objectif étant de les valoriser au-

près des services publics, notamment de la santé et de l'éducation pour une meilleure transparence. Ce qui pourra contribuer un tant soit peu à améliorer la qualité du service public dans les deux secteurs ■

En dépit des actions multiformes menées par le REN-LAC depuis sa création, le défi d'une gouvernance vertueuse au Burkina Faso est encore loin d'être relevé. Au regard de la complexité et de la diversité des pratiques de corruption qui compliquent d'ailleurs le combat, le contrôle citoyen peut s'avérer très porteur. Dans ce sens, les huit (08) expériences ici capitalisées et documentées constituent un apport inestimable dans la lutte contre la corruption.

Il revient à tous les acteurs impliqués dans la lutte anti-corruption de continuer à travailler. Cela nécessite une bonne diffusion pour en faciliter l'adoption.



## DÉLÉGATION DES TÂCHES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

intervenant

et s'en appro-

priser une stratégie de

appropriation.

### Comment les acteurs locaux s'organisent pour garantir une gestion optimale des ressources transférées

En 2011, la Coalition nationale pour l'Éducation Pour Tous a financé la mise en place d'un groupe de plaidoyer sur les questions de l'éducation dans la province du Bazèga. Ce groupe, composé de l'ensemble des acteurs du système éducatif (élèves, parents d'élèves, mères éducatrices, syndicats de l'éducation, collectivités territoriales), après un diagnostic de la situation de l'éducation dans la province avait défini un plan de plaidoyer pour la résolution des problèmes identifiés. Il assurait également un suivi de la gestion des ressources transférées dans le cadre de la délégation des tâches. Le plus de cette initiative, c'est d'être parvenu à créer un cadre inclusif où syndicats, acteurs gouvernementaux et municipaux travaillent pour une amélioration continue de l'offre éducative.

## Couverture géographique : Province du Bazèga, Région du Centre-Sud, Burkina Faso

▬ **Partenaire financier** : ONG Bornfonden :

▬ **Bénéficiaire de la subvention et son rôle** : Coalition nationale pour l'Éducation pour Tous :

- mise en place des groupes de plaidoyer ;
- formation des membres des groupes de plaidoyer ;
- suivi et coordination des activités des groupes de veille ;
- plaidoyer au niveau national.

▬ **Partenaires de mise en œuvre** : Mairie, APE, AME, Associations d'élèves, Syndicats de l'éducation :

- mise à disposition de représentants pour le plaidoyer ;
- collecte des preuves et mise en œuvre des activités de plaidoyer.

▬ **Bénéficiaires directs** : 17 788 élèves dont 8 049 garçons et 9 739 filles à la rentrée scolaire 2015-2016

▬ **Bénéficiaires indirects** :

- personnel enseignant : 273 agents ;
- parents d'élèves ;
- collectivités territoriales.

▬ **Le contexte de mise en œuvre de l'intervention**

Le secteur de l'éducation de base dans la province du Bazèga est une photocopie de la situation au niveau national. Il se caractérise par les faits majeurs suivants :

- la surpopulation des classes causée par le nombre limité de classes. Au secteur 1 de Kombissiri par exemple des classes ont eu des effectifs allant jusqu'à 140 élèves. L'Ecole B de Goanghin (un village de la Commune de Kombissiri) a connu des effectifs allant jusqu'à 120 élèves. Un tel effectif ne permet pas à l'enseignant, malgré sa volonté et sa détermination, d'assurer un suivi rapproché et adapté

pour chaque élève ;

➤ des recrutements biannuels au CP1. La plupart des écoles primaires dans la commune étant composées de seulement trois classes, le recrutement des enfants au CP1 se faisait chaque deux ans. Cette option ne permettait pas aux concernés d'accéder à l'éducation à l'âge normal ;

➤ la féminisation des effectifs au sein des écoles de la commune crée des insuffisances de personnel en cas de départs en congés de maternité. En raison de la proximité du chef-lieu de la Commune, Kombissiri, de Ouagadougou la capitale, de nombreuses enseignantes y demandent des affectations. Au fil des ans, les écoles de la localité ont vu leurs effectifs se féminiser. A la rentrée scolaire 2015-2016, les trois circonscriptions d'enseignement de base comptaient 273

enseignants dont 134 hommes et 139 femmes. Conséquence, en cas de départ en congés de maternité, les élèves sont souvent abandonnés à leur sort ;

➤ la détérioration de la relation enseignant/enseigné au profit d'une relation commerçante/client. Devenues des vendeuses de gâteaux et autres jus, certaines enseignantes, à la recherche d'une clientèle plus large, ont vite fait d'imposer leurs produits à leurs élèves. Cette nouvelle relation entre enseignants et enseignants n'est pas de nature à assurer une bonne éducation ;

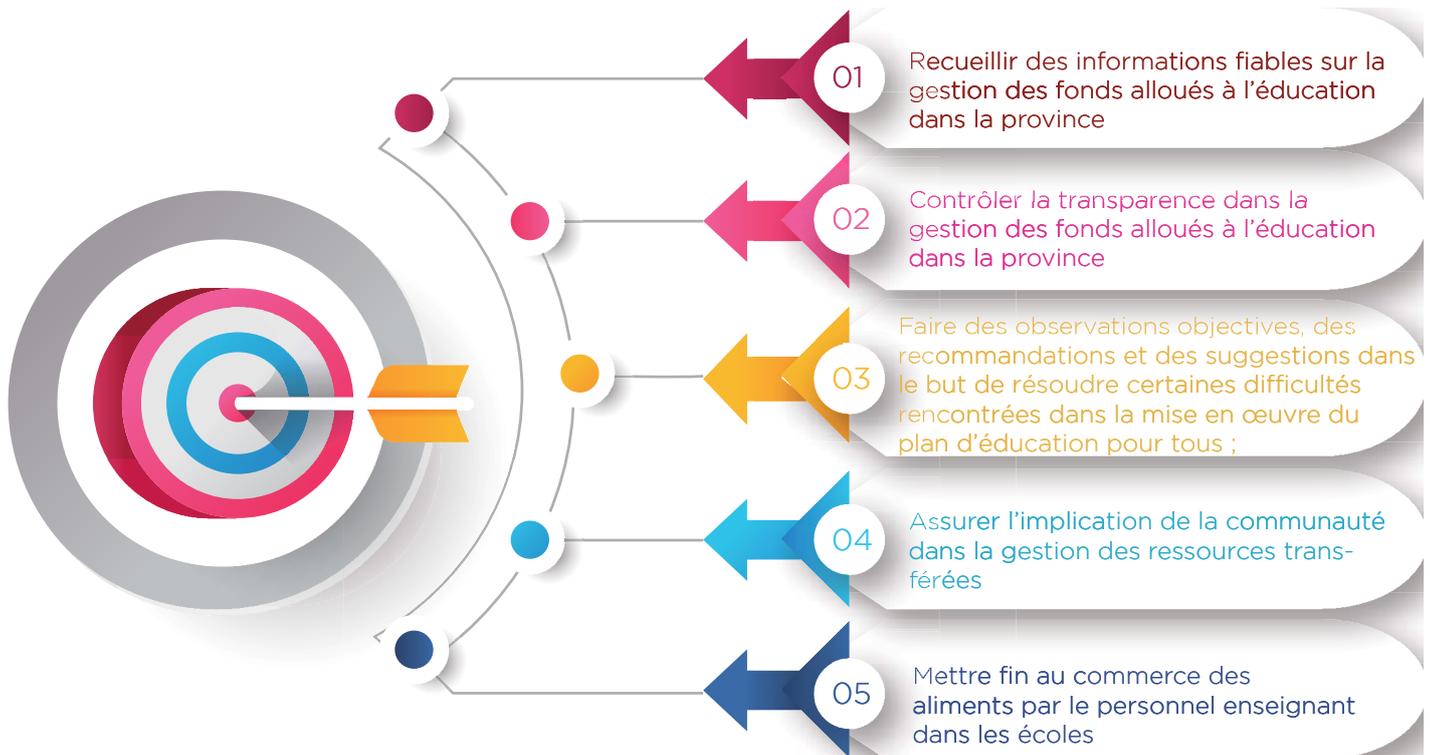
➤ des retards dans la mise à disposition des fournitures scolaires obligeant les parents à en acheter de leurs propres poches. L'éducation de base est gratuite au Burkina Faso depuis plus d'une décennie. Cette gratuité est mise en œuvre dans le cadre du transfert des compétences aux collectivités territoriales qui sont désormais chargées d'acquiescer les fournitures scolaires et de les mettre à la



disposition de chaque circonscription d'éducation de base (CEB). Malheureusement, il est arrivé que les élèves attendent les fournitures dans la province du Bazèga jusqu'en mars pour une rentrée scolaire qui commence en octobre de l'année précédente. Dans de telles condi-

tions, les parents sont obligés d'acheter eux-mêmes les fournitures de leurs enfants et donc ne ressentent pas l'impact de la gratuité décidée par l'Autorité. Par ailleurs, les fournitures acquises ne sont pas toujours de bonne qualité.

## Les objectifs visés par l'initiative



## Le processus de mise en œuvre de l'initiative

La mise en place des groupes de plaidoyer s'est voulu participative, inclusive et s'est faite en cinq étapes :

**1. L'information des différents acteurs :** la Coalition nationale pour l'Éducation Pour Tous a identifié les différentes structures devant être représentées dans le groupe de plaidoyer. Il s'agit de l'Association des Parents d'Élèves, l'Association des Mères éducatrices, la Mairie, l'Association des élèves, le Syndicat des travailleurs de l'Éducation de Base (SYNATEB). Cette composition a pris en compte le genre à travers la représentation des mères éducatrices et des filles. La Coalition a ensuite

initié un courrier d'information où elle expliquait à chaque structure les objectifs du groupe, son mode d'intervention, sa composition, etc.

**2. L'identification des membres du groupe de veille :** dès qu'elles ont été informées de l'initiative de la Coalition nationale pour l'éducation pour tous, chaque structure a identifié un représentant, devant faire partie du groupe de veille. Le respect du genre est un élément essentiel pour la prise en compte de tous les acteurs.

**3. La mise en place du groupe de plaidoyer :** à la suite de l'information des différents acteurs, une rencontre de mise en place du groupe a été convoquée. A cette

rencontre, les membres du groupe ont été présentés. Le groupe a identifié un président, un trésorier et un responsable à l'information.

**4. Le renforcement des capacités des membres du groupe de plaidoyer :** les membres des groupes de plaidoyer ont été formés sur le plaidoyer, le réseautage, la gestion des ressources transférées aux collectivités territoriales et le cadre juridique encadrant l'éducation de base au Burkina Faso. Le renforcement des capacités s'est poursuivi de façon permanente à travers les des sorties de supervision. Ce paquet de renforcement des services a été assuré par la Coalition nationale.

**5. Le passage à l'action :** la première étape a consisté au diagnostic du secteur de l'éducation dans la Province. Ce processus a abouti à un plan de plaidoyer comportant les problèmes identifiés, les solutions possibles, les cibles du plaidoyer, des influenceurs (personnes susceptibles d'influencer favorablement les cibles du plaidoyer) et un planning d'intervention. Le groupe de plaidoyer a ensuite mis en place un comité de suivi composé d'un président, d'un rapporteur et d'un logisticien. Le Comité se réunit deux fois dans le mois pour faire le point des activités et chaque trimestre, une assemblée générale du groupe est organisée pour évaluer le plan de plaidoyer et rendre compte à l'ensemble des structures parties prenantes.

Pour le succès d'un tel groupe de plaidoyer, la participation de tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation est une condition sine qua non. La prise en compte du genre est non négociable à tous les niveaux du processus. Les éléments de coûts à considérer sont les frais de formations, les frais de supervision qui peuvent être trimestrielle, des frais de fonctionnement pour permettre au groupe de plaidoyer d'effectuer les déplacements nécessaires.

## ■ Les adaptations opérées au cours de l'initiative

Dans la mise en œuvre des actions de plaidoyer, il a été nécessaire, par moment de changer de cible de plaidoyer. Pour certaines questions, le groupe a dû se référer à la Coalition nationale pour faciliter le plaidoyer, comme lorsque que le groupe a posé le problème des logements des enseignants. Par ailleurs, le groupe a eu à recourir aux correspondances lorsqu'il était difficile d'obtenir des audiences avec les cibles du plaidoyer. Ces adaptations ont permis de poursuivre la mise en œuvre du plan de plaidoyer.

## ■ Les changements induits par l'initiative

### **Les résultats obtenus:**

Le plaidoyer du groupe a poussé les autorités à entreprendre les actions suivantes:

- 4 salles de classes dont une réhabilitée à Kombissiri ville ;
- 2 salles de classes construites à Douougou ;
- la réduction des délais de mise à disposition des fournitures : dès septembre au lieu de mars de l'année suivante ;
- la délimitation des domaines scolaires dans la province ;
- l'accroissement de la dotation de la caisse de menues dépenses des CEB qui est passée de 15 000 à 20 000 FCFA par an ;
- une augmentation des effectifs d'enseignants permettant de pallier les départs en congé maternité ;
- une amélioration de la conscience professionnelle avec la réduction du commerce en milieu scolaire par le personnel enseignant ;
- « A Douougou les contrôles du groupe ont permis de révéler une mauvaise qualité des fournitures livrées. Le plaidoyer a per-

mis de contacter le fournisseur qui a procédé au remplacement des produits », témoigne Léon Bonkougou, enseignant de la circonscription.

### **Les impacts ou effets produits**

Dès la 2e année de fonctionnement du groupe de plaidoyer, une amélioration des résultats des élèves a été relevée. Par ailleurs, la mise à disposition des logements des enseignants est également un effet inattendu.

### **Les facteurs explicatifs des succès**

L'implication de tous les acteurs concernés par l'éducation est le premier facteur explicatif des résultats obtenus. Elle a permis d'aboutir à un diagnostic franc et sincère du secteur de l'éducation dans la province.

Le deuxième facteur explicatif est la volonté commune de l'ensemble des structures impliquées dans le groupe à œuvrer pour l'amélioration des indicateurs de l'éducation de la province. Du maire aux parents d'élèves en passant par les élèves et les enseignants, l'amélioration de l'éducation est un désir ardent.

Enfin, les premiers responsables du groupe et leurs structures d'origine sont également à considérer dans l'atteinte des résultats. Il est de notoriété publique que les syndicats et les politiques font rarement bon ménage. C'est pourtant ce qu'il a été convenu de faire dans le cadre du groupe de parole. La confiance mutuelle entre les acteurs qui se connaissaient déjà a certainement favorisé une collaboration fructueuse.

### **Les enseignements tirés :**

- la prise en compte de toutes les sensibilités au sein du groupe permet d'aplanir la méfiance qui règne généralement entre les partenaires sociaux et les acteurs gouvernementaux ;
- le choix de structures crédibles et d'individus intègres est nécessaire pour la construction des relations de confiance entre le groupe de plaidoyer et les décideurs.

### **Les contraintes :**

- la faiblesse des ressources de fonctionnement. En raison de la faiblesse des ressources allouées, certains déplacements de plaidoyer n'ont pu être effectués faute de frais de carburant. La détermination et la volonté des membres du groupe de plaidoyer ont été déterminantes pour la réussite des activités dans ce contexte de rareté des ressources ;
- l'indisponibilité de certains acteurs politiques. Manque de temps ou manque de volonté de rencontrer le groupe de plaidoyer, certains acteurs politiques n'ont jamais pu recevoir le groupe de plaidoyer. En de pareilles circonstances, le groupe a privilégié les correspondances qui ont cependant une portée limitée par rapport à une rencontre formelle de plaidoyer ;
- la faible culture de la transparence au début de l'initiative. De nombreux gestionnaires des mairies n'ont pas voulu mettre à la disposition du groupe de plaidoyer les bordereaux de transfert des ressources, indispensables pour un bon suivi de la gestion des ressources transférées. Là aussi, les plaidoyers ont dû être organisés au niveau du premier responsable du conseil municipal qui, lorsque la démarche est fructueuse, donne les instructions nécessaires pour la mise en œuvre des activités du groupe de plaidoyer.

### **Les recommandations :**

- créer une ligne budgétaire dans les ressources transférées au CEB pour le fonctionnement du groupe de plaidoyer ;
- assurer un autofinancement du groupe à travers une contribution des structures le composant ;
- créer une ligne budgétaire dans le budget municipal pour le fonctionnement du groupe.

### **Le mécanisme de durabilité de l'initiative**

Cette initiative est durable en ce sens que le groupe prend en compte l'ensemble des ac-

teurs concernés par l'éducation. Ensuite les membres ont été formés sur les thématiques connexes au suivi citoyen.

Néanmoins pour sa pérennisation, le financement du fonctionnement constitue la principale condition. En effet, le groupe couvre une zone d'intervention assez vaste. Il est même souvent obligé de se rendre dans la capitale Ouagadougou pour rencontrer certains décideurs. Pour ce faire, les frais de carburant sont donc nécessaires. A défaut d'un financement direct du ministère en charge de l'Éducation, il faut prospecter l'autofinancement à travers une contribution des parties prenantes au groupe de plaidoyer. Il faudrait également prévoir des séances de briefing ou de recyclage surtout pour les nouveaux acteurs intégrés en remplacement des membres indisponibles.

### ■ Les conditions de reproductibilité et de mise à l'échelle

Un groupe de plaidoyer de cette nature a également été mis en place dans la province du Ziro, toujours sous la coordination de la Coalition nationale pour l'Éducation Pour Tous. Pour sa mise à l'échelle au niveau national, les organisations faitières des différentes associations intervenant au niveau local peuvent constituer les portes d'entrées. Il s'agit de l'Association des Municipalités du Burkina Faso pour les maires, le Syndicat des Travailleurs de l'Éducation de Base, la Direction générale de l'Éducation de Base, la Coordination nationale des Associations des Parents d'Élèves. Chaque regroupement pourra ensuite mobiliser ses structures de base.

Dès la mise en place terminée, il faudra identifier une structure consensuelle, capable de fédérer toutes les autres pour assurer la coordination et la supervision des activités des groupes de plaidoyer. Cette structure devra également avoir le leadership nécessaire pour mener le plaidoyer au plus haut niveau en cas de blocage.

### ■ Quelques témoignages

Zida Blaise : « Je connais bien le groupe de

*plaidoyer. J'étais deuxième adjoint au maire de Kombissiri à l'époque. Les actions du groupe de plaidoyer ont dans l'ensemble été positives en ce qu'elles ont permis de régler un certain nombre de problèmes dans la commune de Kombissiri et dans d'autres localités de la province. A titre illustratif, le groupe de plaidoyer a obtenu le financement par le budget communal de la construction de quatre salles de classes de 6e pour pallier le manque de places auquel la commune était confrontée. En plus de cela, l'ONG Bornfonden a financé la construction d'une classe au lycée provincial. Un particulier, fils de la localité, a entendu le cri de cœur du groupe de plaidoyer sur le manque de places au post-primaire en construisant le Lycée privé Weendmanégré. Un déficit de bancs dans plusieurs écoles a été résolu. Aussi le groupe de plaidoyer a-t-il réussi à faire payer les indemnités des enseignants du primaire dont les écoles sont situées à plus de 20 kilomètres de la ville. Cela a permis de transformer les logements à construire dans ces écoles en salles de classes. »*

Compaoré Léonard : « J'étais premier adjoint au maire de Douougou en 2011 lorsque le groupe de plaidoyer a commencé à s'intéresser à notre commune. Le groupe s'est essentiellement intéressé à la qualité des vivres dans les cantines scolaires, ainsi qu'à celle des fournitures scolaires. Lorsque les vivres sont livrés, le groupe apprécie leur qualité avant qu'ils ne soient mis en consommation. Il en est de même pour les fournitures. Cela a permis d'améliorer d'année en année la qualité des vivres et des fournitures livrés dans les écoles. »

### ■ Les contacts utiles

- Lassina TRAORE, CEB de Kombissiri III, Tél. : 78 17 05 39
- Sandaogo Prospère ILBOUDO, CEB de Kombissiri II, Tél. : 57 22 00 01, Email : ilboudop78@gmail.com
- Léon O. BONKOUNGOU, CEB de Douougou, Tél. : 78 82 73 15, Email : leonpomperos@yahoo.fr.





## GOUVERNANCE LOCALE ET PARTICIPATION CITOYENNE

### Un coaching taillé sur mesure au profit des acteurs de l'éducation

Association des Parents d'Élèves, Association des Mères Éducatrices ou encore Comité de Gestion : ces trois structures se retrouvent dans tout établissement d'enseignement primaire au Burkina Faso. Elles ont toutes pour vocation d'impliquer et de faire participer les communautés dans la gestion des écoles publiques. Mais dans la réalité, très peu d'entre elles parviennent à le faire, faute de moyens et de compétences techniques. L'Association Monde rural, une organisation à base communautaire intervenant dans le domaine de la redevabilité publique depuis plus de 20 ans, s'est proposée de leur venir en aide. Après un diagnostic de la situation dans quatre régions (Centre-Ouest, Centre-Nord, Est et Nord), elle a conçu un projet d'amélioration de la redevabilité et du contrôle citoyen dans le secteur. Ce projet, financé par le Fonds d'Intervention rapide et mis en œuvre dans 20 communes des quatre régions, intervient à travers un accompagnement sur mesure aux différents acteurs de la vie éducative.

## Couverture géographique : régions du Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Nord et de l'Est

■ **Partenaire financier** : Le Fonds d'Intervention rapide à travers le Programme de Gouvernance économique et Participation citoyenne.

### ■ **Les acteurs de mise en œuvre et leurs rôles :**

- AMR : opératrice de mise en œuvre du projet ;
- les collectivités territoriales constituent les portes d'entrée et identifient les écoles d'intervention de concert avec les CCEB et les directeurs d'écoles.

### ■ **Bénéficiaires directs :**

- les Comités de Gestion (COGES) des écoles ;
- les Associations de Parents d'Élèves (APE) ;
- les Associations de Mères éducatrices (AME) ;
- le personnel enseignant ;
- les élèves.

### ■ **Le contexte de mise en œuvre de l'initiative**

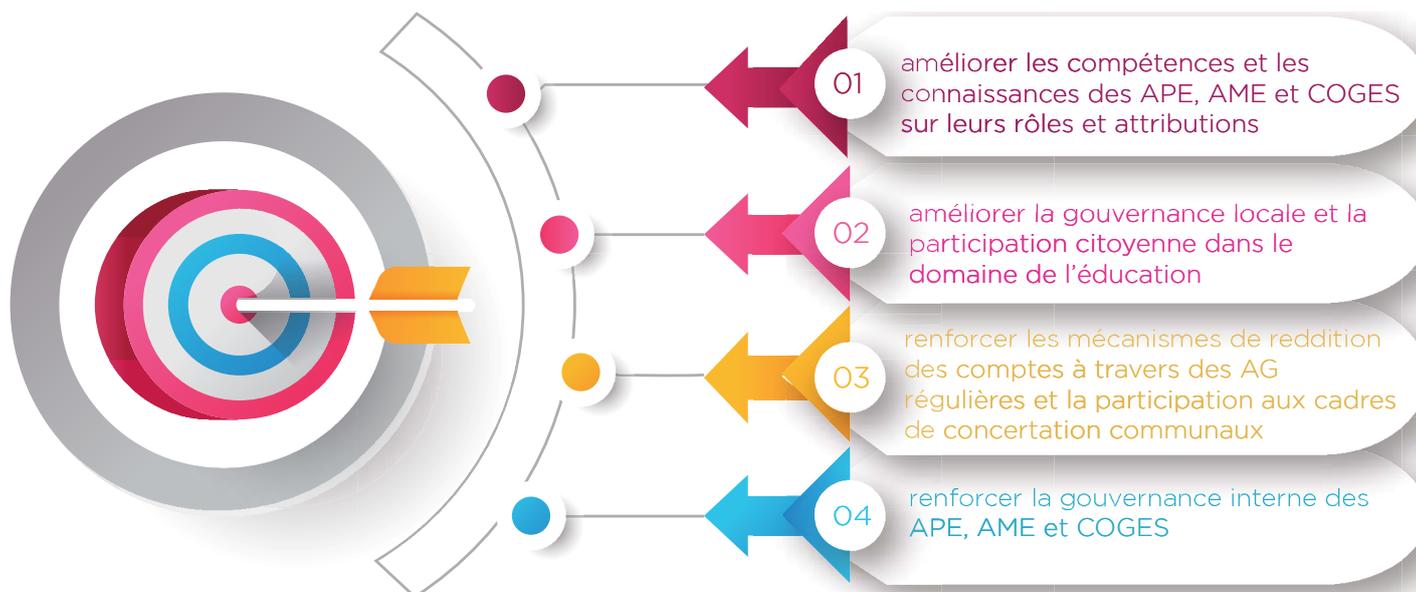
Le contexte de mise en œuvre du projet était caractérisé par les éléments clés suivants :

- des Comités de Gestion quasi-inexistants. Nombre de COGES mis en place dans les écoles d'intervention du projet ne disposaient pas de plans d'actions. Les instances de gouvernance n'arrivaient pas à tenir les rencontres statutaires, faute de moyens. L'étude de référence du projet a montré que seulement 55% des Associations des Mères éducatrices ont tenu leurs Assemblées générales au cours de l'année 2018 contre 40% pour les COGES. « Lors des AG en effet, on retrouve géné-

ralement les premiers responsables et quelques membres ; la plupart des autres membres manifestent un désintérêt à prendre part car ils estiment ne pas être suffisamment impliqués dans les actions menées », précise l'étude.

- une faible alternance à la tête des structures associatives : en 2018, seulement 60% des APE et 55% des AME et COGES avaient connu une alternance. (Rapport d'étude de référence)
- une confusion de rôles entre les COGES, les APE et les AME. A la mise en place des COGES, de nombreuses Associations de Parents d'Élèves ou d'Associations de Mères éducatrices ont vu leurs membres se ruer vers la nouvelle trousse du gouvernement, abandonnant ainsi leurs organisations de base. Par endroit, on a assisté à des collectes de fonds par les COGES auprès des parents d'élèves, ce qui ne fait pas partie de leurs attributions. Par ailleurs, les COGES ne connaissaient pas réellement leurs rôles et attributions, n'ayant pas bénéficié d'orientations à cet effet ;
- une gestion opaque des ressources du COGES. Pour les quelques rares COGES qui disposaient de ressources, l'utilisation de ces ressources étaient laissées à la discrétion du seul président puisque les instances de gouvernance ne fonctionnaient pas : « sur 10, plus de 4 APE, 7 AME et 6 COGES n'établissent pas de PV de leurs activités. » Rapport étude de référence, P. 14. En raison de tous ces dysfonctionnements, le taux de réussite à l'entrée en 6<sup>e</sup> s'élevait à 56,21%.

## Les objectifs visés par l'initiative



## Le processus de mise en œuvre de l'initiative

La mise en œuvre de l'initiative dans toutes les communes d'intervention a suivi les étapes suivantes :

**1. Etude sur la situation de départ** : l'AMR a identifié des indicateurs clés (les résultats scolaires, la gouvernance des associations) sur la base desquels des questionnaires ont été élaborés. L'association dispose d'un pool d'enquêteurs qui ont été mobilisés pour l'administration des questionnaires aux différents acteurs de l'éducation. Les résultats de ces enquêtes ont permis de faire l'état des lieux de l'éducation dans les communes d'intervention ;

**2. L'identification des établissements d'intervention** : deux établissements ont été identifiés dans chacune des 20 communes d'intervention. Les collectivités territoriales ont constitué les portes d'entrée et ont été sollicitées pour identifier les établissements, de concert avec les CCEB ;

**3. Une cérémonie de lancement du projet** : des démarches ont été entreprises au niveau national et régional pour une bonne implication des autorités gouvernementales dans la mise en œuvre du projet.

Cette cérémonie avait pour objectif de présenter le projet et de faire un plaidoyer pour un accompagnement de la hiérarchie de l'Éducation. Le Directeur régional de l'Enseignement de la Région du Nord a parrainé la cérémonie. Cette mobilisation de la hiérarchie a facilité, par la suite, la mise en œuvre des activités ;

**4. Le renforcement des capacités des acteurs de l'éducation** : les CCEB et les directeurs ont été regroupés, par région, pour une première vague de formations. Celles-ci ont porté sur le management institutionnel, la redevabilité publique et le contrôle de l'action publique. Il s'agissait, à travers ces formations, de les préparer aux exercices de redevabilité publique. Par la suite, une autre vague de formations a été organisée à l'endroit des associatifs (APE, AME et COGES). Cette deuxième vague a porté sur leurs rôles et attributions, le contrôle citoyen de l'action publique, la gouvernance de leur structure et la mobilisation des ressources au niveau communautaire ;

**5. Le suivi et le coaching de la tenue des assemblées générales** : l'objectif visé était

de pousser chaque association à organiser au moins deux AG dans l'année. Pour ce faire, l'AMR a apporté un appui technique, portant sur l'élaboration des termes de référence et l'assurance de la bonne représentativité de toutes les couches sociales (femmes et hommes, personnes handicapées, élèves). L'accompagnement a également consisté à mettre à la disposition des associations des registres de PV pour l'archivage et des tableaux d'affichage des informations ;

**6. Le plaidoyer à la Mairie pour la participation des acteurs de l'éducation aux séances de redevabilité organisées par le Conseil municipal :** le plaidoyer a permis d'organiser des cadres de concertation communaux axés sur l'éducation. Il s'agit de rencontres d'échanges organisés par la Mairie avec un accent particulier sur les questions relatives à l'éducation. L'autorité communale fait un exposé oral ou une présentation PowerPoint et l'assistance pose des questions ou formule des recommandations. En tout, 22 cadres de ce genre ont été organisés. L'AMR doit s'assurer également de la présence de tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation pour des échanges fructueux ;

**7. L'accompagnement technique et le financement des espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) :** c'est une initiative de l'AMR qui consiste à faciliter l'organisation d'un cadre de redevabilité sur une thématique bien précise. Pour ce faire, primo, la population est sensibilisée en amont, sur une période de deux mois, à travers divers canaux (crieur public, communiqués radiophoniques, bouche à oreille, théâtre-forum, causeries éducatives) sur son droit à interpellier l'autorité sur la gestion de la chose publique. Secundo, le plaidoyer est fait auprès de l'autorité municipale pour avoir son accord sur la tenue de

l'activité. Lors de cette étape, l'AMR appuie le maire et son équipe pour la préparation d'un bilan sur la thématique retenue. Pour ce faire, un canevas est produit et mis à la disposition de l'équipe municipale. Le premier draft produit par la mairie est envoyé à l'équipe technique de l'AMR pour amendements. Les échanges se poursuivent jusqu'à l'obtention d'une version finale. Tertio, un comité d'organisation est mis en place pour l'organisation de l'EDIC. Ce comité est chargé de la mobilisation des acteurs, du matériel et de l'identification du site. Habituellement, il s'agit d'installer des tentes et des chaises dans un espace ouvert pour traduire l'ouverture. Le jour de l'activité, le maire fait son bilan en distinguant ce qui est réalisé sur le budget de l'Etat et ce qui a été fait par le budget de la Mairie. Au cours de la rencontre, la population pose des questions et formule des recommandations. La facilitation des échanges est assurée par des modérateurs identifiés et orientés par l'AMR. Cette équipe prend d'ailleurs attache avec le Maire en amont pour le cadrage de la rencontre. Quarto, les recommandations issues de la rencontre sont présentées sous forme de plan d'action dont la mise en œuvre sera suivie par un comité mis en place séance tenante.

Ainsi pour une commune donnée, la première édition est financée à hauteur de 800 mille francs CFA, la deuxième, 400 mille, la 3e, 200 mille et la suite n'est plus supportée par l'association ;

**8. Identification et financement des microprojets des associations :** l'opportunité est donnée aux associations (APE, AME et COGES) de soumettre des microprojets d'intérêt commun à l'AMR pour financement. C'est une initiative qui vise à susciter l'intérêt des membres des associations pour les activités de l'AMR et aussi de légi-



timer leur existence au sein de la communauté. En 2019, l'AMR a ainsi mis à la disposition du COGES de Siglé des semences et de l'engrais pour le champ communautaire dont les récoltes ont servi à approvisionner la cantine de l'école ;

**9. L'étude sur l'état de la gouvernance en fin d'année sur l'éducation** : c'est une enquête menée en fin d'année scolaire, suivant la même démarche que l'étude de référence, pour apprécier les avancées obtenues.

La participation de toutes les couches de la société a été assurée à travers l'implication des femmes, à travers l'association des mères éducatrices et des hommes généralement plus représentatifs dans les associations de parents d'élèves. Le processus implique également les conseils municipaux, les autres organisations de la société civile et les syndicats de l'éducation. L'AMR met également un point d'honneur à assurer la participation effective des hommes et des femmes lors des EDIC et autres cadres de redevabilité publique. Par ailleurs, en travaillant avec les COGES dont la composition respecte le genre, l'AMR s'assure du coup de prendre en compte les aspirations des femmes.

### Les adaptations opérées dans la mise en œuvre de l'initiative

Les cadres de concertation communaux tels qu'ils se tenaient avant le projet n'incluaient pas les acteurs de l'éducation. Dans la mise en œuvre de son initiative, l'AMR a dû mener le plaidoyer pour ouvrir ces cadres aux acteurs de l'éducation en prélude à l'organisation des CCCO axés sur l'éducation. Par ailleurs, le projet n'avait pas prévu de doter les associations de registres. Mais face à l'inexistence de mémoire dans la plupart des organisations l'association a mis à leur disposition ces re-

gistres censés leur permettre de produire des procès-verbaux de réunion.

### Les changements induits

#### Les résultats obtenus :

- 3e Prix du CNOSC en matière de redevabilité publique ;
- dotation des écoles en kits (tableau d'affichage, registres, etc.) ;
- tous les COGES accompagnés ont élaboré des plans d'action ;
- 89 cadres de redevabilité ont été organisés dans toutes communes d'intervention dont 25 assemblées générales, 22 cadres de concertation communaux, 4 EDIC thématiques ;
- un fort engouement des établissements d'intervention dans l'organisation des AG qui dénote d'une assimilation de la culture de la redevabilité. « *Souvent ce sont les directeurs des établissements qui nous demandent de venir les aider à organiser des assemblées générales* » Chargé de Programmes ;
- une forte mobilisation de la population lors des assemblées générales.

#### Les effets ou impacts :

- une amélioration de la gouvernance locale. Selon les résultats du sondage sur l'état de la gouvernance locale dans la zone d'intervention, le nombre de cadres de concertation organisés est passé de 36 en 2018 à 52 en 2019 ;
- une forte participation de la population aux cadres de restitution.

#### Les facteurs explicatifs :

- la franche collaboration des différents acteurs. Cette franche collaboration est en partie à mettre sur le compte de la crédibilité dont jouit l'AMR qui intervient depuis plus de 20 ans sur les questions de redevabilité. Les membres de l'Association sont constitués à plus de 50%

d'enseignants, ce qui a également facilité l'approche avec le personnel enseignant ;

➤ le besoin criard des associations en matière de formations sur des questions relatives à leurs missions, attributions, mais aussi le contrôle citoyen a suscité leur engouement pour la collaboration avec l'AMR ;

➤ la présence régulière du bailleur de fonds, et des partenaires comme le CNOOSC sur le terrain a renforcé l'engagement des acteurs de mise en œuvre du projet.

#### ■ Les enseignements tirés :

➤ la prise de conscience des communautés sur leurs rôles en matière de contrôle citoyen suscite leur participation active lors de la tenue des occasions de redevabilité ;

➤ le manque d'accompagnement des COGES en renforcement des capacités des membres et en ressources de fonctionnement n'a pas permis à ces structures d'être opérationnelles ;

➤ la mise en œuvre de microprojets au profit de la communauté a permis de renforcer la légitimité des COGES dans la communauté.

#### ■ Les contraintes :

➤ le retard dans le décaissement des ressources financières ne permet pas de respecter les plans de travail. A titre d'exemple, aucun décaissement n'avait encore été fait à la fin du deuxième trimestre de 2020 pour des interventions censées être mises en œuvre au cours de l'année scolaire.

#### ■ La recommandation :

Améliorer les délais de décaissement des ressources

#### ■ Le mécanisme de durabilité :

le renforcement des capacités des diffé-

rents acteurs avait pour objectif de les rendre autonomes. La dotation des associations avec des registres leur permettront d'archiver leurs procès-verbaux. L'option de travailler avec les COGES, les APE et les AME visait également à mettre les ressources à la disposition de la communauté et non pas chez les enseignants qui sont mobiles. Enfin, le financement dégressif de l'organisation des EDIC devait permettre à l'autorité municipale de s'approprier cette initiative.

#### ■ Les conditions de reproductibilité et de mise à l'échelle :

pour la mise à l'échelle d'une telle expérience, il faut dans un premier temps identifier une structure de pilotage au ministère en charge de l'enseignement de base. Ensuite, il faudrait travailler à avoir une situation de départ dans les différentes écoles du pays. La formation des premiers responsables des écoles sur la redevabilité est également nécessaire pour les préparer à rendre compte le moment venu. Enfin, pour l'identification des acteurs de mise en œuvre, les coordinations régionales des organisations de la société civile peuvent constituer les portes d'entrée.

#### ■ Les contacts utiles :

➤ David Seth WOKUY, Chargé de programmes sécurité alimentaire et foncier, AMR : Tél. : 70 61 93 52, Email : davidoworokuy@gmail.com

➤ Carine OUARE, Assistante Coordonnateur des programmes, AMR, Tél.: 70 55 92 19, Email : Carineouare@yahoo.fr

➤ Abdoulaye SAWADOGO, Directeur la vie associative, AMR, Tél. : 72 98 30 32, Email : abdoulayesavadogo164@gmail.com

➤ Hamidou OUARE, Coordonnateur des Programmes, AMR, Tél. : 70 28 56 31, Email : amrburkina@yahoo.fr



## Un exemple en matière de redevabilité publique en parfaite intelligence avec la société civile

### FICHE 3



Arrivé aux affaires en 2016, Boureima Dissan Gnoumou, n'a eu de cesse d'innover en matière de redevabilité publique et d'amélioration de la participation citoyenne. Ces innovations ont permis au Conseil municipal de Houndé de décrocher diverses distinctions tant au plan national qu'au plan international, avec à la clé, une implication des communautés dans la gestion des affaires de la Commune.

## Couverture géographique : commune urbaine de Houndé, Burkina Faso

### Partenaires financiers :

- GIZ a financé une action de redevabilité sur les questions d'eau et d'assainissement ;
- Oxfam, ORCADE ;
- le Programme d'appui aux collectivités territoriales ;
- ONG ACCED ;
- la mine d'or de Houndé ;
- le budget communal.

### Partenaires techniques :

- le Conseil municipal : organisateur des cadres de redevabilité ;
- la presse locale : relais des actions de redevabilité ;
- les OSC : mobilisation communautaire pour la participation effective aux cadres de redevabilité.

### Bénéficiaires directs :

- les communautés ;
- les partenaires au développement ;
- les organisations de la société civile ;
- le Conseil municipal.

### Le contexte de mise en œuvre des cadres de redevabilité

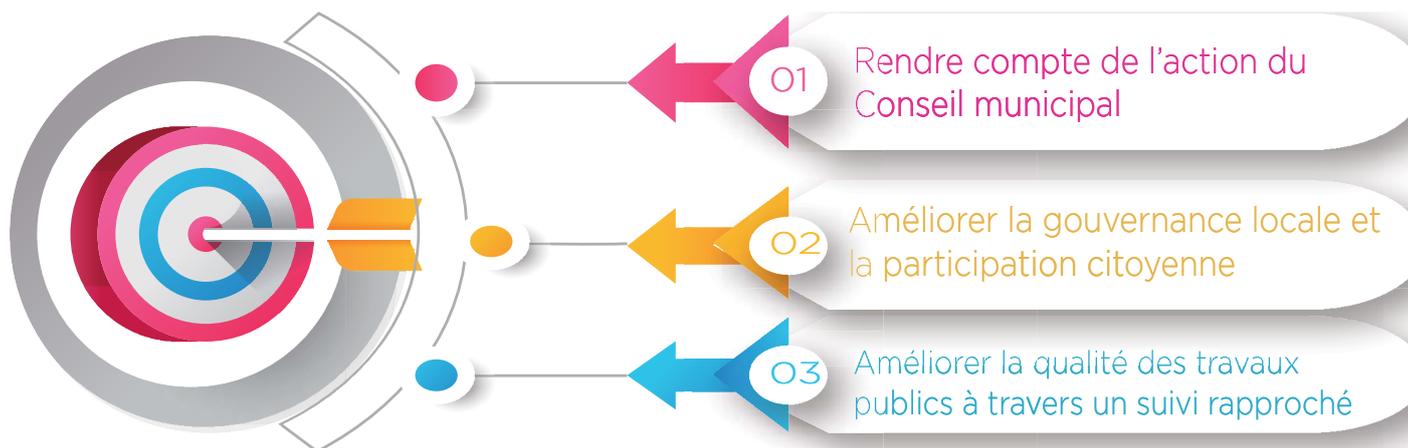
Le Conseil municipal de Houndé, comme partout ailleurs au Burkina Faso, est arrivé aux affaires à la suite des élections municipales du 22 mai 2016. L'équipe venait ainsi prendre le relais de la délégation spéciale mise en place sous la transition le 18 novembre 2014.

Au cours de cette parenthèse qui a duré sept mois, le Haut-commissaire et son équipe étaient plutôt préoccupés par une conduite des affaires courantes jusqu'à la

tenue des élections devant mettre fin à leur mandat. Aucun cadre de redevabilité, n'avait alors été organisé. Avant la délégation spéciale, les archives indiquent que les différentes équipes qui se sont succédé organisaient leurs séances de redevabilité dans des salles, sous forme de réunion ou encore par médias interposés. En tout état de cause, les sorties de reddition étaient pour la plupart la conséquence de plaintes au niveau de la communauté ou au sein du Conseil municipal.

Novices en politique, le Maire Boureima Dissan GNOUMOU et son équipe devaient faire leurs armes dans le contexte post-insurrectionnel marqué par des revendications incessantes et surtout une « libéralisation » de la parole. « *Les gens ne nous vendaient pas chers, au regard de la jeunesse du Maire. Personne ne nous ne faisait confiance. Dans certains cercles, les gens étaient convaincus que c'était une affaire de 6 mois ou un an tout au plus avant que nous ne tombions dans une délégation spéciale* », confie le Directeur de Cabinet du Maire. Par conséquent, la confiance n'était pas au beau fixe entre le Conseil municipal et les administrés. « *La population ne venait nous voir que lorsqu'elle n'avait pas le choix. C'est comme si elle nous laissait avec notre affaire bien que nous agissions en leur nom* », ajoute le Directeur de cabinet. La situation était plus délicate au sein du Conseil municipal où le Maire, issu d'un parti politique d'Opposition (UPC), devait composer avec ses adversaires de la majorité présidentielle dans un équilibre parfait (23 élus pour chaque camp).

## Les objectifs visés



## Les processus de mise en oeuvre des cadres de redevabilité

En innovation continue, les actions organisées dans le cadre des journées de redevabilité sont jusque-là de trois ordres :

- les visites terrain avec l'ensemble des représentants de la communauté (conseil municipal, organisations de la société civile, groupements d'intérêts, services techniques de base) suivies d'échanges en salle ;
- les fora populaires sous forme de grand meeting ;
- les émissions radiophoniques interactives.

Pour chacune de ces actions de redevabilité la démarche de mise en oeuvre est la suivante :

- la préparation des bilans physique et financier des réalisations. Les services techniques de la mairie sont mobilisés pour ce faire. Un bilan est préparé sur chaque service social de base : éducation, santé, accès à l'eau potable et assainissement, gestion des infrastructures communales, les actions de la police municipale, etc. ;
- la mobilisation communautaire pour une participation effective aux cadres de redevabilité. Pour cette étape une stratégie mixte, alliant médias de masse et communication interpersonnelle est mise en oeuvre. Pendant 10 jours, la radio diffuse des communiqués sur la tenue du cadre de redevabilité (date, lieu, heure) et invite les populations à se préparer pour une participation active. Au même

moment, des réunions d'information se tiennent avec les conseillers municipaux, les comités villageois de développement, les leaders d'opinion, les groupements de femmes et les organisations de la société civile pour non seulement les informer de la tenue de l'activité mais aussi solliciter leur implication pour la mobilisation des communautés ;

➤ la tenue du cadre de redevabilité :

- 1. La visite des réalisations suivie d'échanges en salle* : l'ensemble des composantes de la communauté est conduit par le Maire et son équipe sur les sites des différentes réalisations. Les visiteurs constatent de visu le travail qui est fait, collecte des éléments d'informations ou de questionnements. De retour en salle, les visiteurs posent des questions sur les constatations faites sur le terrain et le Conseil municipal apporte des réponses sur la base des bilans élaborés ;
- 2. Les fora publics de redevabilité* : le Conseil municipal identifie un site ouvert, y installe des tentes et chaises. Le Maire fait un exposé oral sur l'ensemble des réalisations faites et donne la parole aux administrés qui posent des questions ou font des commentaires ;
- 3. Les émissions radiophoniques* : le Maire se présente à la radio, fait son exposé dans un premier temps. Dans un second temps l'animateur de la radio ouvre l'antenne pour les débats entre les administrés et le maire.

En générale les cadres de redevabilité connaissent une forte participation de l'ensemble de la communauté : femmes, hommes, services sociaux de base en raison du dispositif de mobilisation mis en

### **Le concours des organisations de la société civile dans le processus**

Depuis 2010, le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et du peuple (MBDHP), l'Organisation démocratique de la jeunesse (ODJ) et la Coordination des syndicats suivent les sessions du conseil municipal de Houndé. Ces organisations demandent fréquemment les documents de gestion de la Commune, qui leur servent de base d'analyse afin d'informer les populations sur les actions de la commune. De cette veille, des coalitions se sont créées pour suivre les activités minières et la gestion du Maire. Il s'agit notamment de la Coordination des corps socioprofessionnels et des associations de jeunesse du Tuy (CCJ), de la Coalition nationale de lutte contre la vie chère (CCVC), de la Coordination provinciale des syndicats, de la Coalition des fermiers, des personnes affectées par le projet minier, du Conseil provincial des organisations de la société civile et du Comité de veille citoyenne de Houndé. C'est à la demande ou de concert avec l'ensemble de ces regroupements que le Maire organise les cadres de redevabilité chaque semestre.

place. En effet, la Mairie dispose d'une short list d'organisations de la société civile, les plus connues et les plus représentatives dans la commune. Les responsables des organisations sont directement contactés pour assurer la présence effective de leurs membres. Il en est de même pour les femmes, réunies au sein de groupements. A ce jour, la Mairie travaille avec un réseau de groupements féminins de 1 800 membres. La redevabilité se fait également en continu sur la page Facebook de la Mairie (Mairie De Houndé) où les actions quotidiennes de la Mairie sont systématiquement publiées sous forme de texte, image ou vidéo. La page est suivie par plus de 4 500 abonnés. L'organisation de chaque cadre de redevabilité coûte environ un million de francs

FCA. Cette somme permet d'assurer frais de déplacement pour les visites terrain, la prise en charge des équipes de la presse, les coûts de diffusion des communiqués radiophoniques, la restauration. Pour la mobilisation des ressources, le Conseil municipal élabore les termes de référence de l'activité et les soumettent à ses partenaires techniques et financiers qui acceptent volontiers de financer les activités même si par moment le premier responsable de la Mairie a dû mettre la main à la poche.

Depuis l'arrivée du Conseil, 5 journées de redevabilité publique ont été organisées. A cela, il faut ajouter 4 cadres de concertation communaux. Les cadres de concertation sont plus restreints, comparativement aux journées de redevabilité, et regroupent les élus, les corps constitués, les services techniques de l'Etat, les conseillers villageois de développement et les leaders d'opinion. Ils portent généralement sur un thème précis, identifié à l'avance.

### **Les adaptations opérées dans l'organisation des cadres de redevabilité**

L'originalité de ces différents cadres réside dans la stratégie de mobilisation communautaire qui met un point d'honneur à faire participer la majorité des administrés. Deuxièmement, les actions de redevabilité de la Commune de Houndé mettent l'accent sur la démonstration des faits, gage de véracité des propos rapportés. Cela se fait non seulement à travers les sorties terrain mais aussi à travers l'utilisation d'illustrations : photos et vidéos. Enfin, les directs à la radio, avec la possibilité pour les auditeurs d'intervenir directement et de poser leurs questions au maire permettent une plus grande participation populaire.

### **Les changements induits**

#### **Les résultats obtenus :**

- 1<sup>er</sup> Prix PADEV (Prix africain du développement) du meilleur management africain de collectivités en 2019 ;
- 4<sup>e</sup> Prix COPEGOL (Compétition pour la gouvernance locale, qui récompense chaque année les meilleures collectivités territoriales du Burkina Faso ;



➤ Le Trophée de la Ville (Organisé par l'Agence de communication OSD).

### Les effets ou impacts :

- un rapprochement entre le maire et ses administrés. Les populations n'hésitent plus à aller voir directement le maire en cas de problème, de désinformation, ou de dysfonctionnement d'un service ;
- une bonne participation à la gestion de la communauté. « *Les populations n'ont plus leur langue dans la poche. Elles n'hésitent plus à faire des dénonciations ou à faire des propositions* » affirme le Maire. Cette participation citoyenne a réduit considérablement les plaintes au sein de la population.

### Les facteurs explicatifs :

- la satisfaction des administrés en termes d'information est le premier facteur explicatif de la forte mobilisation lors des journées de redevabilité. Dans le contexte post-insurrectionnel où les rumeurs sont rapidement amplifiées à travers les réseaux sociaux, les besoins d'information des administrés se sont décuplés. Les exercices de redevabilité, permettant au Maire et à son équipe d'apporter des réponses concrètes à « l'infodémie », preuves à l'appui, vont mobiliser effectivement les populations ;
- le traitement effectif des préoccupations posées par les administrés lors des journées de redevabilité renforce la crédibilité du Conseil municipal, mais aussi suscite l'intérêt des populations pour la participation citoyenne. « *Les populations participent effectivement aux activités de redevabilité car elles ont, maintenant, la preuve que les préoccupations qu'elles soulèvent trouvent effectivement des solutions. Et quand ce n'est pas le cas, le Conseil explique également pourquoi les préoccupations ne trouvent pas de solutions* », explique le Directeur de cabinet du Maire ;
- l'ouverture des débats au cours des différentes journées de redevabilité. L'équipe du Conseil municipal prépare certes un bilan qui est présenté à l'entame de la rencontre, mais au cours des

échanges la possibilité est offerte aux administrés d'aller au-delà des aspects abordés dans le bilan et d'intervenir sur des questions les touchant directement.

### Les enseignements tirés :

- l'organisation régulière des cadres de concertation avec une bonne participation de la communauté a permis de réduire considérablement les plaintes au sein de la communauté, améliorant ainsi les relations entre le Maire et ses administrés. « *Je vous assure que le plus grand enseignement c'est que je suis dans la tranquillité* », témoigne le Maire ;
- la transparence dans la gestion des ressources publiques, attestée par l'organisation de cadres de concertation inclusifs et participatifs, facilite la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers. A titre illustratif, au regard de l'inclusion des journées de redevabilité organisées par le Commune de Houndé, la Coopération allemande au Burkina Faso s'est proposée de financer une action de redevabilité sur les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, ses domaines d'intervention dans la Commune.

### Les contraintes rencontrées :

- tous les conseillers municipaux ne sont pas impliqués au même niveau dans les actions de redevabilité publique de peur que ceux de l'opposition ne créent des blocages au Conseil. Nourrissant le sentiment d'être, par moment, mis sur la touche, ces derniers ont souvent dénoncé une gestion opaque du Maire ;
- le manque de ressources. Les ressources financières ne sont pas toujours au rendez-vous pour la tenue des journées de redevabilité telles que planifiées. Face à cette situation, les membres du Conseil municipal sont par moment obligés de mettre la main à la poche. Quoiqu'il en soit, les activités sont toujours organisées sur la base des ressources disponibles ;
- la surcharge de travail sur les acteurs

clés. Les journées de redevabilité se tiennent cumulativement aux autres tâches quotidiennes des acteurs impliqués dans l'organisation. La charge de travail de ces acteurs se retrouvent décuplée ;

➤ les difficultés logistiques. Pour l'organisation pratique des journées de redevabilité, la Mairie est souvent obligée de recourir à des ressources externes qui ne sont pas toujours disponibles.

#### ■ Les recommandations :

➤ améliorer la participation de l'ensemble des conseillers municipaux à travers le dialogue ;

➤ améliorer la planification des journées de redevabilité pour éviter la surcharge de travail des organisateurs lors de la tenue des activités ;

➤ améliorer l'inclusion de l'opposition politique dans le processus de redevabilité ;

➤ améliorer la mobilisation des ressources pour éviter les tracasseries financières à la veille ou au lendemain des journées de redevabilité publique.

#### ■ Le dispositif de durabilité :

La durabilité des actions de redevabilité relève surtout de la volonté politique du premier responsable de la Commune mais aussi de la disponibilité des services techniques. A son arrivée à la tête du Conseil municipal de Houndé, l'actuel maire a demandé 9 compétences techniques qui ont été mises à disposition par le ministère de l'Administration territoriale. Un tel staff est sans doute nécessaire pour la durabilité des actions de redevabilité.

#### ■ Les conditions de reproductibilité ou de mise à l'échelle :

➤ la disponibilité du premier responsable de la commune est la première condition de la tenue de tels cadres de redevabilité ;

➤ la disponibilité des services techniques qui vont préparer les bilans technique et financier des réalisations ;

➤ la disponibilité des documents de gestion de la mairie ;

➤ l'assurance que les informations communiquées sont vraies et vérifiables, gage

de la crédibilité.

#### ■ Témoignage :

Représentant ODJ : « La redevabilité est une réalité dans la commune de Houndé. Depuis son élection, le maire GNOUMOU Dissan s'est attelé à organiser une journée de redevabilité sur les actions de la commune une fois l'an. Les organisations de la société civile dont l'ODJ sont conviées à cette journée à laquelle le maire dresse le bilan de ses actions sur une période déterminée avant que des débats ne commencent. Aussi les organisations de la société civile ont toujours été conviées aux sessions du Conseil municipal. Les décisions du Conseil sont toujours portées à la connaissance des populations via les réseaux sociaux et la radio. La page Facebook de la mairie sert de canal de diffusion des actions de la Commune. Depuis l'an dernier (2019), le Conseil municipal a essayé d'innover pour donner plus d'éclat à la journée de redevabilité. Ainsi, des visites d'infrastructures réalisées par la commune ont été effectuées par le Conseil municipal et la société civile en 2019.

A l'édition 2020, la société civile, l'ODJ en tête, a recommandé et obtenu que la journée de redevabilité soit retransmise en direct à la radio afin de permettre aux citoyens de la commune qui n'ont pas pu effectuer le déplacement d'intervenir en direct. L'ODJ note un taux de satisfaction de 70%. L'insuffisance relevée concerne la non-mise à disposition de la population de toutes les informations sur les activités de la mairie. Par exemple, le plan d'investissement adopté cette année n'est pas connu des citoyens. Pire, le Conseil municipal ne l'a pas adopté. Seul le maire et son staff technique ont connaissance du plan d'investissement. »

#### ■ Les contacts utiles:

➤ Boureïma Dissan GNOUMOU, Maire de la Commune de Houndé, Tél. : 70 49 84 35, Email : somegno@yahoo.fr ;

➤ Moumouni DABRE, Directeur de Cabinet, Tél. : 70 99 71 19, Email : amdabre@yahoo.fr.



## VEILLE CITOYENNE

### **Des lanceurs d'alertes traquent et mettent à nu les dysfonctionnements des formations sanitaires dans la région du Centre-Sud**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Gouvernance économique et de la Participation citoyenne (PGEPC), l'Association des Jeunes pour la Protection des Orphelins a recruté et formé des lanceurs d'alerte. Ces alerteurs ont pour mission de collecter les dysfonctionnements des centres de santé et, avec l'appui du porteur du projet, les porter à la connaissance des autorités sanitaires, municipales et gouvernementales au niveau régional. Après 18 mois d'activités, cette action de veille citoyenne porte fruits. La présente fiche de capitalisation fait le point sur le processus de mise en œuvre, les résultats obtenus, les facteurs explicatifs et les conditions de mise à l'échelle de l'action.

## Couverture géographique : district sanitaire de Kombissiri, Province du Bazèga

### ▪Partenaires financiers :

le Projet de Gouvernance économique et de la Participation citoyenne (PGEPC).

### ▪Bénéficiaire principal de la subvention :

l'Association des Jeunes pour la Promotion des Orphelins (AJPO).

### ▪Les partenaires de mise en œuvre et leurs rôles :

➤ Association des Jeunes solidaires de Kombissiri. Elle met à disposition les lanceurs d'alerte qui collectent les données et animent les sessions de sensibilisation ;

➤ les formations sanitaires, au sein desquelles les données sont collectées.

### ▪Bénéficiaires directs :

➤ les enfants de 0 à 5 ans, bénéficiaires des mesures de gratuité ;

➤ les femmes enceintes, bénéficiaires des mesures de gratuité ;

➤ les malades du paludisme ;

➤ les autres patients.

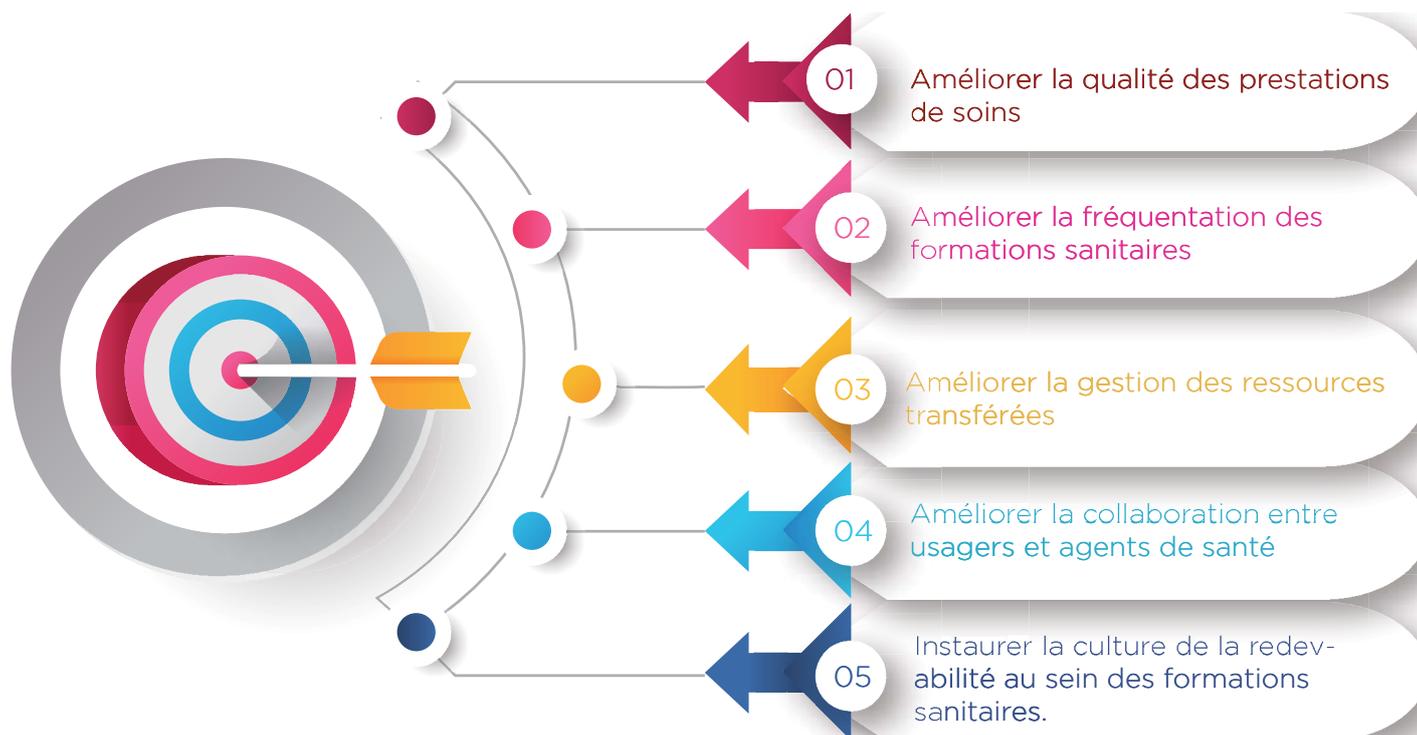
### ▪Le contexte de mise en œuvre de l'intervention

De façon empirique, les difficultés constatées dans le District sanitaire de Kombissiri se présentaient comme suit :

➤ un climat délétère entre agents de santé et usagers des formations sanitaires. A titre illustratif, un agent de santé de Ouantenga a été agressé par un usager en 2018. Les causes de cette tension étaient, entre autres, la faiblesse des ressources humaines au niveau des CSPS qui ne permettait pas une prise en charge diligente des usagers, la méconnaissance des droits et devoirs chez les usagers, les ruptures de stocks devenues très répétitives avec la mesure de la gratuité. « *Ils nous soignent mal et en plus ils nous font attendre* », estiment les usagers. Conséquence, une fréquentation des formations sanitaires en baisse ;

➤ le désir d'avoir un regard sur la gestion des ressources qui sont mises à la disposition des formations sanitaires. Avec le transfert des ressources, l'adoption de la mesure de gratuité des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes, les organisations de la société civile ont nourri le besoin de suivre la gestion des ressources allouées.

## Les objectifs visés par l'initiative



## Le processus de mise en œuvre de l'initiative

L'approche de mise en œuvre a inclus l'ensemble des acteurs concernés par la question de la santé dans la région. De façon détaillée, elle a connu les étapes suivantes :

- des rencontres de prise de contact avec les parties prenantes. Elles ont été tenues au Gouvernorat de la Région, au Haut-commissariat de la province du Bazèga, à l'Antenne régional du SP/CNLS-IST, à la Coordination régionale des organisations de la société civile, auprès des autorités coutumières et religieuses et à la coordination régionale des réseaux et associations intervenant dans la santé. Lors de ces visites, le projet a été présenté aux différents acteurs afin de recueillir leur engagement ;
- l'identification des partenaires de mise en œuvre. Pour ce faire le bénéficiaire principal a procédé à un appel à manifestations d'intérêt. Les associations présélectionnées ont ensuite été évaluées. Le processus a été clos par la signature de

convention de partenariat entre l'AJPO et les partenaires de mise en œuvre. Chaque association de mise en œuvre a été invitée à envoyer deux lanceurs d'alerte ;

- le lancement du projet au cours d'un atelier regroupant l'ensemble des partenaires de mise en œuvre et des autres acteurs concernés. Gouverneur, Directeur régional de la santé, Médecin chef de district, Chef d'antenne régional du SP/CNLS-IST, Conseil régional des OSC, CORAB. Cet atelier a été une fois de plus l'occasion d'expliquer le projet, ses activités, ses objectifs et de s'assurer de l'implication des acteurs concernés ;

- un atelier de réflexion sur le dispositif de suivi. Cette rencontre a été organisée avec l'appui technique du Réseau d'Accès aux Médicaments essentiels (RAME) qui a partagé son expérience en matière de veille citoyenne et proposé un canevas de collecte des données. Le système de

rapportage a également été expliqué au cours de cette activité ;

➤ la formation des lanceurs d'alerte. En tout, 16 lanceurs d'alerte ont été formés, soit huit femmes et huit hommes. La formation a duré une semaine et s'est tenue à Pô. Elle a porté sur la veille citoyenne, les techniques de plaidoyer, les droits et devoirs des usagers des formations sanitaires, le fonctionnement des formations sanitaires ;

➤ la collecte des données sur le terrain et l'animation de séances de sensibilisation. La collecte des données est trimestrielle. Pour chaque trimestre, chaque lanceur d'alerte doit collecter les données auprès de 19 personnes réparties comme suit : 3 malades de la tuberculose, 3 malades du paludisme, 3 femmes enceintes, 3 accompagnants d'enfants de 0 à 5 ans, 3 PVVIH, 3 autres patients et le responsable de la formation sanitaire. Les données collectées sont transmises à l'AJPO pour compilation et production des rapports ;

➤ les rencontres d'interpellation citoyenne. Ce sont des rencontres regroupant les lanceurs d'alerte, l'AJPO, les responsables des formations sanitaires et les autres partenaires (Mairies, COGES, Gouvernorat, Haut-Commissariat, organisations de la société civile). Au cours de la rencontre, les dysfonctionnements constatés sont restitués et discutés. Les agents de santé ont l'occasion d'apporter des explications aux faits rapportés par les lanceurs d'alerte. Cette étape permet d'aboutir à un rapport consensuel ;

➤ l'organisations d'émissions radiophoniques interactives. Ces émissions sont l'occasion de partager avec l'ensemble de la population les résultats de la collecte. Les points forts et les points faibles sont présentés. Les responsables des forma-

tions sanitaires ont l'occasion de dire à la population ce qui est fait ou prévu pour corriger les dysfonctionnements.

Le porteur du projet a tenu à prendre en compte le genre dans le processus. Il a ainsi été demandé aux structures recrutées de mettre à disposition un lanceur et une lanceuse d'alerte. Malheureusement toutes les associations n'ont pas pu accéder à cette condition.

### ▪Les adaptations opérées au cours de la mise en oeuvre de l'initiative

Le projet n'avait pas prévu un atelier bilan. Compte tenu des difficultés connues au premier semestre de 2020 avec la Covid-19 et qui n'ont pas permis la tenue des rencontres d'interpellation citoyenne, l'équipe a mené le plaidoyer auprès du bailleur de fonds pour pouvoir financer l'atelier bilan qui permettra de partager les résultats obtenus avec l'ensemble des parties prenantes.

L'originalité de l'initiative réside dans l'utilisation du terme « lanceur d'alerte » qui a dû être adapté au contexte de la veille citoyenne au Burkina Faso.

### ▪Les changements induits

#### **Les résultats obtenus :**

Pour les deux formations sanitaires couvertes par l'AJSK, les résultats obtenus sont les suivants :

- rétablissement de l'éclairage au CSPS de Kaguemsincé (un village de la Commune) ;
- réduction des ruptures d'intrants dans les deux CSPS ;
- redynamisation du comité de gestion du CSPS de Monemtenga ;
- formation de tous les agents du CSPS sur la prise en charge du VIH ;



- amélioration de la salubrité dans les deux CSPS ;
- félicitations du CNOSC reçues par l'AJPO pour son dynamisme en matière de veille citoyenne ;
- implication de l'AJPO et de l'AJSK dans les cadres de concertation du COGES, du Conseil régional et du Conseil municipal.

### **Les impacts ou effets :**

- une amélioration de la communication entre les agents de santé et les usagers des formations sanitaires ;
- une prise de conscience des populations sur leurs droits et devoirs ;
- une franche collaboration entre les OSC et les autorités locales ;
- les commandes d'intrants sont désormais faites dans les meilleurs délais ce qui permet d'éviter les ruptures de stocks.

### **Les facteurs explicatifs :**

La réussite de l'initiative est le fruit de l'engagement de tous les acteurs. Agents de santé, autorités communales, provinciales et communales, leaders d'opinion. En sus de cet engagement, les facteurs suivants ont permis d'atteindre les résultats sus cités :

- la démarche inclusive. Cette approche a permis de faciliter la mobilisation des partenaires de mise en œuvre. « *Quand vous arrivez au District et que vous dites que vous avez déjà rencontré le Gouverneur, les gens sont plus aptes à vous écouter. Par ailleurs quand le MCD est au courant de votre arrivée, il prend attache directement avec l'ICP concerné et tout se passe très bien* », explique le Chargé de Projet, Relwendé Nikiema ;
- la mise à disposition des outils de col-

lecte des données. Les canevas uniformisés ont facilité la collecte des données et la compilation des informations collectées ;

- le renforcement des capacités a permis aux lanceurs d'alerte de connaître le fonctionnement des formations sanitaires mais aussi et surtout le système de la gratuité des soins.

### **Les enseignements tirés :**

- cette initiative favorise la collaboration et la confiance entre autorités locales, agents de santé et organisations de la société civile ;
- les rencontres d'interpellation citoyenne permettent de faire la restitution du rapport et d'obtenir un document consensuel ;
- l'adaptation de la notion de lanceur d'alerte a permis d'améliorer la confiance entre les lanceurs d'alerte et les agents de santé. En effet, il a été formellement interdit aux lanceurs de lancer des alertes sur les réseaux sociaux ou de rapporter des rumeurs ;
- la démarche participative facilite la mobilisation des acteurs du public.

### **Les contraintes rencontrées :**

- des retards dans la transmission des rapports qui a souvent eu un impact sur les décaissements et par conséquent sur les activités du trimestre suivant ;
- l'absence d'un modèle de budgétisation des activités de veille qui a induit une mauvaise budgétisation. Ainsi le porteur du projet s'est retrouvé confronté à un problème de répartition du budget entre les associations de mise en œuvre.

### **Les recommandations :**

- améliorer les ressources mises à la dis-

position des associations ;

➤ développer des actions de plaidoyer à la fin du processus, qui se terminent avec les rencontres d'interpellation citoyenne et les émissions radiophoniques.

#### ▪Le dispositif de durabilité mis en place

Au cours de la formation des lanceurs d'alerte, un module a été spécifiquement dédié à l'engagement citoyen. Ce module encourage les acteurs à œuvrer pour la bonne marche de la communauté. Au niveau des associations de mise en œuvre, les lanceurs d'alerte identifiés sont des animateurs qui interviennent déjà dans leurs formations sanitaires respectives dans le cadre d'autres projets. Ces animateurs pourront donc poursuivre les activités de veille citoyenne à la fin du projet.

#### ▪Les conditions de reproductibilité et de mise à l'échelle

L'initiative est mise en œuvre dans 17 CSPS des districts sanitaires de Kombissiri, Pô et Manga dans la Région du Centre-Sud. Pour une mise à l'échelle nationale, les conditions à respecter sont les suivantes :

➤ privilégier les structures intervenant dans le volet sanitaire de la veille citoyenne. Pour ce faire, il faut s'adresser à leurs faitières qui pourront ensuite les mobiliser. Cette démarche a également l'avantage de faciliter le plaidoyer en cas de blocage ;

➤ avoir l'aval du ministère de la Santé. Généralement il s'agit de signer une convention de partenariat. C'est ce document qui ouvrira les portes des démembrements du ministère à l'intérieur du pays ;

➤ définir les critères de sélection des lanceurs d'alerte de concert avec les structures de mise en œuvre ;

➤ maintenir le contact avec les autorités sanitaires au niveau local. Cela facilite la mobilisation des responsables des CSPS ;

➤ les coûts de mise en œuvre. Pour la mise en place d'une telle initiative les éléments de coût à considérer sont : les coûts liés à la formation des lanceurs d'alerte, les sorties de supervision, les frais de carburant des lanceurs d'alerte pour les sorties de sensibilisation et de collecte des données, l'organisation des rencontres d'interpellation citoyenne.

#### ▪Témoignage :

ICP Kagemzinshé : « *Nous connaissons bien les lanceurs d'alerte qui opèrent dans notre CSPS. Nous apprécions positivement leurs actions car il s'agit d'un œil extérieur qui suit le fonctionnement de notre CSPS et formule des recommandations. La mise en œuvre de certaines recommandations ont permis d'améliorer le fonctionnement de notre CSPS et les rapports entre le personnel soignant et les patients et/ou leurs accompagnants.* »

#### ▪Les contacts utiles :

➤ Babou ZIO : Président du Conseil d'Administration de AJPO, Tél. : + 226 70 73 38 90, Email: brisber1@yahoo.fr

➤ Relwendé Martin NIKIEMA, Coordonnateur du Projet à AJPO, Tél. 63 10 40 18, Email : nikiemarelwindemartin@yahoo.fr

➤ Halidou TIEMTORE, Président de l'AJSK, Tél.: 70 32 50 55, Email : tiemtor56@yahoo.fr

➤ Rasmané COMPAORE, Lanceur d'alerte/AJSK, Tél.: 78 90 97 97, Email : rasmanecompaore176@gmail.com

➤ Benoît KIENDREBEOGO, Lanceur d'alerte/AJSK, Tél. 79 50 92 03.

## Le RAME scrute tous les districts sanitaires à travers une loupe communautaire

## FICHE 5



Premier instrument de la veille communautaire au Burkina Faso, le RAME a formalisé depuis 2014 un observatoire citoyen de l'accès aux soins de santé. Mis en œuvre avec un réseau de soixante-quinze organisations à base communautaire dans l'ensemble des soixante-dix districts sanitaires du pays, le dispositif permet aux usagers des formations sanitaires de porter un regard critique sur les prestations de soins. Les éléments de preuve collectés sur les dysfonctionnements sont utilisés pour alimenter le plaidoyer pour une offre sanitaire de qualité et accessible à tous.

## Couverture géographique : tous les 70 districts sanitaires du Burkina Faso

### Partenaires financiers :

- Fonds mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme ;
- Expertise France ;
- Backup Santé de la Coopération allemande ;
- La Banque mondiale à travers le Projet de Gouvernance économique et de la Participation citoyenne ;
- Ministère de la Santé.

### Opérateur de mise en œuvre :

Le Réseau d'Accès aux Médicaments essentiels (RAME)

### Les partenaires de mise en œuvre et leurs rôles :

- 75 organisations à base communautaire. Elles sont les points focaux avec qui le RAME signe les conventions et qui mettent à disposition les collecteurs ;
- L'Union nationale de la Presse audiovisuelle libre du Faso (UNALFA). Avec son réseau de médias communautaires, l'UNALFA permet de collecter les plaintes des usagers sur les antennes des radios partenaires ;
- Association Femme africaine face au Sida (AFAFSI). Cette association met à disposition sa ligne verte pour la collecte des plaintes.

### Bénéficiaires directs :

- les personnes vivant avec le VIH ;
- les malades du paludisme ;
- les malades de la tuberculose ;
- les enfants de 0 à 5 ans ;
- les femmes enceintes ;

- les prestataires de soins ;
- l'ensemble des usagers des services de santé.

### Le contexte de mise en place de l'OCASS

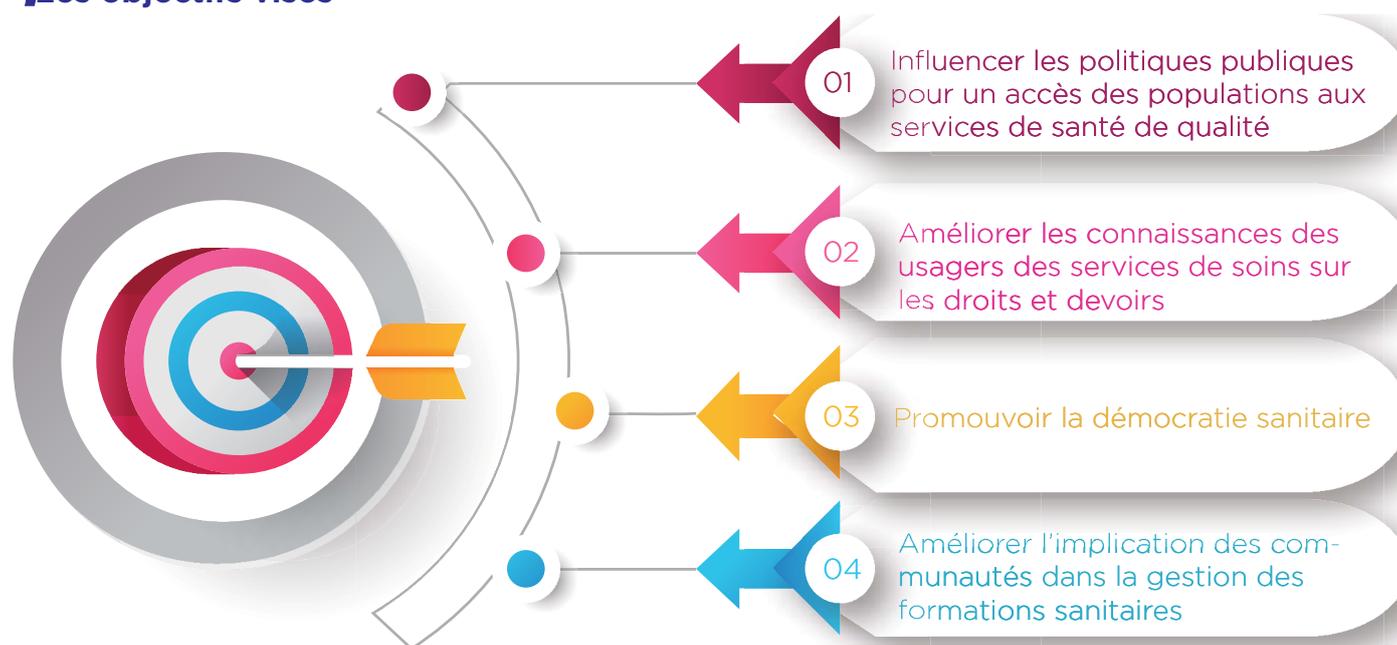
La mise en place de l'OCASS est consubstantielle à la mission du RAME qui se veut une organisation de veille communautaire. Créée en 2003, cette ONG s'est donnée pour mission de faire la veille citoyenne sur la prise en charge des Personnes vivant avec le VIH. A cette période les ARV étaient introduits au Burkina Faso uniquement par les ONG internationales, avec des coûts d'accès hors de portée des malades, bien que des pays comme l'Inde ou la Chine proposaient, à des prix raisonnables des modèles génériques d'ARV. C'est ainsi que les acteurs de la lutte, sous la houlette du RAME, se sont insurgés contre cette politique, obligeant l'Etat à commandé des ARV génériques, plus accessibles. Parallèlement, le RAME s'intéressait au suivi biologique des malades. C'est à partir de 2009, que le RAME va inclure la prise en charge de la tuberculose et du paludisme dans ses actions de veille. Les acteurs communautaires se rendent compte que d'une façon globale, les formations sanitaires du Burkina Faso souffrent de ruptures fréquentes de médicaments, de pannes d'appareils répétitives, de mauvaises facturations et d'une qualité de prestations souvent limitée. La plupart de ces dysfonctionnements ne sont pas toujours connus de l'autorité centrale.

L'Observatoire communautaire pour l'Accès aux Soins de Santé va alors être formalisé en 2014 grâce à un appui financier de Expertise France et va inclure désormais les

soins obstétricaux, néonataux et les urgences aux accouchements. En 2015, intervient la mesure de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans et le recrutement d'agents de santé à base communautaire. Mal comprise au début, la mesure de gratuité va susciter des tractations entre usagers des formations sanitaires et prestataires de soins.

Des patients ne comprenaient pas par exemple pourquoi ils ne pouvaient pas bénéficier de la gratuité des services. Ils n'avaient pas non plus une lisibilité claire des produits concernés par la gratuité. Ces nouvelles mesures vont doper la fréquentation des formations sanitaires, accentuant ainsi les dysfonctionnements dans certains milieux, et de ce fait, élargir le

## Les objectifs visés



## Le processus de mise en place de l'OCASS

Par définition, un observatoire de veille ne peut-être mis en place et animé par un seul acteur. Depuis donc 2003, le RAME avait déjà, de façon informelle, un observatoire animé par ses membres et des activistes. Lors de la formalisation de l'OCASS en 2014, le Réseau a procédé ainsi qu'il suit :

### recrutement des points focaux

La première étape a été l'identification des points focaux. Pour ce faire, un appel à recrutement a été lancé. Les structures intéressées par l'initiative ont été identifiées. Par la suite une fiche d'évaluation de leurs capacités a été élaborée. L'évaluation a mis l'accent sur l'intégrité des associations et leur motivation à défendre les droits des usagers. En tout, 15 points focaux ont été

identifiés : 2 à Ouagadougou, 2 à Bobo-Dioulasso et 1 dans chacune des 11 autres capitales de région. Chaque point focal représente l'OCASS dans le district sanitaire. Les animateurs et/ou conseillers psychosociaux, travaillant au sein de chaque point focal sont chargés de collecter des données ;

### mise en place d'un comité de pilotage au niveau central

Après l'identification des points focaux, un dispositif de pilotage a été mis en place. Ce dispositif regroupe les partenaires techniques et financiers de l'OCASS, les directions centrales du ministère de la Santé, les organisations représentant les patients, les syndicats des travailleurs de la Santé et les

militants des droits humains. Dans son fonctionnement, le comité tient des rencontres trimestrielles ;

▼ *production des outils de collecte d'information*

La troisième étape a été la production des outils de collecte des données. Ces outils ont été validés par le ministère de la Santé pour assurer la prise en compte des politiques en cours au Burkina Faso. Les outils de collecte des données sont destinés aux collecteurs ;

▼ *la formation des acteurs à tous les niveaux*

Les collecteurs ont été formés sur l'utilisation des outils de collecte des données, la veille communautaire, la conscience sanitaire, les droits et devoirs des usagers. La formation des acteurs se veut continue et en fonction des besoins et des possibilités. En 2015, une autre série de formations a été conduite sur le plaidoyer pour permettre aux points focaux de conduire eux-mêmes le plaidoyer au niveau local. D'autres formations sur le système de santé ont été menées pour permettre aux acteurs communautaires de comprendre les interactions possibles. Avec la délégation des tâches, de nouvelles thématiques ont été abordées. Il s'agit du suivi stratégique qui permet de s'ouvrir sur les questions de la gouvernance et de la gestion des ressources en santé ;

▼ *la mise en place des comités régionaux de plaidoyer*

A l'issue des formations sur le plaidoyer en 2015, des comités régionaux de plaidoyer ont été mis en place. Ces comités regroupent les autorités locales de la santé, les Comités de Gestion des formations sanitaires, les syndicats de travailleurs et les représentants des usagers. Le travail de ces comités permet de faire une pré validation des rapports de dysfonctionnements produits trimestriellement avant transmission au niveau central et d'organiser le plaidoyer au niveau local sur les problèmes qui relèvent du niveau local ;

▼ *la sensibilisation au sein des formations sanitaires*

Parallèlement au travail des collecteurs, le RAME a produit et diffusé des supports d'information (affiches) dans les formations sanitaires sur les droits et devoirs des usagers pour déjà préparer le terrain ;

▼ *la réalisation d'une étude baseline*

Avant les sorties des collecteurs sur le terrain, le RAME a initié une étude baseline en vue de connaître les préoccupations des usagers, des prestataires et également des autorités sanitaires. C'est sur la base des données obtenues que l'outil de collecte des données a été produit ;

▼ *la collecte des données dans les formations sanitaires*

Avec l'ensemble des connaissances acquises au cours des formations et avec les outils de collecte des données, les collecteurs prennent rendez-vous dans les formations sanitaires et collectent des données sur les bonnes pratiques et les dysfonctionnements. 25% des formations sanitaires publiques sont couvertes par trimestre de sorte que chaque formation sanitaire soit visitée une fois dans l'année. Dans chaque formation sanitaire identifiée, les collecteurs interrogent au moins trois personnes de chaque catégorie de cibles que sont les patients ou accompagnants de patients de la tuberculose, du paludisme, du VIH, d'autres pathologies, de femmes enceintes et d'enfants de moins de 5 ans. Les sorties sont également mises à profit pour sensibiliser les usagers sur leurs droits et devoirs.

Les radios communautaires (à travers les émissions interactives) et la ligne verte de l'AFAFSI sont également mises à contribution pour la collecte des dysfonctionnements ;

▼ *l'utilisation des données collectées*

Les informations collectées sont présentées dans un rapport trimestriel. Ce rapport est validé au niveau du district avant transmission au RAME. Le comité régional de plaidoyer se sert des résultats obtenus pour mener le plaidoyer au niveau local. En

2020, et pour la première fois, le RAME a produit un rapport alternatif 2019 sur la qualité des soins au Burkina Faso. Ce document sert de plaidoyer pour l'amélioration de l'accès aux soins de santé au Burkina Faso. Dans le cadre de ce plaidoyer, une semaine de veille citoyenne a été organisée. L'activité phare a été une conférence de presse pour présenter le rapport. De par le passé, des manifestations publiques ont été organisées pour mieux attirer l'attention de l'autorité sur les problèmes constatés ;

#### ➤ *le suivi de la correction des dysfonctionnements*

Après la diffusion des dysfonctionnements, le suivi de leur correction est fait à divers niveaux. D'abord au niveau local, le comité régional de plaidoyer suit les engagements pris à son niveau. Au niveau national, les alertes ciblent des destinataires précis. Et quand le dysfonctionnement persiste, le Comité central peut saisir la hiérarchie du destinataire de l'alerte. Dès que des engagements sont respectés, le ministère fait également la notification au comité de pilotage.

### ■ **Les adaptations opérées dans la mise en place de l'OCASS**

La principale adaptation mise en œuvre par l'OCASS a été l'inclusion d'une ligne verte et des radios communautaires pour la collecte des dysfonctionnements car les acteurs associatifs à eux seuls ont rencontré par moment des difficultés à faire foi dans le dispositif de veille. Les radios communautaires et la ligne verte permettent ainsi de prendre en compte directement le point de vue de l'utilisateur.

### ■ **Les changements induits**

#### **Les résultats obtenus :**

Les interpellations et dénonciations de l'OCASS ont contribué à :

- la mise à disposition de rapports statistiques sur les dysfonctionnements du système sanitaire ;
- la réduction du coût d'accès aux ARV

qui est passé d'environ 40 000 FCFA dans les années 90 à 0 FCFA depuis 2010 ;

- la réduction du coût du suivi biologique de 25 000 à 5000 ou 3000 FCFA en fonction des districts sanitaires ;
- une dynamisation de la démocratie sanitaire à travers un regain d'intérêt pour la veille communautaire au sein de la société civile et même dans le secteur public ;
- une amélioration de l'approvisionnement des médicaments avec une livraison à domicile, c'est-à-dire au sein des districts sanitaires.

#### **Les impacts ou effets :**

- prise de conscience des usagers sur les droits et devoirs se traduisant par une amélioration de l'hygiène et de l'assainissement au sein des formations sanitaires et amélioration de la communication entre prestataires et usagers de soins ;
- une amélioration continue de l'accueil au sein des formations sanitaires et de la réduction du temps d'attente. Le rapport alternatif 2020 fait savoir que 97,30% des patients rencontrés affirment avoir été satisfaits, tandis que 2,70% ont été insatisfaits.

#### **Les facteurs explicatifs :**

- l'engagement des premiers responsables du RAME, des acteurs communautaires, malgré le rejet de l'idée de veille au début ;
- la disponibilité des prestataires de soins et l'engagement politique depuis 2015 créant un environnement favorable à la veille communautaire ;
- l'appui technique et financier des partenaires.

#### ■ **Les enseignements tirés :**

- Le regard critique du patient contribue à améliorer la qualité des services.
- La veille est un facteur clé de changement des politiques publiques car elle permet d'attirer l'attention des acteurs en

présence, preuves à l'appui, sur les dysfonctionnements ;

➤ la veille reste toujours marginale au niveau des partenaires. Elle est toujours perçue comme du syndicalisme et rencontre par moment des difficultés ;

➤ l'approche participative permet aux agents de savoir que le dispositif de veille n'est pas une caméra de surveillance mais pourrait faciliter leur travail s'ils collaborent convenablement.

### ■ Les difficultés rencontrées :

➤ la collecte par les CPS qui sont parfois vus par les usagers comme des agents de santé. Ce qui peut entraîner des biais dans les réponses des usagers rencontrés ;

➤ les données issues des lignes vertes et radios communautaires qui nécessitent une vérification importante avant d'être prises en compte. Ce processus rencontre parfois des difficultés auprès des répondants des centres de santé ;

➤ la non-maitrise des outils par certains acteurs des points focaux. A partir de 2019, le dispositif a connu un élargissement important avec l'implication de plus de 70 organisations communautaires dans la collecte. Malgré la formation donnée en fin 2018, certains acteurs n'ont pas pu bien maitriser les outils. Un renforcement de capacités est nécessaire pour la suite des interventions ;

➤ les allocations tardives des ressources dues aux retards de justification des fonds reçus par certains points focaux ;

➤ les mouvements d'humeurs et grèves au cours de l'année 2019 ont beaucoup impacté les activités de collecte et de restitution dans les centres de santé ;

➤ l'insécurité dans certaines zones du pays a rendu certaines parties inaccessibles pour la collecte des données et la fermeture de certaines formations sanitaires ;

➤ le turn over au niveau des points focaux et l'insuffisance des ressources humaines au niveau central pour la saisie

des données.

### ■ La recommandation :

Améliorer les ressources mises à la disposition des associations.

### ■ Le dispositif de durabilité :

L'implication des radios communautaires et de la ligne verte constituent une garantie pour la pérennité du système. En effet, tant que ces canaux sont disponibles, les citoyens pourront toujours remonter leurs plaintes sur les prestations de soins. Par ailleurs, le RAME a travaillé à faire intégrer la veille citoyenne dans les missions de ses points focaux de sorte à en faire des activités routinières de ces derniers. Cette mesure de pérennité a permis de faire fonctionner l'OCASS entre 2017 et 2018 sans financement.

### ■ Les conditions de mise à l'échelle :

La reproductibilité de l'OCASS nécessite de disposer d'une structure engagée et spécialisée dans la veille. Ensuite, il faut disposer de l'accompagnement des acteurs communautaires car la veille ne saurait être le fait d'un seul acteur. Il faut donc disposer d'une cartographie des acteurs de la société civile intervenant dans le domaine de la santé. Enfin, un climat politique favorable est nécessaire.

### ■ Pour aller plus loin :

- le site [www.rame-int.org](http://www.rame-int.org) ;
- le rapport alternatif 2019 de l'OCASS ;
- la page Facebook de l'OCASS ;
- la page Facebook du RAME.

### ■ Contacts utiles :

- Hamidou Ouédraogo, Directeur exécutif national du RAME, Tél. : 71 25 85 01, Email : [hamidououedraogo@rame-int.org](mailto:hamidououedraogo@rame-int.org)
- Jean de Dieu Somé, Chargé de Communication stratégique et mobilisation de ressources, RAME, Tél. : 72 47 21 76, Email : [ccsmr@rame-int.org](mailto:ccsmr@rame-int.org)
- Lamine Christian Gnissien, Chargé des programmes nationaux, RAME ; Tél. : Email : [cpn@rame-int.org](mailto:cpn@rame-int.org).

## Des panels d'usagers pour contrôler l'action publique



### FICHE N° 6

Avec l'appui financier de la Coopération suisse, le Laboratoire Citoyenneté a mis en place dans 30 collectivités du Burkina Faso des panels d'usagers des services publics. Ces panels, issus d'organisations de la société civile, ont pour mandat de collecter les dysfonctionnements des services sociaux de base et de les porter à la connaissance de l'autorité municipale. Un dispositif permettant ainsi d'assurer la veille citoyenne sur la gestion des ressources publiques transférées aux collectivités territoriales et de remonter les préoccupations des citoyens aux exécutifs communaux.

## Couverture géographique : 30 collectivités territoriales du Burkina Faso

■ **Partenaire financier :** la Coopération Suisse

■ **Bénéficiaire principal de la subvention :** Le Laboratoire Citoyenneté

■ **Les partenaires de mise en œuvre et leurs rôles :**

- les associations de mise en œuvre. Elles mettent à disposition les membres du panel ;
- les services techniques. Ils désignent un référent pour faciliter la collecte des informations.

■ **Bénéficiaires directs :**

- les élèves ;
- les patients toutes catégories confondues ;
- toute la communauté.

■ **Le contexte de mise en œuvre**

Alors que de nombreuses organisations de la société civile ont vu le jour à la faveur de la communalisation intégrale, très peu d'entre elles s'intéressent aux questions de redevabilité et du contrôle citoyen. Les associations sont beaucoup plus impliquées dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de projets de développement. Conséquence, un déficit de communication entre élus locaux et admi-

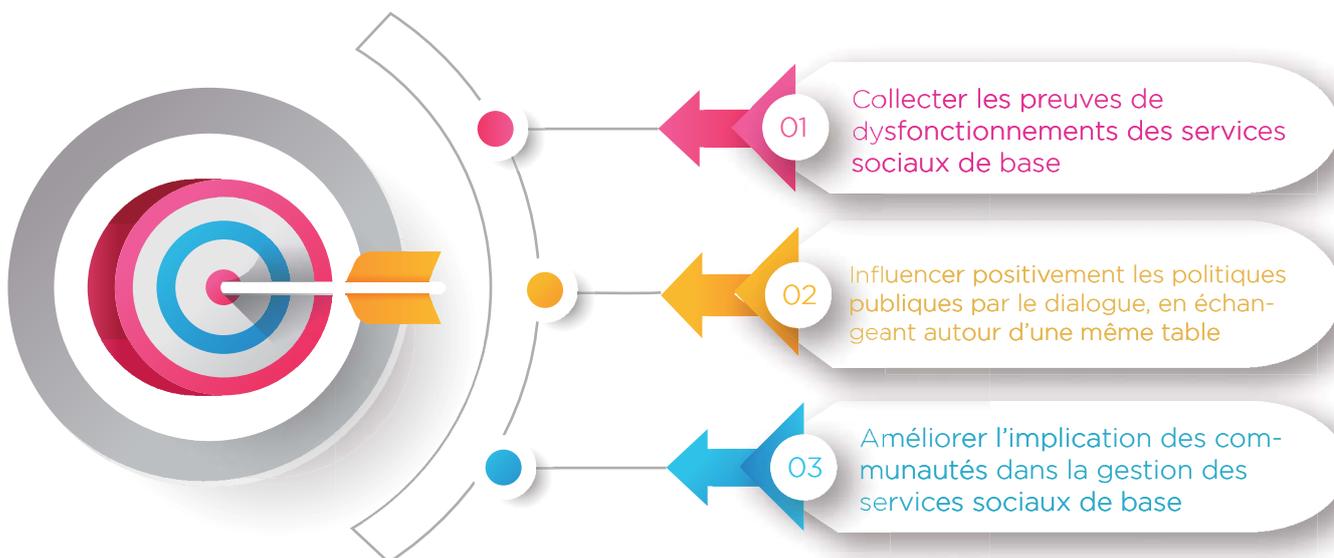
nistrés.

Les plaintes de la base ne sont pas toujours remontées au sommet, faute de cadres d'échanges adaptés. Cette situation va faire le lit à une gestion opaque des ressources publiques transférées dans le cadre de la délégation des tâches dans nombre de collectivités territoriales. Dans le domaine spécifique de l'éducation, les problèmes les plus récurrents étaient la précarité des infrastructures, les effectifs pléthoriques dans les salles de classe, l'arrivée tardive des fournitures scolaires qui sont parfois de qualité douteuse, l'arrivée tardive des vivres dans les cantines scolaires, des retards répétés au cours de certains enseignants qui ne résidaient presque jamais dans leur poste, les dysfonctionnements des Associations de Parents d'Élèves, etc.

Quant à la santé, les difficultés majeures se résumaient aux dysfonctionnements des comités de gestion, la rupture de médicaments dans les dépôts, des pannes répétitives des appareils, la disparité des prix des produits d'un dépôt pharmaceutique à un autre, le manque d'hygiène au sein des formations sanitaires, etc.

Ces dysfonctionnements ont été à l'origine d'une faible fréquentation de ces services de base et à la baisse de la qualité des prestations.

■ **Les objectifs visés**



## Le processus de mise en œuvre de l'initiative

La mise en place des panels suit un processus participatif et inclusif devant aboutir à la représentation de tous les acteurs du domaine d'intervention. Les grandes étapes sont les suivantes :

### ↳ *l'information des autorités municipales*

La première étape est l'information des autorités communales. Cela peut se faire par une correspondance expliquant la mission du panel, les domaines de couverture et le mode opératoire. L'information peut être donnée également au cours d'une visite de courtoisie organisée à cet effet ;

### ↳ *l'identification des associations partenaires et des membres du panel*

Deux options sont possibles. Si le porteur du projet a déjà des partenariats avec les associations de la commune concernée, ces dernières peuvent lui servir de porte d'entrée pour obtenir la liste des organisations de la société civile intervenant dans le domaine d'intervention retenu. Si ce n'est pas le cas, il est recommandé de passer par la Mairie qui mettra à disposition la liste des associations enregistrées dans la commune. Dès que la liste est obtenue, une réunion d'information est organisée en vue de partager l'idée avec l'ensemble des associations. Au cours de cette réunion, il est demandé aux associations désirant faire partie du panel d'identifier leurs représentants. En principe, chaque association est représentée par un membre ;

### ↳ *la mise en place du panel*

Après identification des membres du panel, une autre rencontre de mise en place du panel est organisée. A cette rencontre, la Mairie et les différents services techniques concernés sont invités. Il va alors leur être demandé d'identifier des répondants qui faciliteront la collecte des informations. Ces derniers ne sont pas membres du panel mais interviennent uniquement pour faciliter les échanges d'informations entre le panel et leurs services

respectifs. Chaque panel a la latitude d'inclure des acteurs susceptibles d'influencer les actions de plaidoyer. C'est ainsi que le panel de Koudougou par exemple inclut la chefferie coutumière et les autorités religieuses ;

### ↳ *la formation des panelistes*

Avant de passer à l'étape de collecte des preuves, les membres du panel bénéficient de sessions de renforcement des compétences. Dans le cas de Programme de renforcement de la gouvernance locale, les formations ont porté sur le plan annuel d'investissement, les plans communaux de développement, la gestion des ressources transférées et la notion de contrôle citoyen. En plus de ces ateliers thématiques, un atelier méthodologique de coproduction des outils de collecte de données est organisé. Le modèle de guide est bâti autour d'indicateurs à suivre comme le nombre de table-bancs, le nombre d'élèves par salle de classe, la qualité de la nourriture servie à la cantine, etc. Les techniques de collecte de données et l'utilisation des outils sont également enseignés aux panelistes au cours de l'atelier méthodologique ;

### ↳ *la collecte des données sur le terrain*

Sur la base d'un plan de travail soumis au Laboratoire Citoyenneté, les panelistes prennent rendez-vous avec les Infirmiers chef de poste où les Directeurs d'école pour la collecte des données. Avec les outils de collecte d'information, les panelistes vont s'intéresser aux indicateurs prédéfinis. En fonction des dysfonctionnements constatés, ils vont également recueillir des recommandations et suggestions auprès des acteurs rencontrés (CEB, APE, COGES, AME, agents de santé). L'équipe de collecte est composée de trois panelistes : un intervieweur, un rapporteur et un logisticien. Les données collectées font l'objet d'un rapport. Pour le domaine de l'éducation, les panelistes privilégient l'année scolaire pour la collecte des données pour

pouvoir rencontrer aisément l'ensemble des acteurs ;

#### ▼ *les rencontres de restitution des données collectées*

Les panelistes, avec l'appui de leurs structures respectives et leurs référents à la Mairie et au sein des structures techniques vont provoquer une rencontre de restitution des dysfonctionnements collectés avec le Conseil municipal. L'ensemble des dysfonctionnements est alors exposé au conseil avec les recommandations et suggestions. L'équipe de la Mairie s'explique sur les difficultés constatées quand elle dispose d'éléments d'explication ou alors prend des engagements pour la correction des dysfonctionnements. Le panel va ensuite s'organiser pour suivre la mise en œuvre des recommandations.

Les dysfonctionnements dont les solutions dépassent les compétences du Conseil municipal sont reversés à Laboratoire Citoyenneté qui mène le plaidoyer au niveau national.

Le Laboratoire Citoyenneté, porteur du projet, a été la cheville ouvrière de la mise en œuvre des panels. Dès qu'ils sont installés, les panels travaillent à être autonomes. Ils sont libres d'inclure d'autres domaines en dehors de celles couvertes par le Programme DPAC qui appuie annuellement chaque panel à hauteur de 350 000 FCFA pour l'organisation des rencontres de restitution.

La prise en compte du genre est assurée par une bonne représentation des femmes dans le panel à travers la prise en compte des associations des femmes dans les panels, telle que les associations des mères éducatrices.

#### ■ **Les adaptations opérées au cours de la mise en œuvre de l'initiative**

A la conception de l'initiative, le Laboratoire Citoyenneté avait opté pour des questionnaires d'enquêtes, qui devaient, après renseignement, être transférés au Labora-

toire Citoyenneté pour être traités. Les enquêtes étaient menées individuellement. Le niveau d'instruction ne permettant pas de remplir convenablement les questionnaires, la Responsable du Programme au niveau central se retrouvait souvent avec des fiches inexploitable. C'est ainsi qu'il a été convenu, d'élaborer en lieu et place de questionnaires d'enquêtes, des guides d'entretien. Des équipes de trois panelistes (un intervieweur, un rapporteur et un logisticien) ont été mises en place pour la collecte des données.

#### ■ **Les changements induits**

##### **Les résultats obtenus**

Pour les domaines de la santé et de l'éducation, les quelques résultats suivants peuvent être relevés :

##### *1. dans le domaine de la santé :*

- ▼ la mise en marche de l'incinérateur du CSPS de Diabo resté pendant longtemps en panne ;
- ▼ une meilleure concertation entre le COGES et la Commune de Diabo permettant une adaptation des commandes d'intrants aux besoins réels du CSPS ;
- ▼ la réparation de deux motos permettant à l'agent de liaison du CSPS de Diabo d'effectuer ses déplacements ;
- ▼ la formation des membres du COGES de la Commune de Diabo sur leurs rôles et responsabilités ;
- ▼ dans la commune de Tilga, les recommandations du panel ont permis de mettre en place des équipes de balayage rotatives du marché ;
- ▼ la mise en service d'un CSPS qui ne fonctionnait pas, faute de personnel de santé, dans la Commune de Sapouy ;
- ▼ affectation d'un agent de santé à la Mairie de Koudougou pour servir d'intermédiaire entre les COGES des formations sanitaires et le Conseil municipal et ainsi mettre fin aux lourdeurs dans la gestion

des ressources transférées.

## 2. dans le domaine de l'éducation :

- l'amélioration des délais de livraison des fournitures scolaires dans les Communes de Tangaye et Koudougou ;
- la construction de salles de classe dans la Commune de Liptougou où des élèves suivaient des cours sous des pailletes ;
- l'inscription d'une ligne budgétaire de 8 millions de FCFA consacrée à l'éducation dans le budget communal de Ouahigouya qui n'en disposait pas ;
- l'amélioration de la qualité des vivres livrés dans les cantines scolaires dans la Commune de Koudougou.

### **Les facteurs explicatifs**

Le premier facteur explicatif des succès est le dynamisme des associations. Comme dit plus haut, le Labo Citoyenneté travaille à la mise en place des panels. Après, il revient à chaque panel de définir ses domaines d'intervention et de s'organiser pour la mise en œuvre effective de ses activités de contrôle. Ce dynamisme implique la disponibilité des panelistes désignés car ces derniers sont censés mener les actions de contrôle parallèlement à leurs activités ou tâches routinières. C'est également important que le membre du panel s'informe au quotidien sur tout ce qui touche à la vie de la communauté.

Le deuxième facteur est la confiance établie entre les associations et les autorités communales. Les bases de cette confiance sont à rechercher dans la crédibilité des organisations dont sont issues les panelistes, la démarche participative de mise en œuvre des panels, la fluidité de la communication entre les acteurs mais aussi la formation des panelistes sur la notion du contrôle citoyen.

Enfin, le dernier facteur est la disponibilité des premiers responsables des conseils municipaux à travailler avec des organisations de la société civile.

### **Les difficultés rencontrées**

La première difficulté rencontrée dans la mise en œuvre des panels est l'inexistence d'associations légalement reconnues dans certaines communes. Dans ce cas de figure, le Laboratoire Citoyenneté a dû se rabattre sur les Associations de Parents d'Élèves, les Associations de Mères éducatrices ou les Comités de Gestion. Malheureusement ces structures n'ont pas toujours le dynamisme escompté.

La deuxième difficulté est le très faible niveau d'instruction de certains panelistes. Le Laboratoire Citoyenneté a dû traduire, dans certaines communes, les questionnaires d'enquête en langues nationales. C'est cette difficulté qui a conduit à l'élaboration des guides d'entretien en lieu et place des questionnaires et à l'organisation des équipes de collecte en trio.

La troisième difficulté est la politisation des associations dans certaines communes. Les panels n'ont pu être installés car les autorités municipales ont essayé de mettre la main sur le dispositif de veille citoyenne.

La quatrième difficulté est l'indisponibilité des panelistes surtout dans les communes urbaines. Dans les villes les membres des panels ne consacrent pas toujours le temps nécessaire aux activités du panel et cela paralyse la mise en œuvre des activités. Certains ont vite fait de déchanter quand ils ont compris que la mission de paneliste n'était pas rémunérée. Enfin des querelles de leadership au sein des associations ont souvent déteint sur les activités du panel. Néanmoins l'engagement de certains membres permet de venir à bout de ces difficultés.

### **Les recommandations :**

- améliorer la contribution financière pour prendre en charge les frais de déplacement des panelistes lors de la collecte des données ;
- renforcer les capacités des panelistes

sur les questions budgétaires (processus budgétaire au niveau communal, lecture et interprétation d'un budget, etc.) ;

➤ inclure les panels dès l'élaboration des projets et programmes de développement pour leur permettre d'assurer un meilleur suivi à la mise en œuvre.

### Le dispositif de pérennisation

L'autonomie conférée aux panels après leur mise en place est le premier gage de pérennisation de leurs interventions. En plus des domaines couverts pour le programme DPAC, des panels comme celui de Koudougou couvre d'autres domaines comme l'eau et l'assainissement, l'état civil, la prise en compte du genre dans les projets communaux.

Il convient néanmoins de conférer une existence légale aux panels pour leur donner plus de crédibilité. Au stade actuel des choses, les panels n'ont aucun document juridique toute chose pouvant handicaper leur action.

### Les conditions de mise à l'échelle

La première condition de mise en échelle de cette initiative est l'existence d'organisations de la société civile intervenant dans le domaine de contrôle identifié et indépendantes des partis politiques. Dès que cette condition est remplie, il faut également obtenir l'accompagnement des autorités locales qui sont les destinataires des informations collectées.

Ensuite, il faut créer des occasions de rencontres entre les OSC au niveau local. Les structures peuvent ainsi s'organiser elles-mêmes pour la mise en place des panels, la mobilisation des ressources de fonctionnement et le renforcement des capacités des membres.

### Quelques témoignages

NIKIEMA Philippe : « Je suis le premier responsable de l'Association Kidpégawendé basé à Poa et œuvrant dans la prise en charge des orphelins. Je suis par ailleurs le

modérateur du panel des usagers des services publics de Poa. Le Panel prend part aux journées de redevabilité du maire de Poa depuis 2018. En 2018, le panel avait suggéré la mise en place d'un comité de suivi des recommandations issues de la journée de redevabilité. A la journée de redevabilité de 2019, le panel a constaté qu'aucun suivi n'a été fait. C'est ainsi que le panel a été désigné comme structure de suivi. Les actions du panel ont permis d'atteindre des résultats :

- entretien des registres de l'état civil ;
- nomination de nombreux signataires d'actes d'état civil, ce qui a permis de réduire le délai de leur délivrance ;
- les légalisations des documents en une journée ;
- ouverture de centre secondaires d'état civil dans les centres de santé ;
- formation des COGES des CSPS.»

TIENDREBEOGO Jules : « Le panel intervient dans mon CSPS depuis 2019 à travers deux modérateurs. Le panel intervient essentiellement dans le domaine de la santé de l'enfant notamment dans la lutte contre malnutrition à travers des causeries-débats avec les mères et un appui en compléments alimentaires (bouillie améliorée). La contribution du panel est salutaire en ce qu'elle permet de lutter contre la malnutrition des enfants. »

➤ Pour aller plus loin : [www.civita.org](http://www.civita.org)

### Contacts utiles :

➤ Yvette BADINI, Chargée de projet DPAC, Laboratoire Citoyennetés, Tél. : 67 08 03 10, Email : [yvana2000@yahoo.fr](mailto:yvana2000@yahoo.fr)

➤ Kisito DAKUYO, Modérateur du Panel de Koudougou, Tél. : 70 24 93 75, Email : [doubdak54@yahoo.fr](mailto:doubdak54@yahoo.fr)

➤ Vincent SEOGO, Logisticien du Panel de Koudougou, Tél. : 76 66 03 96/ 60 18 18 04, Email : [vseogo@yahoo.fr](mailto:vseogo@yahoo.fr)





## CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE BANFORA

### Un exemple de transparence dans la gestion de la chose publique

Arrivé à la tête du Centre hospitalier régional (CHR) de Banfora dans un climat social délétère, le Directeur général, Désiré KI a su créer les conditions d'un dialogue franc et mobiliser l'ensemble du personnel autour des missions de la formation sanitaire. Mise en place et animation de cadres de concertation en interne, mise en place d'un dispositif de collecte des plaintes des usagers, traitement effectif et diligent desdites plaintes, enquête de satisfaction sur la qualité des services sont, entre autres, les mesures qu'il a adoptées et qu'il s'efforce de faire respecter quotidiennement. Cet engagement a produit des résultats reconnus aussi bien au plan national qu'à l'international. Concernant la qualité des services, les évacuations sanitaires ont été réduites énormément ; toute chose ayant permis à l'hôpital de redorer son image au sein de la population. En 2019, le CHR s'est vu décerner le Prix du meilleur hôpital public et le Prix de la redevabilité publique du CNOSEC.

## Couverture géographique : région des Cascades, Burkina Faso

### Les partenaires de mise en oeuvre :

- Expertise France a financé la construction d'un dispositif de gestion des déchets médicaux. Elle a également financé la formation des agents du CHR et de tous les prestataires (vigiles, services de nettoyage, restaurateurs, etc.) sur l'hygiène et l'assainissement ;
- l'Agence japonaise de Coopération internationale (JICA) a financé la formation des agents du CHR sur l'assurance qualité des services et un voyage d'étude au Japon, au profit du Directeur général ;
- le ministère de la Santé a financé un voyage d'étude pour 3 agents du CHR en Chine. Le département ministériel a également défini les orientations politiques, mises à la disposition de toutes les formations sanitaires du pays. La subvention annuelle a constitué un bol d'air pour la mise en oeuvre des activités ;
- les opérateurs économiques de la Région ont acquis, pour le CHR, un groupe électrogène pour pallier les délestages et coupures d'électricité ;
- les radios communautaires (Radio Munyu) appuient le CHR dans la collecte des plaintes des populations à travers les émissions interactives. Elles contribuent également à la diffusion des messages de sensibilisation ;
- les étudiants en médecine. Lors de leur stage, les étudiants en médecine sont mobilisés pour les enquêtes de satisfaction auprès des communautés.

### Bénéficiaires directs :

- les agents en poste au CHR de Banfora (environ 500 agents) ;
- les usagers du centre hospitalier ;

- les prestataires de services du CHR
- l'ensemble de la population de l'aire sanitaire de Banfora.

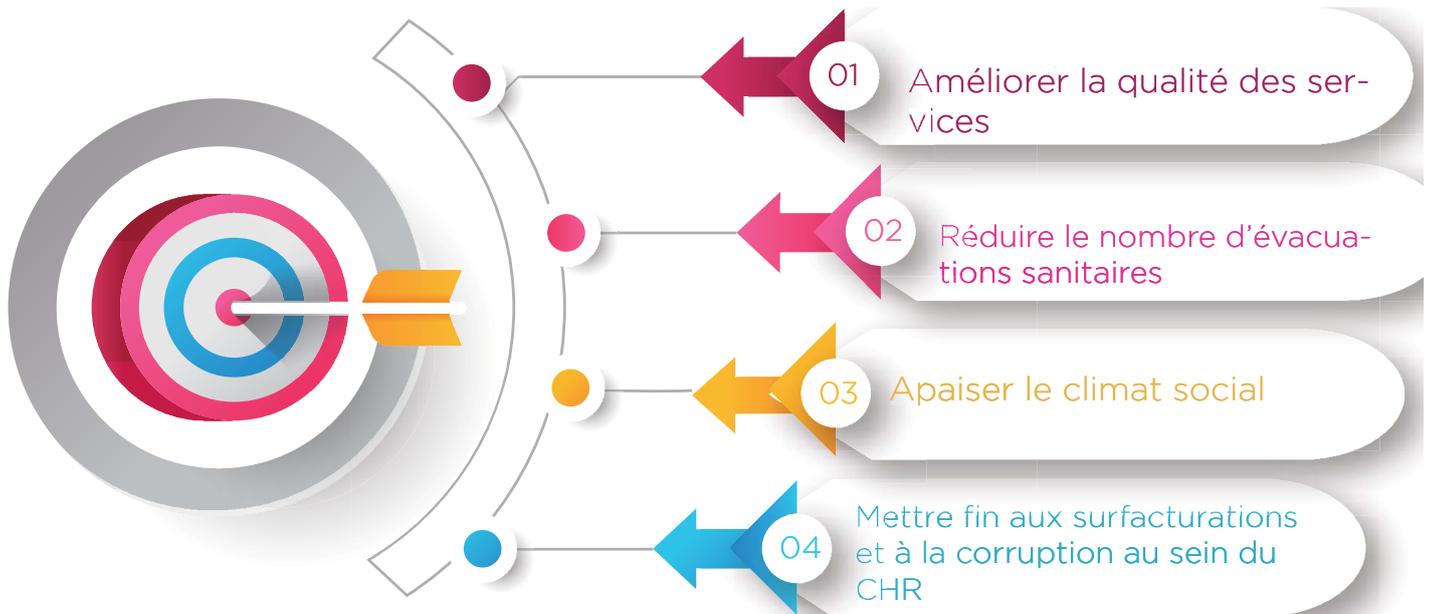
### Le contexte de prise de fonction du Directeur général

L'actuel Directeur général du Centre hospitalier régional de Banfora a pris fonction dans un contexte de crise sociale ayant conduit à la rupture du contrat de son prédécesseur. A côté de cette crise sociale, le Centre hospitalier connaissait également de sérieux dysfonctionnements, causés par les ruptures d'intrants, des pannes d'équipements elles-mêmes occasionnées, entre autres, par des coupures intempestives d'électricité, en l'absence d'un dispositif de relais.

Tous ces problèmes avaient fini par faire du Centre hospitalier un centre de transit où la plupart des malades étaient systématiquement évacués vers d'autres formations sanitaires. Ces évacuations étaient si élevées que le CHR s'est retrouvé dans l'impossibilité d'honorer les frais de route et de séjour des équipes d'évacuations.

A côté de ce problème structurelle, étaient régulièrement relayés dans les médias des cas de corruption et de facturations irrégulières attribués à certains agents, occasionnant la rupture de confiance entre prestataires de soins et usagers de la formation sanitaires.

## Les objectifs visés



## Le processus de mise en oeuvre des initiatives

### 1. Dialogue franc et sincère entre le DG et le personnel sur les difficultés du CHR

Le dialogue inclusif, sincère et emprunt de courtoisie a permis de faire un dialognostic sans complaisance sur l'ensemble des difficultés rencontrées par le CHR. Avec l'ensemble du personnel, les solutions possibles aux problèmes identifiés ont été proposées et les informations obtenues ont permis d'élaborer un «plan de relance du CHR».

### 2. La mise en oeuvre du «plan de relance»

L'exécution du plan de relance s'est faite en plusieurs étapes dont les principales sont :

➤ l'acquisition d'un groupe électrogène. Après les différentes concertations avec le personnel du CHR, l'équipe de management a pris langue avec les forces vives de la Région pour leur faire part des difficultés rencontrées par la formation sanitaire et les solutions envisagées et solliciter leur appui. C'est ainsi que les opérateurs économiques de la Région ont acquis, au profit du CHR, un groupe électrogène pour servir de relais en cas

de délestages ou de coupures d'électricité. Ce problème ayant été relevé comme étant à l'origine des pannes répétitives des installations médicales et la détérioration de certains produits ;

➤ l'approvisionnement des intrants et l'équipements des différents services. Il s'agissait de doter l'ensemble des services de stocks conséquents, susceptibles de faire fonctionner le Centre sur une période assez importante ;

➤ la formation des agents et des prestataires sur l'hygiène et l'assainissement et l'équipement du CHR. La démarche de mobilisation des ressources entreprises auprès des forces vives de la Région a été reproduite auprès de certains partenaires techniques et financiers. C'est le cas de Expertise France qui a financé la formation du personnel et des prestataires du Centre (vigiles, restaurateurs, fournisseurs de services, etc.) sur l'hygiène et l'assainissement. Pour le partenaire technique et le CHR, c'est important de ne laisser personne sur la touche afin d'obtenir un mouvement d'ensemble vers les objectifs fixés. Expertise France a également acquis, pour le Centre, un incinérateur pour la destruc-

tion des déchets biomédicaux ;

➤ la mise en place de boîtes à idées au sein du CHR. Ce dispositif de collecte des plaintes des usagers et du personnel a été mis en place partout au sein du CHR. Pour le management de l'hôpital, il vaut mieux être informés le plus tôt possible sur les frustrations des usagers du centre pour pouvoir prendre les mesures correctives nécessaires. Les boîtes à idées permettent de collecter discrètement les mécontentements et les suggestions du personnel et des usagers ;

➤ la mise en place d'un dispositif sonore d'information en français et en langues nationales sur les coûts des actes et des produits et les conditions de paiement. Après des indécidatesses constatées chez certains prestataires, notamment en matière de facturation ou de vente de médicaments à des usagers, un dispositif sonore a été mis en place à la maternité et aux urgences du CHR. Ce dispositif constitué de haut-parleurs connectés à un lecteur audio diffuse en boucle des communiqués sur les coûts des prestations et la démarche de paiement au sein de l'hôpital. Par ailleurs, le même dispositif est utilisé, en fonction du contexte, pour diffuser des messages de sensibilisation ;

➤ la collecte des plaintes avec les animateurs des émissions radiophoniques interactives. Des partenariats ont été noués avec les radios communautaires de la ville (Banfora) pour recueillir les plaintes des usagers lors des émissions interactives. Ainsi, dès qu'une frustration est reçue à la radio, l'animateur la note et prend attache avec le Directeur général du CHR à la fin de son émission pour non seulement l'informer de la plainte, mais aussi lui donner l'occasion d'expliquer la situation et éventuellement ce qui est fait pour la corriger ;

➤ le feed-back sur la prise en charge des plaintes des agents. Ce retour d'information se fait à travers les radios communautaires comme expliqué plus haut, mais

également lors des sessions des conseils municipaux et régionaux. Cette démarche permet au management de l'hôpital de faire un peu de publicité sur les actions entreprises pour améliorer la qualité des services ;

➤ la mise en place d'un comité de traitement des plaintes collectées dans les boîtes à idées et à travers les émissions radiophoniques. Le comité inclut les partenaires sociaux (un membre du SYNTSHA en assure le pilotage). Le traitement consiste à s'assurer de la véracité des idées exprimées et ensuite de définir, ensemble, les mesures adéquates à prendre pour corriger la situation ;

➤ la conduite d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers du CHR. En plus de l'ensemble du dispositif mis en place pour collecter et traiter les plaintes des usagers, le CHR organise, avec l'appui des stagiaires qu'il reçoit, des enquêtes de satisfaction au sein de la population. L'objectif étant surtout de collecter les points d'insatisfaction et de les corriger.

## Les changements induits

### Les résultats obtenus :

- une bonne image du CHR au sein de l'opinion publique rapportée à travers les témoignages sur les ondes des radios communautaires et à travers les enquêtes de satisfaction ;
- Prix du meilleur hôpital public en 2019 ;
- Prix de la redevabilité publique du CNOSC en 2019 ;
- la réduction des évacuations sanitaires ;
- la fin des tensions sociales entre le management et les partenaires sociaux ;
- un faible dysfonctionnement des différents services.

### Les effets ou impacts :

- une amélioration continue de la qualité des services offerts ;
- une bonne fréquentation du Centre par



les usagers

### **Les facteurs explicatifs des succès :**

➤ la définition et mise en œuvre d'une vision qui consistait à faire du CHR un hôpital de référence. Pour ce faire, un accent particulier a été mis sur l'amélioration de la qualité des services ;

➤ le style de management du DG caractérisé par les quatre principes suivants : transparence, écoute, communication et probité. Ces règles que le premier responsable s'efforce d'appliquer lui permet de donner l'exemple et de mettre en confiance l'ensemble des collaborateurs. Ce style de management implique également le traitement diligent des difficultés rapportées par le personnel. « *Les problèmes sont traités systématiquement dès que nous sommes mis au courant et cela nous évite des dysfonctionnements plus graves* », témoigne le Directeur général ;

➤ le feedback sur la prise en charge des plaintes des usagers. Le retour d'information permet de rassurer l'ensemble de la population sur l'engagement continu du CHR à améliorer la qualité des services et permet ainsi d'améliorer l'image de la formation sanitaire au sein de la population ;

➤ l'implication de la communauté dans la vie du CHR. Cette implication se fait à travers des communications sur la vie du CHR lors des sessions du Conseil municipal et régional, lors des émissions interactives et des enquêtes de satisfaction. L'implication de la communauté dans la vie du CHR permet de la mobiliser facilement en cas de besoin ;

➤ la gestion des cas de dysfonctionnements dénoncés par les radios ou lors des enquêtes de satisfaction. Tout dysfonctionnement porté à la connaissance du management de l'hôpital est systématiquement pris en charge. Cette gestion diligente des manquements encourage le personnel, les usagers et la

population de façon générale à s'exprimer librement sur la vie du centre sans crainte de représailles ;

➤ la volonté du Directeur général de relever le défi de la gestion efficiente des hôpitaux. Administrateur des hôpitaux qu'il est, le Directeur général voulait démontrer que le management des formations sanitaires n'est pas seulement l'apanage des médecins. « *Au Burkina Faso, la plupart des formations sanitaires de 3<sup>e</sup> niveau sont dirigés par des médecins. Et je pense que le management n'est pas forcément l'affaire des médecins. En tant qu'Administrateur des hôpitaux, je voulais relever ce défi et surtout rappeler aux autorités et à tout le monde que c'est notre corps de métier qui est formé pour gérer les hôpitaux, et non les médecins. Un hôpital est avant tout une entreprise dont le management ne peut être réservé exclusivement aux médecins* ».

### **Les difficultés rencontrées**

Les mouvements d'humeur des syndicats des agents de santé en 2018 et en 2019 constituent la plus grosse contrainte rencontrée par le Directeur général dans la mise en œuvre de sa vision. Le problème était d'autant plus ardu que sa résolution ne relevait pas du Directeur général, mais du Gouvernement. Néanmoins le service minimum assuré par les grévistes en son temps avait permis d'assurer un tant soit peu la disponibilité des services.

### **La pérennité :**

➤ le renforcement des capacités des agents. La plupart des agents ont bénéficié des sessions de formations organisées au CHR. Quatre agents ont bénéficié des voyages d'études en Chine et au Japon. Cette masse critique de compétences permettra de continuer de fournir des services de qualité ;

➤ la définition d'une vision claire, partagée avec l'ensemble des agents sert de leitmotiv pour la quête de la qualité.

## ■ Quelques témoignages :

THIÉBA Hortense, Radio Munyu : « Dans notre programmation radiophonique, nous avons une émission d'interpellation ci-



toyenne au cours de laquelle nous ouvrons l'antenne pour permettre aux auditeurs de dénoncer les dysfonctionnements constatés au sein des services publics. Au cours de l'émission, nous collectons les différentes plaintes formulées et à la fin, nous prenons attache avec les services concernés pour rapporter leurs versions des faits. C'est ainsi que nous avons été à plusieurs reprises en contact avec les premiers responsables du CHR de Banfora. J'avoue que toutes les fois que nous avons approché le Directeur général, il a toujours été disponible pour expliquer les faits mais aussi les actions entreprises pour corriger la situation. A titre illustratif, une fois l'accompagnateur d'un patient est tombé dans un caniveau au sein du CHR car la voie était mal éclairée. Le temps que la dénonciation soit faite à la radio et que nous allions rencontrer le DG, l'éclairage avait déjà été réparé. Ce jour, il s'est excusé et a expliqué les mesures qui avaient été prises pour prendre en charge l'accompagnateur blessé. Je me rappelle également d'un auditeur qui s'est plaint de racket mais lorsque l'information a été portée au DG et qu'il s'est assuré de la véracité des faits, l'argent a été restitué à l'utilisateur. »



Des hauts parleurs qui diffusent en boucle les tarifs des prestations

ILBOUDO Emile, SG SHYNTSHA, section Comoé : « Depuis un certain temps, nous n'avons pas eu de plainte liée à une rupture quelconque. En tout cas, nous n'avons pas été interpellés. Au bloc opératoire tout se passe bien. Depuis que le Directeur général est là, il consulte les gens avant de prendre certaines décisions. Je pense que c'est ce qui explique l'apaisement du climat social. En tant que partenaires sociaux, quand nous lui faisons des propositions, il ne s'en dérobe pas. Il y a une certaine confiance entre nous. Pour ce qui concerne le traitement des plaintes collectées dans les boîtes à idées ou à travers les radios, il y a un représentant des travailleurs qui se trouve être un militant de notre syndicat et il nous permet de suivre l'évolution des cas. Les plaintes généralement sont sur les agents. Il y a des indélicats, des laxistes qui commettent souvent des fautes.

En tout cas, il écoute les gens. Quand tu l'appelles au téléphone, il répond toujours. Et quand il est dans l'impossibilité de répondre, il est le premier à rappeler après. Mais en termes de recommandations, il est à la tête de l'administration et parfois nous avons l'impression qu'il n'implique pas trop ses collaborateurs. Le DAF ou l'agent comptable sont comme sur la touche. »

## ■ Contacts utiles:

➤ M. Désiré KI, Directeur général du CHR, 00226 70 25 52 72 [dipininakd@yahoo.fr](mailto:dipininakd@yahoo.fr)

➤ M. Emile ILBOUDO, Secrétaire général du SHYNTSHA, Section Comoé, 00226 70 46 43 15



Des boîtes idées installées un peu partout au sein du CHR



## CONTRÔLE CITOYEN DANS L'ÉDUCATION ET LA SANTÉ

### **Syndicats, société civile et agents publics identifient, documentent et dénoncent ensemble les mauvaises pratiques**

Dans le cadre de son projet « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption », le Réseau national de Lutte anti-corruption (REN-LAC) a mis en place 22 Cadres de Suivi citoyen des Prestations de Services (CSC-PS) dans onze (11) villes du Burkina Faso. Ces CSC-PS, composés de représentants de syndicats, d'organisations de la société civile et de l'administration publique, ont pour rôle de veiller à la qualité et à l'amélioration des prestations de services dans les deux secteurs concernés que sont l'éducation et la santé. Cette veille se fait à travers la sensibilisation de l'opinion publique, les interpellations des responsables administratifs ou la dénonciation des cas de manquement. Au bout de deux années de fonctionnement, ces cadres sont parvenus, entre autres, à faire rembourser des sommes indûment perçues en échange de places dans des établissements publics d'enseignement, à faire remplacer des vivres de mauvaise qualité livrés à des cantines scolaires ou à mettre fin à des cotisations spéciales dans certains établissements scolaires.

## Couverture géographique : onze (11) villes du Burkina Faso

### Partenaires de mise en œuvre et leurs rôles

**Partenaire financier** : Union européenne

**Opérateur de mise en œuvre** : REN-LAC :

- conduite du processus de mise en place des CSC-PS ;
- renforcement des capacités des membres de CSC-PS ;
- monitoring des activités des CSC-PS ;
- appui technique et financier pour la mise en œuvre des plans d'actions des CSC-PS.

**Parties prenantes** : OSC, syndicats de l'éducation et de la santé, ministères de la Santé et de l'Education :

- mise à disposition des membres des CSC-PS ;
- mise à disposition des informations nécessaires à la mise en œuvre des activités des CSC-PS ;
- arrangement des rendez-vous pour l'interpellation des autorités.

### Bénéficiaires ciblés :

- les usagers des services sociaux de base (éducation et santé) ;
- l'ensemble de la population.

### Contexte de mise en œuvre de l'initiative

Depuis sa création en 1997, le Réseau national de Lutte anti-corruption (REN-LAC) multiplie les actions pour endiguer la corruption et les mauvaises pratiques au Burkina Faso. Ces actions peuvent être regroupées en cinq (5) grandes catégories :

- les actions de prévention de la corruption ou de sensibilisation à travers des conférences publiques, des émissions radiophoniques et télévisuelles, le soutien à une production médiatique favorable à la lutte contre la corruption ;
- la production de l'information stratégique sur l'état de la corruption au Burkina Faso à travers les sondages annuels sur l'état de la corruption ;

➤ les actions de plaidoyer pour l'amélioration du cadre juridique de lutte contre la corruption au Burkina Faso et son application ;

➤ les actions de renforcement des capacités des citoyens en matière de lutte anti-corruption ;

➤ les actions de répression à travers la judiciarisation des cas de corruption mis à nu.

Pour s'assurer une meilleure présence sur

### Le cadre de l'intervention

Le projet « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption » est mis en œuvre par un consortium de deux (02) organisations de la société civile (OSC), à savoir le Réseau national de Lutte anti-corruption (REN-LAC) et le Centre d'Information, de Formation et d'Études sur le Budget (CIFOEB) pour une période de trois (03) ans, allant du 15 avril 2018 au 14 avril 2021. L'action vise globalement à accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers cinq grandes actions qui sont :

- la mise en place de cadres de suivi citoyen des prestations de services (CSC-PS) ;
- le renforcement des capacités des membres des CSC-PS ;
- un accroissement de l'accès des citoyens à l'information publique en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité publique ;
- les dénonciations des actes de corruption, des mauvaises prestations ainsi que la valorisation des bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité sur la gestion publique
- la prise de mesures correctives par les autorités administratives suite aux dénonciations, aux interpellations et aux saisines administratives.

Pour faciliter les dénonciations des actes de corruption, le projet a mis en place une plateforme en ligne, Veenem Anticorruption, disponible à l'adresse, <https://www.veenem.bf/>. Cette plateforme est alimentée principalement par les membres des CSC-PS et l'équipe projet.

l'ensemble du territoire national et surtout

se rapprocher des usagers des services publics, le Réseau a mis en place les Comités anti-corruption (CAC). Composés uniquement d'agents de l'administration publique, ces CAC sont censés mener des activités mènent des activités de veille citoyenne avec l'appui institutionnel du REN-LAC. La création des CAC a été sous-tendue par l'hypothèse qu'il existe des fonctionnaires qui s'opposent à toute forme de corruption ou de malversation au sein de l'administration publique, et qu'en les réunissant autour d'une plateforme commune, ils pourraient assurer un suivi par les pairs. Après avoir expérimenté ce système dans plusieurs services de l'administration publique, le REN-LAC s'est rendu compte que les membres des CAC n'étaient pas toujours les plus probes, alors que le Réseau n'avait pas non plus le pouvoir d'interférer dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions ou la désignation de leurs membres. Conséquence, la plupart des CAC n'ont pas tenu la promesse de leur création.

A côté de cette réalité, le REN-LAC s'est rendu compte qu'il existait de nombreuses organisations intervenant dans la veille citoyenne et la lutte contre la corruption. Toutefois, celles-ci agissaient sans synergie d'actions. Ce sont ces deux constats qui ont fait jaillir l'idée de mettre en place des Cadres de Suivi citoyen des Prestations de Services (CSC-PS).

#### Objectifs visés :

- faire le diagnostic des dysfonctionnements dans les secteurs de l'éducation et de la santé ;
- proposer un plan d'actions pour corriger ces dysfonctionnements ;
- mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer pour lutter contre les mauvaises pratiques.

#### Approche de mise en oeuvre

La mise en place des CSC-PS a fait l'objet de longues discussions entre le Siège du REN-LAC et les Comités régionaux anti-corruption (CRAC) qui sont les démembrés du REN-LAC au niveau régional, pour définir les rôles et responsabilités des

parties prenantes. In fine, le mode opératoire suivant a été défini :

#### l'identification des zones de création des CSC-PS

Le choix des zones de création des CSC-PS a été confié aux CRAC, qui sont les acteurs du terrain et donc plus proches des membres des cadres. Des critères de choix ont cependant été définis. Il s'agissait de :

- la vulnérabilité de la zone aux pratiques de corruption ;
- l'existence d'organisations capables d'assurer la mission de suivi citoyen des prestations de services.

En réalité, les CSC-PS devaient être mis en place dans les régions disposant de CRAC, censés conduire le processus opérationnel. Il fallait donc, en plus des deux critères cités plus haut, s'intéresser uniquement aux régions où il existe des CRAC ;

#### le dialogue préalable avec les autorités

La mise en place des CSC-PS a fait l'objet d'un dialogue avec les responsables des ministères de l'Education et la Santé. Ce dialogue préalable a été conduit au niveau central par le REN-LAC. Il s'agissait surtout de tenir les responsables des deux ministères informés de l'initiative. Au niveau des régions, chaque CRAC a été chargé d'entreprendre les démarches d'information et de mobilisation des responsables pour la mise en place des CSC-PS ;

#### le dialogue avec les autres parties prenantes

Le Secrétariat exécutif du REN-LAC a également conduit des concertations au niveau de la région du Centre avec les autres parties prenantes que sont les syndicats et les organisations de la société civile. Cela s'est fait à travers des rencontres ou des assemblées générales. Il a été question de les informer sur la mission des CSC-PS et solliciter leur implication dans la mise en place desdits cadres ;

#### la mise en place du CSC-PS

Après les concertations, le Secrétariat exécutif du REN-LAC a invité, pour chaque région, les parties prenantes (administration

publique, syndicats et OSC) à désigner leurs représentants dans les cadres. C'est après cette étape que des assemblées générales ont été convoquées pour la mise en place des bureaux des CSC-PS, suivies de cérémonies officielles d'installation des comités où les membres ont été présentés. En tout, vingt-deux (22) CSC-PS ont été mis en place dans onze (11) villes du Burkina Faso.

Chaque cadre est composé de huit (08) membres dont deux (02) représentants de l'administration publique, trois (03) représentants des syndicats et trois (03) représentants des OSC intervenant dans le secteur d'activité concerné (APE, AME, COGES, Associations de promotion de l'Education et de la Santé, etc.) avec un quota d'au moins 30% de femmes, y compris pour les bureaux.

Dans cette composition tripartite, les représentants de chaque composante sont censés faciliter les interactions avec leurs structures de base ;

### **le renforcement des capacités des CSC-PS et élaboration des plans d'actions**

La mise en place des CSC-PS terminée, le Siège et les CRAC ont organisé des sessions de formation au profit des membres en vue de leur permettre d'assurer pleinement leur mission. Ces formations ont porté sur les fondamentaux de la lutte contre la corruption (notions, manifestations, ampleur, causes, conséquences, dispositif de lutte), le suivi budgétaire, les mécanismes d'alimentation de la plateforme Veenem anti-corruption et l'élaboration d'un plan d'action. Cette étape (élaboration des plans d'action) a été faite à l'issue d'un diagnostic du secteur concerné (éducation ou santé) dans la région en question.

Ainsi, au sortir des différentes formations, chaque CSC-PS disposait d'un plan d'actions :

### **la mise en œuvre des plans d'actions**

Formés sur les thématiques en lien avec la corruption, le suivi citoyen et avec une bonne connaissance des fléaux rencontrés dans chaque région en matière de gouver-

nance vertueuse, les membres de chaque CSC-PS pouvaient passer à l'action. Des actions menées, on note, entre autres, des conférences publiques, des émissions radiophoniques, des interpellations des autorités centrales, régionales et provinciales de l'Education ou de la Santé sur des manquements constatés, des concertations avec les acteurs (enseignants, agents de santé), etc.

Dans la mise en place des cadres, le REN-LAC a demandé expressément des quotas de 30% au moins de femmes dans chaque CSC-PS. Même si cette sollicitation n'a pas été honorée partout, elle marque néanmoins la volonté du porteur du projet de considérer les aspects de genre, très capitaux pour le succès de ce genre d'initiative, les femmes étant parfois les plus exposées à la corruption dans notre société compte-tenu de leur statut de mère.

### **Adaptation opérée dans la mise en œuvre de l'expérience**

Une convention de partenariat a été signée avec le ministère de l'Education nationale et de la Promotion des Langues nationales dans le cadre de la mise en place des CSC-PS. Ce document a facilité la mobilisation et l'implication des autorités régionales et provinciales de ce département ministériel dans le processus. L'autre aspect qui n'avait pas été prévu et qui a été le nœud gordien de la mise en place des cadres de suivi, ce sont les rencontres de concertation. Il fallait les multiplier pour avoir l'adhésion des parties prenantes. Enfin, l'élaboration d'un guide pratique de mise en place des CSC-PS a permis de modéliser la démarche à suivre.

### **Les changements induits**

#### **Les résultats obtenus**

Les vingt-deux (22) CSC-PS ont connu des fortunes diverses à travers le territoire national. Les plus dynamiques sont ceux du Centre-Ouest qui ont commencé à mener des activités dès leur mise en place. A partir de l'an 2 de la mise en œuvre des plans d'actions, les résultats suivants, sans être exhaustif, peuvent être cités :

- le remplacement des vivres de mauvaise qualité livrés dans la Commune de To pour les cantines scolaires suite à une intervention du CSC-PS Education de la Province de la Sissili ;
- la dénonciation d'un cas de malversation des fonds de l'Association des parents d'élèves dans la ville de Léo ;
- le remboursement des sommes perçues illégalement de parents d'élèves dans quatre écoles de Léo suite à une interpellation du CSC-PS Education de Léo ;
- l'interpellation du directeur des écoles Sogpélsé sur l'instauration de frais illégaux d'inscription de 10.000F/écolier au CP1 avec l'appui du CRAC/Centre ouest ;
- le remboursement des frais (80 000 FCFA) perçus illégalement en échange des places au Lycée provincial de Koudougou ;
- le remboursement des frais de vente (85 000 FCFA) perçus illégalement en échange de places au Lycée professionnel Maurice Yaméogo de Koudougou ;
- une déclaration du CSC-PS Santé de Bobo-Dioulasso pour dénoncer les difficultés rencontrées par le Centre hospitalier universitaire Sourou Sanou de Bobo-Dioulasso dans le contexte de la Covid-19 ;
- la création d'une page Facebook, « L'œil de l'hôpital » au Centre universitaire Yalgado Ouédraogo, où des manquements constatés sont dénoncés ;
- la régularisation de la vente de l'antipaludéen artermether + lumefantrine à 300 francs CFA dans tout le district sanitaire de Koudougou comme c'est le cas dans les autres districts. Ce produit était illégalement vendu à 1200 francs CFA.

### Facteurs explicatifs des succès

Trois principaux facteurs peuvent expliquer les résultats obtenus par les différents CSC-PS. Il s'agit d'abord de l'information tout azimut sur la mission des CSC-PS. Cette démarche a fini par convaincre l'ensemble des acteurs sur le bien-fondé de leur mise en place. Ensuite, ce sont les premiers ré-

sultats obtenus par les CSC-PS qui ont renforcé leur légitimité et leur crédibilité auprès de l'opinion publique, mais aussi des acteurs de l'éducation et de la santé. Enfin, la convention signée entre le REN-LAC et le ministère de l'Education nationale et de la Promotion des Langues nationales a facilité la mobilisation des acteurs de l'éducation sur le terrain.

### Les contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre des CSC-PS

Les difficultés rencontrées sont de divers ordres. Les principales sont les suivantes :

- l'indisponibilité des premières autorités du ministère de la Santé. Dans le cadre du dialogue qu'il a conduit pour mettre en place les CSC-PS, le Secrétariat exécutif du REN-LAC a sollicité vainement un rendez-vous avec les premières autorités du ministère de la Santé. Surtout que, sur le terrain, certains représentants dudit ministère réclamaient un document attestant l'engagement de leur autorité centrale, avant de s'engager dans l'initiative. Cette difficulté a, pour le moins, retardé la mise en place des CSC-PS Santé dans certaines localités. Heureusement que des autorités déconcentrées du ministère ont pris l'initiative de s'engager dans les cadres, ce qui a permis d'aller de l'avant ;
- la difficulté de mettre autour d'une plateforme commune des acteurs aux missions différentes. C'est connu de tous, les syndicats et l'administration publique font rarement bon ménage. Idem pour les associations de parents d'élèves et certaines associations d'élèves ou d'enseignants. Ces conflits d'intérêts ont parfois déteint sur les activités des CSC-PS. Ainsi, des premiers responsables de CSC-PS ont créé des blocages dans le fonctionnement des cadres. Pour résoudre la question, le REN-LAC a dû se séparer de certaines structures pré-identifiées ;
- la faible estimation des coûts de mise en oeuvre des plans d'actions des CSC-PS : à la conception du projet, le REN-LAC n'a pas prévu des ressources pour le fi-

nancement des plans d'actions des CSC-PS, estimant que les actions identifiées s'inscriraient dans les actions quotidiennes des différentes composantes. Mais à la réalisation, le besoin de financement des plans d'actions s'est fait sentir. La résolution de cette difficulté a nécessité un amendement du budget du projet à partir de la deuxième année de mise en œuvre ;

✔ le silence complice des victimes des mauvaises pratiques lorsque les auteurs de ces pratiques accèdent à leur requête ; des attitudes qui font le lit aux mauvaises pratiques ;

✔ la pandémie de la Covid-19 qui a stoppé la mise en œuvre de certaines activités, notamment celles qui devaient mobiliser du monde.

### ■ Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

✔ accorder le plein pouvoir aux secrétariats des CSC-PS de fonctionner en l'absence d'un ou d'autres membres ;

✔ poursuivre la sensibilisation sur la mission des CSC-PS ;

✔ créer et renforcer la synergie d'actions entre les organisations intervenant dans le suivi citoyen ;

✔ mettre en place un système dynamique d'animation de la plateforme Veneem anticorruption ;

✔ poursuivre le plaidoyer pour un engagement formel des autorités centrales à soutenir les activités des CSC-PS.

### ■ Durabilité de l'action

En dehors des représentants de l'administration publique, les autres parties prenantes aux CSC-PS interviennent dans le suivi citoyen ou la lutte contre la corruption. Ces acteurs pourront poursuivre les activités, d'autant plus qu'ils ont été formés et sensibilisés aux questions de la corruption et du suivi citoyen. Par ailleurs, le but ultime des CSC-PS est de créer la

synergie d'actions entre les divers acteurs et structures intervenant dans le suivi citoyen afin d'amplifier les impacts de leurs actions.

### ■ Les enseignements tirés :

✔ l'élaboration d'un document officiel de collaboration avec les autorités du niveau central facilite la mobilisation des acteurs déconcentrés ;

✔ le dynamisme des premiers responsables des CSC-PS conditionne leur succès dans la mise en œuvre des plans d'actions ;

✔ le dynamisme des CSC-PS, attesté par des résultats concrets, renforce leur crédibilité auprès des acteurs des secteurs concernés.

### ■ Les conditions de mise à l'échelle

La principale condition de mise à l'échelle de ce type de cadre est l'adhésion du niveau politique. Dès que cette condition est acquise, les acteurs du niveau local se mobilisent aisément. Il faut également accorder une attention particulière au choix des parties prenantes dans la mesure où il s'agit d'acteurs aux visions souvent opposées. En cas de blocage, c'est nécessaire de procéder au changement pour gagner en temps. Quant aux choix des membres, c'est tout aussi utile de définir les critères à remplir. Enfin, les frais de fonctionnement des CSP-PS sont également à prévoir.

### ■ Autres sources :

✔ Les rapports du projet

✔ Le guide de mise en place des CSP-PS

### ■ Contacts utiles:

✔ Sagado Nacanabo, Secrétaire Exécutif du REN-LAC, Tél. 70 26 20 24, Email: nsagado@yahoo.fr:

✔ Sinon Harouna : Gestionnaire des Programmes, REN-LAC, Tél.: 70 59 06 50, Email: harounasinon@gmail.com;

✔ Rodrigue Arnaud Tagnan, Chargé de l'Information et de la Communication, REN-LAC, Tél.: 78 42 83 51, Email: tarod.arnaud@gmail.com.

## Conclusion

---

La redevabilité sociale et la bonne gouvernance sont intimement liées. C'est pourquoi, l'Etat burkinabè a mis en place, comme nous l'avons vu, une panoplie de textes législatifs et réglementaires, ainsi que de nombreux référentiels relatifs à la redevabilité au niveau national dont la pertinence n'est plus à démontrer. Toutefois, l'effectivité de leur mise en œuvre reste sujette à des interrogations. Par exemple, au niveau étatique, le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, en tant que mécanisme de redevabilité du gouvernement devant la Représentation nationale, s'exerce de façon complaisante. Pour preuve, les rapports des commissions d'enquêtes parlementaires mises en place sous l'actuel régime dorment dans les tiroirs de l'Assemblée. Aussi, les séances de questions au gouvernement apparaissent beaucoup plus comme une occasion pour des députés orateurs de faire leur propre promotion sous les écrans des télévisions, alors qu'elles devraient être de véritables séances de reddition de compte de membres de gouvernement, sur certains aspects de leurs gestions. En ce qui concerne la loi anti-corruption, sa mise en œuvre reste insuffisante dans la mesure où la question de la déclaration des biens des autorités politiques et des responsables administratifs n'est pas effective à tous les niveaux.

Dans les secteurs de la santé et de l'éducation, il existe aussi plusieurs cadres, organes et instances chargés de promouvoir la redevabilité (CASEM, CSD, COGES, assemblées générales, rencontres de direction, etc.)

Pour l'accroissement d'une véritable culture de redevabilité qui doit rester une quête permanente pour la Société civile et le citoyen, il convenait, dans cette étude, d'aller au-delà des aspects théoriques en identifiant sur le terrain au niveau local ou national des exemples de bonnes pratiques qui marchent. L'objectif étant de les valoriser auprès des services publics, notamment de la santé et de l'éducation pour une meilleure transparence.

Les huit (08) expériences ici capitalisées et documentées constituent un apport inestimable dans ce sens. Il revient à tous les acteurs intervenant dans la lutte anti-corruption et s'en approprier. Pour y arriver, le REN-LAC et ses partenaires du projet « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption » gagneraient à définir une stratégie cohérente pour leur diffusion ■

## Références bibliographiques

1. AMR, Etat de la gouvernance locale en 2019 dans les communes du Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Nord et de l'Est, Rapport de sondage, février 2020
2. AMR, Etat de la gouvernance locale en 2018 dans les communes du Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Nord et de l'Est, Rapport de sondage, février 2018
3. FAO, Module de E-learning, <http://www.fao.org/elearning/#/elc/fr/course/EXCAP>
4. RAME, Etat des lieux de l'accès aux soins de santé pour les maladies prioritaires en 2019 au Burkina Faso, Rapport alternatif de veille citoyenne (OCASS), décembre 2019
5. REN-LAC, Guide pratique Sur les Cadres de Suivi Citoyen des Prestations de Services (CSC-PS), novembre 2018
6. La Constitution du Burkina Faso du 02 juin 1991
7. La loi n° 004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso
8. Le décret n°2016-470/PRES/PM/MJDHPC portant procédure et délai de transmission de déclarations d'intérêt et de patrimoine à l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
9. Le décret n°2016-514/PRES/PM/MJDHPC portant fixation du seuil des dons, cadeaux et autres avantages en nature non soumis à la déclaration et modalités de remise à l'autorité publique des dons cadeaux et autres avantages en nature soumis à déclaration.
10. La loi N°055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso
11. La loi organique N°073-2015/CNT relative aux lois de finances
12. Le décret N°2008-236/PRES/PM/MEBA/MESSRS/MASSN/MATD du 08 mai 2008 portant organisation de l'enseignement au primaire
13. L'arrêté n°2018-318/MENA/SG portant réglementation du fonctionnement de l'établissement public d'enseignement secondaire général
14. L'arrêté interministériel portant création des comités de gestion (COGES) dans la santé de 1999
15. Le décret n°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant Règlement général sur la Comptabilité publique
16. Le décret N°2017-0004/PRES/PM/MINEFID portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du Plan national de développement économique et social (PNDES)
17. Le décret n°2014-592/PRES/PM/MATS/MEF du 10 juillet 2014 portant création, attributions et fonctionnement d'un Cadre de Concertation et de Dialogue entre l'Etat et les Organisations de la Société Civile du Burkina (C.C.D- Etat/O.S.C)
18. L'étude nationale prospective (ENP) « Burkina 2025 »
19. Le Plan national de Développement économique et social (PNDES)
20. La Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance 2018-2027
21. La politique nationale de santé
22. La politique sectorielle de l'éducation du Burkina Faso (PSE/BF)2014-2023
23. Le Plan national d'action de développement de l'enseignement supérieur (PNADES) 2014-2023.

## Annexes

---

- ↳ Termes de référence de la mission
- ↳ Guide d'entretien
- ↳ Trombinoscope des acteurs rencontrés



## Termes de référence (TDR)

### **Rédaction de Policy Brief sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité publique**

#### **1. Contexte et justification**

Depuis le 15 avril 2018, le REN-LAC met en œuvre, en collaboration avec le Centre d'Information, de Formation et d'Etude sur le Budget (CIFOEB), un projet intitulé « *Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption* ».

Bénéficiant de l'appui financier de l'Union européenne (UE), ce projet a permis la création, en décembre 2018, d'une plateforme numérique d'information anti-corruption ([www.veenem.bf](http://www.veenem.bf)) et la mise en place de Cadres de Suivi-citoyen des Prestations de Service (CSC-PS) dans la santé et l'éducation dans onze provinces du Burkina Faso.

L'enjeu de cette action pour le REN-LAC et ses partenaires est de parvenir à des services publics de qualité au bénéfice des populations. Toutefois, l'atteinte de cet objectif fondamental passe par une lutte implacable contre la corruption dans l'administration publique, particulièrement dans les secteurs sociaux de base tels que la Santé et l'Education.

Pour ce faire, il est prévu de valoriser les bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité publique. Il s'agira de collecter des informations sur les bonnes pratiques existantes afin de les diffuser. Les différentes expériences réussies seront bien documentées pour promouvoir leur adoption par les différentes administrations publiques et parapubliques.

Les outils tels que les Comités anti-corruption (CAC), les Cadres de Suivi-citoyen des Prestations de Service (CSC-PS) et bien d'autres expériences ou dispositifs et mécanismes de

lutte contre la corruption, de transparence et de redevabilité promues par les structures publiques ou privées peuvent être analysés et documentés.

Le REN-LAC souhaite donc recruter un consultant sur la base des présents TDR pour la réalisation d'une étude sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité publique. L'étude devra être matérialisée sous forme de *Policy Brief* (bulletin) pour faciliter la diffusion des expériences.

## **2. Objectifs et résultats attendus**

### **2.1. Objectifs**

L'objectif global est de disposer d'un document référentiel mettant en lumière les bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité publique.

Plus spécifiquement, l'étude devra :

- ✓ analyser le dispositif de lutte anti-corruption dans l'administration publique et les collectivités locales, évaluer sa pertinence et répertorier les exemples de réussite ;
- ✓ analyser les mécanismes de redevabilité dans l'administration publique et les collectivités locales, évaluer leur pertinence et identifier les exemples de réussite ;
- ✓ analyser les mécanismes de transparence budgétaire et valoriser les exemples innovants ;
- ✓ analyser les prestations de service notamment dans la santé et l'éducation et mettre en exergue les bonnes pratiques ;
- ✓ documenter les bonnes pratiques et rédiger un *Policy Brief* pour faciliter la diffusion.

### **2.2. Résultats attendus**

Comme résultat principal, le REN-LAC et ses partenaires disposent d'un document référentiel (*Policy Brief*) qui met en exergue les bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité publique, afin de le ventiler auprès des administrations publiques et des collectivités territoriales.

De façon spécifique, les résultats escomptés sont :

- ✓ le dispositif de lutte anti-corruption dans l'administration publique et les collectivités locales est analysé, sa pertinence est évaluée et les cas réussis identifiés ;

- ✓ les mécanismes de redevabilité dans l'administration publique et les collectivités locales sont analysés, leur pertinence est évaluée et les cas réussis identifiés ;
- ✓ les mécanismes de transparence budgétaire sont analysés, les exemples innovants sont identifiés et valorisés ;
- ✓ les prestations de service notamment dans la santé et l'éducation sont analysées et les bonnes pratiques sont mises en exergue ;
- ✓ Un *Policy Brief* contenant un répertoire des bonnes pratiques pertinentes en matière de lutte contre la corruption et de redevabilité est rédigé.

### **3. Démarche**

#### **3.1. Cadrage**

Une rencontre de cadrage aura lieu pour fixer les missions du consultant et peaufiner la méthodologie proposée. Cette réunion aura lieu au plus tard une semaine après la sélection du consultant.

#### **3.2. Collecte des données**

Après la réunion de cadrage, le consultant devra procéder à une collecte d'information sur le terrain sur la base de la méthodologie retenue. Un rapport préliminaire de cinq à dix pages contenant les résultats atteints et les difficultés rencontrées devrait être transmis au REN-LAC pour être discuté lors d'une réunion avec le comité de suivi.

#### **3.3. Rapport provisoire**

Le consultant devra prendre en compte les suggestions et recommandations du comité de suivi pour approfondir les questions discutées. C'est sur cette base qu'il devra finaliser le rapport à rendre au REN-LAC.

#### **3.4. Rapport final**

Après avoir pris en compte tous les amendements du comité de suivi et de l'atelier de restitution, le consultant déposera son rapport final auprès du REN-LAC. Ce rapport sera validé par le comité de suivi.

### **4. Livrable**

Les documents suivants devront être livrés au REN-LAC par le consultant :

- le rapport final et la base de données en version physique et version électronique ;

- Un *Policy Brief* de 10 pages à 15 pages.

## 5. Profil du consultant et conditions de candidature

L'étude devra être menée par un consultant de niveau bac +4 au moins et ayant une expérience avérée et solide dans le domaine de la lutte anti-corruption, la transparence budgétaire et la redevabilité publique. Il devrait avoir au moins trois expériences similaires dans la réalisation d'étude ou de rédaction de *Policy Brief*.

Le dossier de candidature devra être composé de :

- une lettre de soumission adressée au Secrétaire exécutif du REN-LAC ;
- une offre technique de 10 à 15 pages comprenant la compréhension des TDR, la méthodologie et l'organisation du travail, un chronogramme précis, le (s) CV du (des) consultants et les attestations ou tout autre document prouvant les expériences ;
- une offre financière détaillée intégrant tous les coûts de la prestation.

## 6. Conditions de sélection des offres

Une commission chargée de la sélection des offres se réunira pour examiner et classer toutes les offres, selon les critères contenus dans le tableau ci-après.

Eléments de l'offre	Résultats	Points
Compréhension des TDR	Bonne description de la mission, commentaires et observations pertinentes sur les TDR	10/100
Méthodologie et organisation du travail	Description des différentes étapes de la mission, répartition des rôles, méthodes de collecte et de traitement des données	15/100
Chronogramme	Précision et réalisme	5/100
Profil du consultant	Qualification requise et expériences prouvées	30/100
Offre financière	Détail de tous les coûts	40/100

**NB : Le calcul de la note de l'offre financière se fait de manière suivante : l'offre la moins chère (OMC) sera notée 40/100. Les autres seront calculées selon la formule suivante :**

**Note de l'offre financière du consultant Y (Offre Y) =**  $40 \frac{OMC}{OffreY}$

### **7. Choix de l'équipe de consultant**

Le consultant qui sera retenu est celui qui va enregistrer la note moyenne la plus élevée.

### **8. Modalité de paiement**

Le consultant recevra une avance de 40% du montant de la prestation à la signature du contrat et le reste après le dépôt des rapports définitifs.

### **9. Soumission des offres**

Le dossier de candidature comprenant l'offre technique et l'offre financière doit être envoyé par mail ([www.renlac.com](http://www.renlac.com) / [tarod.arnaud@gmail.com](mailto:tarod.arnaud@gmail.com)) avec pour objet : « *Offre pour la réalisation d'une étude sur les bonnes pratiques au profit du REN-LAC* ».

### **10. Délais des offres**

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le vendredi 03 avril 2020 à 12h00.

**Monsieur Sagado NACANABO**

*Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques*

## Fiche de collecte de données de capitalisation

Élément	Questions à poser
<b>Couverture géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quel pays, région, province et/ou commune la pratique a-t-elle été mise en œuvre et répliquée ?</li> </ul>
<b>Partenaires/ Parties prenantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui sont les partenaires financiers ?</li> <li>• Qui sont les partenaires techniques de mise en œuvre et leurs rôles ?</li> </ul>
<b>Bénéficiaires ciblés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui sont les bénéficiaires (directs et indirects) ciblés par la pratique ? Combien sont-ils ?</li> </ul>
<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle était la situation initiale/ le contexte spécifique ?</li> <li>• Quels sont les défis que la pratique vise à relever ?</li> </ul>
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels les objectifs spécifiques de la pratique ?</li> </ul>
<b>Approche / méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est l'approche ou la méthodologie de mise en œuvre ?</li> <li>• Quel est le processus (étapes) de mise en œuvre ? Décrire l'approche/ la méthodologie étape par étape, afin qu'elle soit facile à comprendre et à répliquer par d'autres acteurs.</li> <li>• Quelle est la durée et le coût total de mise en œuvre ?</li> <li>• En quoi cette approche est participative et inclusive ?</li> </ul>
<b>Adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les actions menées pour adapter l'offre à la demande ?</li> <li>• Quelle est l'originalité de l'expérience ?</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les résultats de cette pratique ?</li> <li>• Quelles sont les preuves (chiffres, dates, témoignages, etc.) ?</li> </ul>
<b>Impact/effet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est l'impact ou effet (positif ou négatif) de cette pratique sur les bénéficiaires (femmes et hommes) ? Comment cet impact a-t-il été suivi et évalué ?</li> <li>• Il y a-t-il des effets inattendus ? Si oui lesquels ?</li> <li>• Comment la vie des bénéficiaires a-t-elle été améliorée ?</li> </ul>
<b>Facteurs clés de succès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les conditions (institutionnelles, économiques et sociales) à respecter pour que la pratique soit mise en œuvre avec succès ?</li> <li>• Qu'est-ce qui explique les résultats et impacts ci-dessus cités ?</li> </ul>
<b>Contraintes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles contraintes ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de la pratique ? Comment ces contraintes ont-elles été adressées ?</li> </ul>
<b>Durabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer dans quelle mesure cette pratique est durable au niveau institutionnel et social ?</li> <li>• Quels sont les éléments à mettre en place pour que la pratique soit durable à ces 2 niveaux ?</li> </ul>
<b>Reproductibilité et changement d'échelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que cette pratique a été répliquée dans des contextes similaires et/ ou différents ?</li> <li>• Quelles sont les conditions à respecter pour répliquer et adapter la pratique avec succès dans un autre contexte/ une autre zone géographique ?</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quelles sont les conditions requises pour pouvoir répliquer cette pratique à plus grande échelle (nationale, régionale, internationale) ?</li></ul>
<b>Témoignage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Auprès de quels bénéficiaires pouvons-nous recueillir des témoignages pour en illustrer l'impact positif (noms et adresses) ?</li></ul>
<b>Autres sources</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Disposez-vous de références sur la pratique (manuels de formations, fiches techniques, photos, vidéos, sites internet, etc...)</li></ul>
<b>Contacts</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coordonnées des personnes auxquelles s'adresser pour obtenir plus d'informations sur la pratique (nom, email).</li></ul>

# TROMBINOSCOPE



**Personnes rencontrées au cours de l'identification et de la capitalisation des expériences de participation citoyenne et de contrôle budgétaire**

## Les acteurs rencontrés en image...



Blandine THIEBA  
Journaliste Radio Munyu  
70 27 72 22  
hotsirst1@gmail.com



Carine OUARE,  
Assistante AMR  
70 55 92 19, Carineouare@yahoo.fr



Wansakma KABORE,  
Collecteur de l'OCASS AFW,  
70 11 07 98



Rasmané COMPAORE,  
Lanceur d'alertes AJSK  
78 90 97 97,  
rasmanecompaore176@gmail.com



Louis BAGO,  
Collecteur de l'OCASS AFW,  
70 18 74 00



Benoît KIENDREBEOGO,  
Lanceur d'alerte/AJSK,  
79 50 92 03



Bernadette KABORE,  
Collecteur de l'OCASS, AFW ;  
70 69 34 08



Noëlie TIENDREBEOGO,  
Coordination des femmes/ Comité  
de suivi budgétaire de la Commune  
de Tanghin-Dassouri, 69 16 80 68



Désiré KI,  
DG du CHR Banfora  
00226 70 25 52 72  
dipininakd@yahoo.fr

## Les participants rencontrés en image...



Hamidou OUARE,  
Coordonnateur, AMR,  
70 28 56 31,  
amrburkina@yahoo.fr



Abdoulaye SAWADOGO;  
Directeur la vie associative, AMR,  
72 98 30 32,  
abdoulayesavadogo164@gmail.com



Kisito DAKUYO,  
Modérateur du Panel de KDG  
70 24 93 75,  
doubdak54@yahoo.fr



Matoumouvo KONATE,  
Représentant des SYNSHA  
Comité de suivi du budget commu-  
nal de Tanghin-Dassouri,  
70 16 60 02



Léon O. BONKOUNGOU,  
CEB de Doulogou,  
78 82 73 15,  
leonpomperos@yahoo.fr



Boureima Dissan GNOUMOU,  
Maire de Houndé,  
70 49 84 35,  
somegno@yahoo.fr



Halidou TIEMTORE  
Président de l'AJSK,  
70 32 50 55,  
tiemtor56@yahoo.fr



Sandaogo Prospère ILBOUDO,  
CEB de Kombissiri II,  
57 22 00 01,  
ilboudop78@gmail.com



Blaise ZAOUA,  
Comptable, Mairie de TD  
62 24 25 25,  
akimeclub@gmail.com

## Les participants rencontrés en image...



Vincent SEOGO,  
Logisticien du Panel de KDG  
76 66 03 96/ 60 18 18 04  
vseogo@yahoo.fr



David Seth WOROKUY,  
Chargé de programmes sécurité ali-  
mentaire et foncier, AMR :  
70 61 93 52,  
davidoworokuy@gmail.com



Dominique DAKISSAGA,  
SG de Mairie de TD  
70 89 71 67,  
dominiquedakistaba@gmail.com



Sory Oumar TRAORE,  
Syndicats de l'Education de base/  
Comité de suivi du budget de TD,  
70 09 77 39,  
traoresoryoumar@yahoo.fr



Thierry Armand ZOUNGRANA,  
PF/Comité de suivi du budget de  
Tangin-Dassouri  
70 76 55 40



Tahirou TRAORE,  
Coordonnateur de la Coalition na-  
tionale Educations pour tous  
70 26 79 16



Lassina TRAORE,  
CEB de Kombissiri III,  
78 17 05 39



Yvette BADINI,  
Chargée de projet DPAC/ LC  
67 08 03 10,  
yvana2000@yahoo.fr



Babou ZIO  
PCA AJPO,  
+ 226 70 73 38 90,  
brisber1@yahoo.fr

## *Les acteurs rencontrés en image...*



Hamidou OUEDRAOGO  
Directeur Exécutif Nat. RAME  
71 25 85 01,  
hamidououedraogo@rame-int.org



Lamine Christian GNISSIEN,  
Chargé des programmes nat. RAME  
76 66 49 18  
cpn@rame-int.org



Jean de Dieu SOME  
Chargé de Communication RAME  
72 47 21 76  
ccsmr@rame-int.org

## Table des matières

Sommaire .....	i	(PSE/BF)2014-2023 .....	19
Avant propos .....	ii	2.1.2.7. Le Plan national d'Action de Développement de l'Enseignement supérieur (PNADES) 2014-2023 .....	19
Sigles et abréviations .....	iii	2.2. Les instances de redevabilité dans les secteurs de la santé et de l'éducation .....	19
Introduction .....	5	2.2.1. Dans le secteur de la santé .....	19
I. Le processus de capitalisation .....	6	2.2.1.1. Le Conseil de santé de District/Conseil provincial de Santé .....	19
1.1. L'identification des expériences de participation citoyenne et de redevabilité .....	6	2.2.1.2. Les Assemblées générales des Comités de Gestion (COGES) .....	20
1.2. La collecte des données .....	8	2.2.1.3. Les Cadres de Suivi-citoyens des Prestations de Service (CSC-PS) .....	20
1.3. La production des connaissances partageables .....	9	2.2.1.4. Les rencontres périodiques .....	20
1.4. L'atelier de restitution .....	10	2.2.2. Au niveau de l'éducation.....	20
1.5. Les difficultés rencontrées .....	10	2.2.2.1. La Mission conjointe de suivi de la politique éducative (MCS) .....	20
II. Le cadre juridico-administratif de la lutte contre la corruption au Burkina Faso .....	11	2.2.2.2. Le Cadre partenarial .....	20
2.1. Le cadre normatif et les référentiels de la redevabilité au Burkina Faso .....	12	2.2.2.3. Les CSC-PS .....	20
2.1.1. Un cadre normatif favorable à la redevabilité .....	12	2.2.2.4. Diverses rencontres sectorielles .....	21
2.1.1.1. La Constitution du Burkina Faso du 02 juin 1991 .....	12	III. Huit (08) bonnes pratiques qui changent le quotidien des populations .....	22
2.1.1.2. Le cadre législatif et réglementaire .....	14	Fiche 1 .....	23
2.1.2. Des programmes et politiques publiques valorisant la redevabilité .....	18	Fiche 2 .....	29
2.1.2.1. L'Étude nationale prospective (ENP) « Burkina 2025 » .....	18	Fiche 3 .....	35
2.1.2.2. Le Plan national de Développement économique et social (PNDES) .....	18	Fiche 4 .....	41
2.1.2.3. La Stratégie nationale de Promotion de la Bonne gouvernance 2018-2027 .....	18	Fiche 5 .....	47
2.1.2.4. Le Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO) .....	19	Fiche 6 .....	53
2.1.2.5. La Politique nationale de Santé .....	19	Fiche 7 .....	59
2.1.2.6. La Politique sectorielle de l'Éducation du Burkina Faso		Fiche 8 .....	65
		Conclusion .....	71
		Références bibliographiques .....	72
		Annexes .....	iv

